



Campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités. Session 2012

Bilan de la session « synchronisée » et éléments synthétiques des sessions synchronisée et au fil de l'eau

(données quantitatives disponibles au 31 décembre 2012)

Mars 2013

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
DGRH A1-1

L'étude réalisée par le département DGRH A1-1 est consultable sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20616/etudes-et-regards-statistiques.html>

La campagne de recrutement 2012 des maîtres de conférences et des professeurs des universités : les points saillants

* La présente étude présente le bilan de la **session « synchronisée »** terminée au 1^{er} septembre 2012. Toutefois, deux des tableaux de synthèse ont figé la situation au 31 décembre 2012 pour prendre en compte les recrutements au « fil de l'eau » et donner un aperçu plus complet de la campagne de recrutement 2012.

Sur l'ensemble de la campagne (**sessions synchronisée et au fil de l'eau**), la diminution déjà constatée depuis 2010 des **postes publiés** par les établissements s'est poursuivie en 2012, avec 3062 postes contre 3303 en 2011, soit **une chute de 241 postes** (- 137 pour les MCF et - 104 pour les PR). Cette baisse des publications (- 7,3%) s'explique par la diminution des postes publiés dans le cadre des recrutements au fil de l'eau (215 postes publiés contre 511 en 2011, soit - 296 postes).

Cette diminution se retrouve également au niveau des **postes pourvus**, avec 2746 postes pourvus en 2012 contre 2969 en 2011, soit **un recul de 223 postes** (-7,5%), qui se répartit entre les MCF (- 113) et les PR (- 90).

* **Pour la seule session « synchronisée »** du recrutement des professeurs des universités et des maîtres de conférences, les points suivants peuvent être soulignés :

⇒ Lorsqu'on regarde l'ensemble des recrutements de cette session, achevés le 1^{er} septembre 2012, on observe **une progression** du nombre de postes proposés par les établissements. Cette augmentation touche cette année les postes de MCF (+ 25 postes ou + 1,46%) comme ceux de PR (+ 35 ou + 3,22%), alors qu'en 2011 elle ne concernait que les postes de PR. La tendance à la baisse du nombre des emplois offerts observée depuis 2006 s'est donc inversée.

⇒ En 2012, les établissements ont privilégié le cadre de la session synchronisée (les publications de postes, à ce titre, représentent **93,14 %** du total des postes offerts au recrutement) et ont eu, contrairement aux années précédentes, moins recours au recrutement « au fil de l'eau » (- 296 postes par rapport à 2011).

⇒ Le taux de couverture global des emplois offerts (postes pourvus/postes offerts) reste très satisfaisant (**91,09%**), bien qu'en très légère baisse par rapport à 2011 (- 0,06 point). Il demeure très élevé pour les MCF (**94,98 %**, - 0,39 point) et en augmentation pour les PR (**85,09 %**, + 0,57 point). Si on ne considère que les seuls concours, le taux est de 94,48 % pour les MCF et de 89,05 % pour les PR.

⇒ La part des **détachements** dans le recrutement reste mineure : **0,45 %** des emplois ont été pourvus par ce moyen.

⇒ La part des **mutations**, quoiqu'en légère baisse par rapport à 2011, se situe par rapport aux années antérieures à un niveau élevé et a augmenté d'un point depuis 2008, avec **11,47 %** des emplois pourvus par des candidats mutés. Le bilan des soldes migratoires des mutations est très favorable aux académies d'Ile-de-France, et plus particulièrement celle de Paris, attractivité à laquelle seules les académies de la périphérie sud du territoire échappent.

⇒ Le recrutement des **PR** est caractérisé par :

♦ Le poids des MCF, lesquels représentent **88,08 %** des recrutés : pour eux, l'accès au corps des PR est incontestablement une voie de promotion. L'ancienneté de ces nommés dans leur corps d'origine avant le recrutement est supérieure par rapport à 2011 (12 ans 1 mois contre 11 ans 9 mois), la tendance depuis 2005 est à l'accroissement de cette ancienneté ;

♦ La confirmation du mouvement circulaire concernant les MCF parisiens qui quittent leur université pour devenir professeur et y reviennent quelques années plus tard par le biais d'une mutation ;

- ♦ Une féminisation qui, pour la première fois depuis 2008, s'est ralentie : **28,61 %** des lauréats sont des femmes, contre 33,7 % en 2011, 30,6 % en 2010 et 28 % en 2008. Globalement, la réussite des femmes dans ces concours est légèrement plus faible que leur place dans la qualification (**30,03%**) ;
- ♦ Un âge moyen des nouveaux professeurs, qui varie peu depuis plusieurs années, autour de **44 ans** (44 ans 8 mois en 2012) ;
- ♦ Une part stable (autour de 40 %) des qualifiés de l'année dans les lauréats des concours : avec 290 qualifiés 2012 sur 671 lauréats (soit **43,2 %**). Ces qualifiés 2012, lauréats des concours ne représentent que **14,74 %** de l'ensemble des qualifications accordées par le CNU cette année, mais, représentent **36,94 %** des qualifiés de l'année qui se sont effectivement présentés aux concours (290 sur 785) ;
- ♦ Un endorecrutement (concerne les candidats qui exercent préalablement des fonctions de MCF dans l'établissement recruteur), qui atteint un taux de **43%**, en augmentation par rapport à 2011 (**39,2%**), mais plus bas qu'il y a 4 ans (**45,7%**).

⇒ Le recrutement des **MCF** est marqué par :

- ♦ Une féminisation (**44,5 %**) qui est stable par rapport à 2011 et qui varie assez peu depuis plusieurs années (autour de 42 %). Ce taux de féminisation est légèrement plus faible que celui obtenu dans la qualification (**45,11%**) ;
- ♦ Un âge moyen des nouveaux maîtres de conférences, stable depuis plusieurs années, autour de **33 ans** (33 ans 5 mois pour 2012) ;
- ♦ Une part des qualifiés 2012 (688 sur 1 488) qui représentent **46,2 %** des lauréats des concours. Ces qualifiés 2012, lauréats des concours ne représentent que **7,5 %** de l'ensemble des qualifications accordées par le CNU en 2012, mais représentent **17,66 %** des qualifiés de l'année qui se sont effectivement présentés aux concours (688 sur 3 895) ;
- ♦ Une attractivité importante (près de 9 500 candidats qui ont déposé environ 64 000 candidatures), soit en moyenne 6,8 candidatures par candidat et un ratio moyen de **35 candidatures par poste**. Ce ratio diffère selon les disciplines, de plus de **65** pour les disciplines les plus attractives comme les mathématiques, la philosophie ou les sciences politiques mais en dessous de **20** pour les moins attractives comme la géologie, la biologie ou les langues régionales. Quant à la sélectivité (nombre de recrutés/nombre de candidats), le taux moyen est de **16,5 %** et varie de même très fortement selon les sections (alors qu'en droit public et droit privé, le taux dépasse les 40%, il est inférieur à 10% en philosophie ou en histoire et géographie) ;
- ♦ Un endorecrutement (concerne les candidats ayant soutenu leur thèse de doctorat dans l'établissement recruteur) stable par rapport à 2011 avec un taux de **21%**, mais plus bas qu'il y a 4 ans (**24,4%**).

⇒ **7,48 %** des postes (PR + MCF) proposés aux concours sont restés vacants. L'analyse disciplinaire montre que, pour les concours de MCF, ce sont dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion que le nombre des postes restés vacants est le plus important (10,89%) alors qu'il est le moins important en pharmacie (2,22%). Pour les concours de PR, ce sont dans les disciplines littéraires et de sciences humaines que le taux des emplois non pourvus est le plus fort (14,58%) et c'est en sciences et technologie qu'il est le plus bas (8,53%).

40,76 % des emplois non pourvus l'ont été du fait des décisions prises par les instances des établissements, comités de sélection et conseils d'administration, contre 50,3 % en 2011, alors que le comportement des candidats eux-mêmes est à l'origine de 41,30 % des vacances constatées, contre 33,5 % en 2011. Les avis défavorables motivés prononcés par les chefs d'établissement n'ont concerné que 2 postes de MCF, 1 par un président ou directeur d'établissement et 1 par un directeur d'école ou institut interne à une université.

Bilan de la session « synchronisée »
et éléments synthétiques
des sessions synchronisée
et au fil de l'eau

	Page
☞ Les points saillants de la campagne de recrutement	
☞ Table des matières	4
Bilan de la session 2012 : Analyses et Commentaires	
☞ Avertissement	6
☞ Résultats globaux du recrutement 2012	7
☞ Bilan des postes pourvus par les établissements	11
☞ Détachements et mutations	17
☞ Recrutements par concours - Taux de couverture global	22
☞ Recrutement des professeurs des universités	25
☞ Recrutement des maîtres de conférences	32
☞ L'endorecrutement des professeurs des universités et des maîtres de conférences	37
☞ Analyse des postes non pourvus	38
☞ La place des femmes dans le recrutement 2012	42
☞ Annexe - Dispositions réglementaires	47
Données statistiques	
☞ Synthèse du recrutement	52
Tableau S - 1 : Synthèse des sessions dites « synchronisée » et « fil de l'eau »	53
Tableau S - 2 : Session « synchronisée »	54
Tableau S - 3 : Session « fil de l'eau »	55
Tableau S - 4 : Bilan par établissement des postes publiés et pourvus	56
Tableau S - 5 : Synthèse des candidats et des candidatures	60
Tableau S - 5a : Nombre de candidatures des candidats nommés	61
Tableau S - 5b : Répartition par section des candidatures des candidats nommés	62
☞ Bilan des opérations de mutation et de détachement	63
Tableau I : Bilan global des opérations de mutation et de détachement	64
Tableau I - a : Analyse par section des mutations et détachements des MCF (article 26-I-1)	65
Tableau I - b : Analyse par section des mutations et détachements des PR (article 46-1)	66
Tableau I - c : Analyse par section des mutations et détachements des PR (article 51)	67
Tableau I - d : Analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par les PR mutés	68
Tableau I - e : Analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par les MCF mutés	69
Tableau I - f : Solde académique des mutations par grande discipline	70
Tableau I - g : Soldes migratoires des mutations des PR et des MCF, 2004 à 2012	71
☞ Bilan global des opérations de recrutement	72
Tableau II : Bilan des opérations de recrutement, répartition globale	73
Tableau II - a : Analyse par section du taux de couverture des postes de PR et de MCF	74
Tableau II - b : Analyse par section et qualification des postes de PR et de MCF offerts	75
Tableau II - c : Ratio par corps et discipline des qualifications 2012 et des postes offerts	76
☞ Bilan du recrutement des professeurs des universités	77
Tableau III - a : Analyse par section (article 46-1)	78
Tableau III - b : Analyse par section (article 46-3)	79
Tableau III - c : Analyse par section (article 46-4)	80

Tableau III - d : Analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par des anciens MCF	81
Tableau III - e : Analyse par section de l'agrégation externe et interne (articles 49-2-1 et 49-2-2)	82
Tableau III - f : Analyse par section et sexe des PR recrutés	83
Tableau III - g : Analyse par section, sexe et âge moyen des PR recrutés	84
Tableau III - h : Répartition par ancienneté dans le corps des MCF et groupe de disciplines	85
Tableau III - i : Bilan de la qualification 2012 par section des PR recrutés	86
Tableau III - j : Répartition des qualifications 2012 par section et sexe des PR recrutés	87
Tableau III - k : Analyse des postes pourvus par section et par année de qualification du PR nommé	88
Tableau III - l : Analyse des postes pourvus par section des PR qualifiés et nommés en 2012	89
☞ Bilan du recrutement des maîtres de conférences	90
Tableau IV - a : Analyse par section (article 26-I-1)	91
Tableau IV - b : Analyse par section (articles 26-I-2 et 26-I-3)	92
Tableau IV - c : Analyse par section et par sexe du recrutement des MCF	93
Tableau IV - d : Analyse par section, sexe et âge moyen des MCF recrutés	94
Tableau IV - e : Bilan de la qualification 2012 par section des MCF recrutés	95
Tableau IV - f : Répartition des qualifications 2012 par section et sexe des MCF recrutés	96
Tableau IV - g : Analyse des postes pourvus par section et année de qualification du nommé MCF	97
Tableau IV - h : Analyse des postes pourvus par section des MCF qualifiés et nommés en 2012	98
☞ Bilan des postes non pourvus	99
Tableau V : Analyse des postes non pourvus, bilan global	100
Tableau V - a : Analyse par section des postes non pourvus (article 26-I-1)	101
Tableau V - b : Analyse par section des postes non pourvus (articles 26-1-2)	102
Tableau V - c : Analyse par section des postes non pourvus (articles 46-1, 46-4 et 51)	103
☞ Table des disciplines ou sections du Conseil national des universités	105

Bilan de la session 2012 : Analyses et commentaires

☞ Avertissement

La session 2012 du recrutement des enseignants-chercheurs universitaires a été organisée selon la procédure issue de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) et du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités (PR) et du corps des maîtres de conférences (MCF), dans la rédaction découlant des décrets n° 2008-333 du 10 avril 2008 et n° 2009-460 du 23 avril 2009¹.

L'arrêté du 23 février 2012 a fixé à 3 561 le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir jusqu'au 31 décembre 2012 par la voie de la mutation, du détachement et des concours : 1 462 postes de PR et 2 099 de MCF. Il s'agit d'un volume maximum dans lequel les déclarations de vacance faites par les établissements d'enseignement supérieur devaient s'inscrire.

Le décret du 23 avril 2009 a en effet donné aux établissements une entière liberté pour déclarer la vacance des postes offerts à un recrutement. Ils peuvent donc organiser ces recrutements au « fil de l'eau ». Toutefois, compte tenu des contraintes propres au calendrier de l'année universitaire et en particulier de la rentrée des étudiants, le service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) leur propose d'organiser une session dite « synchronisée » à laquelle ils peuvent prendre part².

La présente étude présente les résultats de la session « synchronisée » : on dispose de toutes les données permettant d'en établir le bilan, à l'image des études publiées les années précédentes et disponibles sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette session a concerné 93,14 % des postes offerts au recrutement à la date du 1^{er} septembre 2012.

Des concours se sont poursuivis dans ce cadre pour des nominations postérieures au 1^{er} septembre : deux des tableaux de synthèse qui introduisent l'analyse ont figé la situation au 31 décembre 2012 pour prendre en compte les recrutements au « fil de l'eau » et donner au lecteur un aperçu plus complet de la campagne 2012.

Dans cette étude, un nouveau chapitre est consacré à la place des femmes dans la campagne de recrutement de la session 2012 et sont traités également l'endorecrutement des professeurs des universités et des maîtres de conférences ainsi que la sélectivité et l'attractivité des concours de recrutement de maîtres de conférences.



L'étude a été réalisée par :

☞ Pasquin ROSSI, ingénieur de recherche au département DGRH A1-1,

☞ Muriel GUERREIRO, adjointe au chef du département DGRH A1-1

☞ Bruno RÉGUIGNE, chef du département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines (DGRH A1-1).

Les publications du département DGRH A1-1 sont consultables sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :

Sur la page « bilans et statistiques »

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>

ou par la rubrique « Etudes et regards statistiques »

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20616/etudes-et-regards-statistiques.html>

ou par la page <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20005/concours-emploi-et-carrieres.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE : <http://www.enseignementsup-cherche.gouv.fr/cid22713/galaxie.html>.

¹ Le rôle dévolu aux instances des établissements dans la procédure de recrutement définie en 2009, est rappelé dans une annexe au présent document, située avant l'ensemble des tableaux statistiques.

² La DGRH propose aux établissements, pour l'organisation des recrutements et en particulier la publication des emplois, deux applications informatiques : ANTEE pour la session « synchronisée » et FIDIS pour le « fil de l'eau ». Dans les tableaux statistiques joints comme dans les présents commentaires, les auteurs ont employé le nom de ces deux applications pour désigner l'une et l'autre de ces modalités de recrutement.

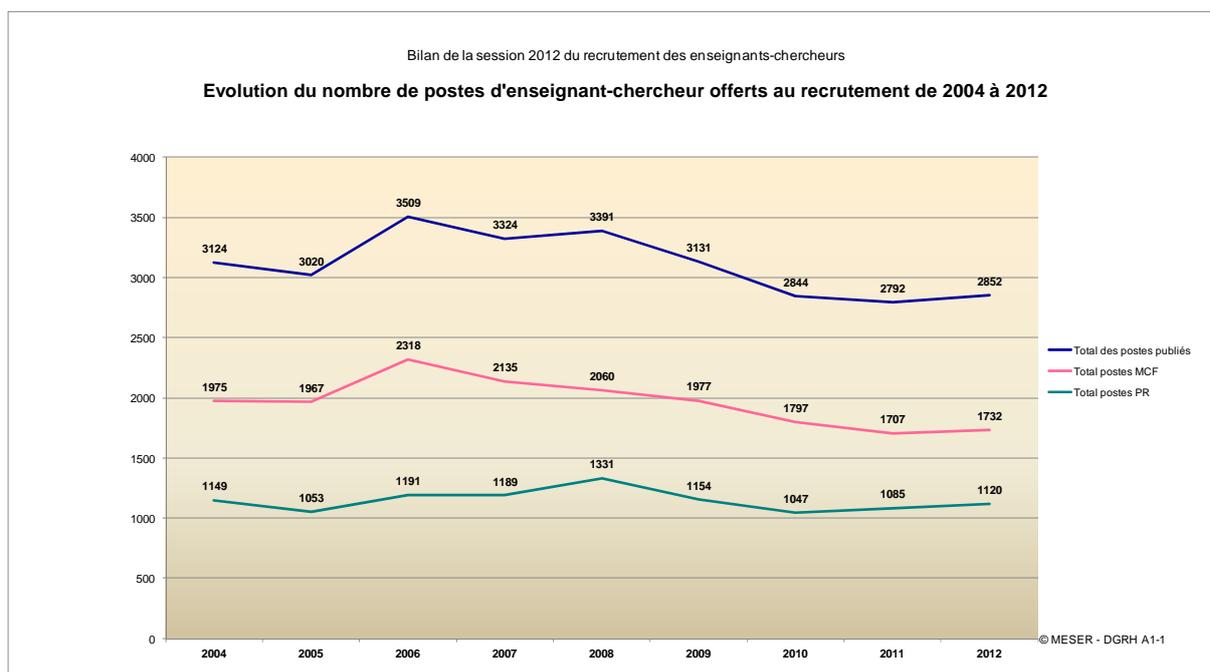
Les trois premiers tableaux proposés constituent une introduction à l'étude. Le tableau S - 1 présente la synthèse des résultats de la session « synchronisée » et des recrutements au « fil de l'eau », et le tableau S - 3 celui des recrutements au « fil de l'eau », les statistiques pour ceux-ci ayant été établies au 31 décembre 2012. Le tableau S - 2 traite le bilan de la seule session « synchronisée » terminée le 1^{er} septembre 2012.

Les autres tableaux statistiques de l'étude analysent uniquement les résultats de la session « synchronisée », ceci afin d'établir les comparaisons nécessaires avec les sessions antérieures.

Postes publiés

Au 1^{er} septembre 2012, au titre de la seule session « synchronisée », **2 852 postes ont été publiés : 1 732 pour des recrutements de MCF, 1 120 pour des recrutements de PR** (cf. tableau S - 2). Ces publications représentent 93,14% du total des postes offerts au recrutement en 2012 (88,62 % en 2009, 84,72 % en 2010 et 84,53% en 2011).

On a porté dans le graphique ci-dessous l'évolution du nombre d'emplois publiés à la « session synchronisée » de 2009 à 2012 et aux premières sessions des recrutements (hors liste d'aptitude des assistants - article 62 du statut) pour les années 2004 à 2008.



La comparaison entre le volume global des publications enregistrées dans le cadre des sessions « synchronisées » et celui des premières sessions de recrutement des années antérieures se justifie dans la mesure où on rapproche l'ensemble des possibilités offertes aux candidats d'être affectés sur un emploi au plus tard à la rentrée universitaire.

Depuis 2006, une tendance générale à la baisse du nombre des emplois offerts pouvait être observée, plus régulière pour les postes de MCF que pour ceux de PR. Toutefois, le rythme de cette baisse s'était ralenti à la session 2011. On avait enregistré un déficit de 260 postes entre 2008 et 2009 (-7,67 %), puis de 287 postes entre 2009 et 2010 (-9,17 %) et enfin seulement de 52 entre 2010 et 2011 (-1,83 %). Alors que le recul touchait aussi bien les postes de MCF que ceux de PR jusqu'en 2010, l'offre pour le rang professoral avait progressé en 2011 (+38, +3,63 %).

En 2012, en revanche, on constate **une progression du nombre des emplois offerts**, pour les postes de MCF (+ 25, 1,46 %) comme pour les postes de PR (+ 35, 3,22 %), bien que le nombre total de recrutements autorisés (3 561) soit légèrement en baisse par rapport à celui de 2011 et de 2010 (3 613).

Lors du bilan des sessions 2010 et 2011, la diminution du nombre des postes proposés à la session « synchronisée » par rapport à la session précédente avait été partiellement compensée par l'opportunité d'offrir les postes au « fil de l'eau ». Cet aspect de la réforme de 2009 devait permettre en effet aux établissements de s'affranchir des contraintes de calendrier propres à l'organisation des recrutements qui existaient jusqu'en 2008 et qui continuent à régler la session « synchronisée ». Toutefois, pour l'année 2012, on note que **seulement 215 postes ont été publiés dans le cadre des recrutements au « fil de l'eau », 125 pour des recrutements de MCF, 90 pour des recrutements de PR** (cf. tableau S - 3). C'est un volume nettement inférieur à ceux de 2010 : 513 (309 MCF, 204 PR) et 2011 : 511 (282 MCF, 229 PR).

Au total, **3 062 postes d'enseignant-chercheur** ont été publiés pour des affectations avant la fin de l'année 2012 : 1 852 MCF, 1 210 PR (cf. tableau S - 1). Globalement, par rapport à la situation identique en 2011, on enregistre un déficit de **241 postes** (- 7,30 %). La situation est la même pour le recrutement des MCF et pour celui des PR ; les publications de postes de MCF reculent de **137 unités** (- 6,89 %) et celles de PR de 104 (- 7,91 %). On note donc d'une part la progression du nombre des emplois offerts à la session synchronisée (+ 60) et d'autre part la diminution des postes publiés dans le cadre des recrutements au « fil de l'eau » (- 296), qui explique le déficit mentionné de postes par rapport à 2011.

Cette diminution se retrouve également au niveau des **postes pourvus**, avec 2746 postes pourvus en 2012 contre 2969 en 2011, soit **un recul de 223 postes** (-7,5%), qui se répartit entre les MCF (- 113) et les PR (- 90).

Les publications observées en 2012 montrent donc que les établissements ont moins eu recours au dispositif « fil de l'eau » et préféré offrir leurs postes à la session synchronisée. Seuls 9 d'entre eux ont fait le choix de ne pas offrir de postes à la session « synchronisée » alors qu'ils étaient 19 en 2011. Les enquêtes réalisées auprès des établissements ont montré que le recours à cette modalité répondait soit à une urgence, soit à un besoin spécifique de recrutement. C'est le cas lorsqu'un poste devient vacant de façon imprévue ou trop tardive pour s'inscrire dans la session « synchronisée », ou que le recrutement dans ce cadre n'a pas rencontré le succès attendu ; le « fil de l'eau » offre ainsi le moyen de republier rapidement ce poste afin qu'il demeure inoccupé le moins longtemps possible.

Postes pourvus (taux de couverture global)

Au titre de la seule session « synchronisée » (cf. tableau S - 2), 2 598 postes ont été pourvus, tous types de recrutement confondus (mutations, détachements, concours), 1 645 par des MCF et 953 par des PR. **Le taux de couverture global est de 91,09%**. La très légère baisse du taux par rapport à la session 2011 est de - 0,06 points (voir tableau ci-après).

↳ En 2012, pour le recrutement des MCF, on enregistre donc une baisse de - 0,39 point par rapport à l'année dernière (où l'on avait atteint le résultat le plus élevé depuis 2004) ; mais globalement, le taux de couverture pour les MCF est stable et demeure à un niveau élevé ;

↳ S'agissant du recrutement des PR, la progression continue, elle est de + 0,57 point par rapport à 2011; le taux de couverture pour les PR atteint désormais des niveaux très satisfaisants.

Evolution du taux de couverture global³

Taux de couverture (%)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
MCF	94,0	94,3	94,9	94,3	92,67	92,72	93,10	95,37	94,98
PR	74,1	76,0	78,5	80,7	79,61	80,67	80,42	84,52	85,09
Global	87,0	88,1	89,5	89,6	87,65	88,39	88,43	91,15	91,09

³ Jusqu'en 2008, le taux affiché est celui de la première session de recrutement. En 2009, pour le calcul du taux, on n'avait pas pris en compte 47 postes de PR ouverts au titre de l'article 46-3 (voie longue) dont les concours n'étaient pas encore terminés. La comparaison avec la campagne 2009 doit tenir compte de cette précision.

Les résultats des recrutements par la voie de la mutation et du détachement sont détaillés dans la troisième partie de la présente étude, ceux des concours dans les trois parties suivantes.

Candidatures

La synthèse des chiffres relatifs aux candidatures et aux candidats au recrutement sur les postes de MCF et de PR, pour la session « synchronisée », est présentée dans le tableau S - 5.

⇒ **10 062 personnes** se sont inscrites sur l'application ANTARES-ANTEE **pour un recrutement de MCF**, détachements, mutations et concours confondus, soit 246 de plus qu'en 2011. **9 584** dossiers ont été déclarés recevables par les établissements ; 478 ont été jugés irrecevables contre 389 en 2011. Le plus souvent, ces rejets concernent des candidats qui n'ont pas donné suite à leur inscription, c'est-à-dire qui n'ont pas adressé à l'établissement toutes les pièces nécessaires pour constituer leur dossier. La progression du nombre de candidats « jugés recevables » à un poste de MCF, amorcée en 2011, après 3 années de baisse, se poursuit en 2012, comme le montrent les chiffres suivants :

Evolution du nombre de candidats à un poste de MCF

MCF	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Valeur	- 492	- 214	- 306	+ 303	+ 157
%	- 4,8	- 2,22	- 3,24	+ 3,32	+ 1,67

⇒ **2 346 personnes** ont fait la même démarche **pour un recrutement de PR**, dont 143 pour les concours de l'article 51 ouverts pour des détachements et des mutations dans les seules disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, soit 104 de plus qu'en 2011. Les établissements en ont déclaré recevables 2 203, dont 128 pour les concours de l'article 51 : 143 dossiers ont été rejetés, majoritairement pour la même raison que celle évoquée pour les MCF. Le nombre des candidats à un poste de PR, qui avait chuté en 2009 et 2010, a augmenté à nouveau en 2011 puis plus légèrement en 2012 comme l'indiquent les chiffres suivants :

Evolution du nombre de candidats à un poste de PR

PR	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012
Valeur	+ 190	- 228	- 248	+ 243	+ 49
%	+ 8,6	- 9,55	- 11,49	+ 12,72	+ 2,23

⇒ **Un candidat MCF a déposé en moyenne 5,9 dossiers de candidature** (jugées recevables), chiffre identique à celui de 2011 (5,9) et en légère baisse par rapport à 2010 (6,1). **Un candidat PR a constitué 2,7 dossiers**, chiffre supérieur à celui de 2011 (2,4), mais identique à celui de 2009 (2,7).

Le tableau S-5a détaille le nombre de candidatures effectuées par les candidats qui ont été recrutés. Si on s'en tient au recrutement par concours, on observe que 673 lauréats MCF (45,25 % du total) ont déposé au moins 6 dossiers de candidatures, et que 110 d'entre eux en ont fait 30 et plus. Les lauréats PR ont été moins « prolifiques » : 199 (29,56 % du total) ont constitué au moins 3 dossiers de candidatures, dont 15 seulement en ont réalisé 12 et plus.

Le tableau S-5b précise la situation des candidats recrutés par la voie du concours ayant multiplié les candidatures, en mentionnant le nombre des établissements dans lesquels ils ont postulé, les sections du CNU sollicitées et le nombre des candidatures pour chacune d'entre elles. Le tableau se lit de la façon suivante : le candidat MCF qui a déposé 168 dossiers les a adressés à 73 établissements, 111 candidatures concernant des postes de la section 06 - sciences de gestion - dans laquelle il a été recruté ; le postulant PR qui s'est porté 26 fois candidat l'a fait dans 19 établissements, les 26 candidatures concernant des postes de la section 25 – mathématiques - dans laquelle il a été nommé.

⇒ **Le nombre moyen de candidats par poste ouvert** est stable par rapport à la session précédente : 5,53 contre 5,52 pour un poste de MCF, 2,46 contre 2,52 pour un poste de PR (hors article 51) ; en moyenne, pour un emploi de PR offert au titre de l'article 51, moins d'une personne s'est portée candidate.

Le nombre moyen de candidatures par poste a suivi une pente comparable : 32,34 pour le recrutement de MCF (32,65 en 2011), 6,66 pour celui de PR, hors article 51 (6,27 en 2011).

⇒ **17,21** % des candidats MCF ont été recrutés (toutes modalités confondues), taux pratiquement identique à 2011 (17,27%) mais inférieur par rapport à 2010 (18,34 %) et 2009 (19,44 %). **38,35** % des candidats PR ont connu le même succès (hors concours de l'article 46-3 et agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion), contre 37,84% en 2011, 38,62 % en 2010, et 38,03 % en 2009.

☞ Bilan des postes pourvus par les établissements

Les établissements ont désormais la maîtrise complète de leur calendrier et de leur organisation en matière de recrutement. **La plupart ont fait le choix de s'inscrire dans le cadre de la session « synchronisée »**, le tableau S - 4 montre que 9 ont opté uniquement pour le « fil de l'eau ». Ce tableau présente la synthèse des recrutements terminés au 1^{er} septembre 2012 pour la session « synchronisée », détachements, mutations, concours⁴ confondus, et donne des indications sur le taux de couverture des emplois publiés par établissement.

L'analyse de ces chiffres est délicate : le taux de couverture enregistré pour chaque établissement, qu'il soit excellent ou un peu moins favorable, dépend de facteurs multiples. Par ailleurs, le volume des postes proposés joue pour accentuer les proportions, les petits nombres ayant un effet amplificateur.

Résultats par corps

Résultats globaux

122 établissements (sur les 139 qui peuvent recruter des enseignants-chercheurs) ont proposé au moins 1 poste au recrutement, soit de MCF, soit de PR.

43 établissements ont réussi à pourvoir tous les emplois qu'ils ont proposés, mais seulement 6 d'entre eux ont offert plus de 20 postes, alors que pour 28 autres l'offre était égale ou inférieure à 5 postes.

On a indiqué au chapitre précédent que le taux de couverture global a été de **91,09%** : il prend en compte les résultats des recrutements de PR au titre de l'article 46-3 (voie longue) et des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion ; si on recalcule ce taux en excluant ces résultats pour être conforme aux statistiques présentées dans le tableau S - 4, il est de **91,01 %**.

En dehors des 43 établissements précités qui ont pourvu tous leurs emplois, **35 autres ont dépassé cette valeur du taux de couverture**. Il s'agit d'universités qui ont offert un nombre de postes conséquent : seules 8 ont publié moins de 20 postes.

A l'inverse, si on considère que pourvoir moins de 8 postes sur 10 est un résultat plutôt défavorable au regard de la moyenne nationale, 14 établissements sont dans ce cas dont cinq qui ont offert 5 postes au plus.

On note les bons résultats des universités franciliennes : elles n'ont pas rencontré de difficulté à pourvoir les postes proposés, ce qui traduit leur attractivité. Les universités parisiennes ont, en général, réussi à pourvoir plus de 9 emplois sur 10. Celles de l'académie de Versailles sont dans une situation similaire. La couverture des emplois dans les universités de l'académie de Créteil est également satisfaisante ; si elles n'atteignent pas toutes la moyenne nationale, elles dépassent toutefois les 80 %.

On observe des situations variées dans les académies de province.

La majorité des universités des métropoles régionales se situent au dessus du taux moyen national. Seule une université, avec un taux de 75%, a rencontré plus de difficultés.

On enregistre également des résultats très positifs dans des universités de villes moyennes. Trois universités ont pourvu tous les postes qu'elles ont offerts. Quatre autres ont un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale. Avec un taux de couverture inférieur à 80 %, 3 universités peuvent s'estimer moins favorisées.

Enfin, les écoles et instituts spécialisés présentent des situations contrastées, soit favorables - comme dans les INSA et les Ecoles centrales qui appartiennent tous à la liste des établissements ayant pourvu tous les emplois publiés (en nombre toutefois restreint) - soit plus difficiles pour d'autres établissements.

⁴ Le tableau S - 4 ne prend pas en compte les résultats concernant les 58 postes de PR offerts au titre de l'article 46-3 - voie longue et les 78 ouverts au titre des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion.

Recrutement des PR

116 établissements ont proposé au moins 1 emploi au recrutement des PR. 10 seulement ont publié 20 postes et plus, le maximum étant enregistré à l'université Nancy avec 42 emplois. 71 en ont offert moins de 10. Dans ces conditions, le taux de succès de l'établissement peut varier de façon conséquente sous l'effet amplificateur des petits nombres.

51 établissements ont pu pourvoir tous les postes qu'ils ont publiés ; toutefois, 34 ont proposé moins de 5 postes, dont 19 n'en ont publié qu'un seul. A l'opposé, 4 établissements n'ont pas trouvé les candidats satisfaisant à leurs critères ; mais ces quatre établissements ne proposaient qu'un poste.

Le taux de couverture global signalé au chapitre précédent est de **85,09 %**. Pour être conforme aux statistiques présentées dans le tableau S - 4, il convient de le recalculer en retirant les résultats des recrutements de PR au titre de l'article 46-3 (voie longue) et des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion : le taux ainsi corrigé s'élève à 84,09 %.

Outre les 51 établissements qui ont pourvu tous leurs emplois, **19 autres ont un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale** qu'on vient de chiffrer. Dans cette liste, hormis l'ENS de Lyon, on ne rencontre que des universités ; 9 d'entre elles ont publié 15 emplois ou plus, affichant un taux de couverture supérieur à 95 %. Seules 3 ont offert moins de 10 emplois, avec un taux de couverture de plus de 87 %.

Pour 18 établissements, en dehors des 4 précités qui n'ont pourvu aucun poste, le taux de couverture est inférieur à 70%.

Les universités franciliennes ont connu des résultats contrastés, avec un nombre de postes proposés plus ou moins important. Si une majorité d'universités parisiennes et franciliennes ont pourvu tous les postes qu'elles proposaient ou ont atteint un taux de couverture supérieur ou égal à 90%, d'autres, en revanche, ont pourvu moins de 3 emplois sur 4, avec cependant une offre de recrutement significative pour le corps des PR.

La situation est tout aussi contrastée pour les universités des métropoles régionales : là aussi, le nombre de postes ouverts varie assez sensiblement selon les établissements. Cinq ont pourvu tous les postes qu'ils ont offerts mais avec un nombre de postes limité alors que deux autres ont un taux de couverture bien inférieur au taux national.

On trouve des contrastes similaires pour les universités des villes moyennes, avec encore des écarts importants quant au nombre des publications qui amplifient les effets sur le taux de réussite. Six d'entre elles ont un taux de couverture de 100 %, mais toutes ont publié un nombre limité de postes, huit autres ont un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale et à l'opposé, trois ont rencontré de relatives difficultés à trouver les lauréats correspondant à leurs souhaits.

Les écoles et instituts spécialisés sont soumis aux effets des petits nombres : un recrutement en plus ou en moins fait progresser ou chuter le taux de couverture dans des proportions importantes. Parmi les établissements qui ont pourvu tous leurs emplois, on liste par exemple les INSA, les INP, les écoles centrales, tous avec trois emplois ou moins. Hormis les quatre établissements cités ci-dessus qui n'ont pas réussi à pourvoir l'emploi offert, on note que les écoles et instituts qui ont eu des difficultés à pourvoir leurs postes sont en fait peu nombreux : avec un taux de 50 %, on ne relève qu'un seul établissement.

Recrutement des MCF

118 établissements ont proposé au moins 1 emploi au recrutement des MCF. 38 ont publié 20 postes ou plus, le maximum étant enregistré à Nancy avec 69 emplois ; 52 en ont offert moins de 10, dont 30 moins de 5. Pour ces établissements, le taux de couverture peut varier de façon importante sous l'effet amplificateur des petits nombres.

68 établissements ont pourvu la totalité des postes proposés. Mais, il y a une grande différence entre les universités qui ont proposé plus de 30 postes et les ont tous pourvus, et les universités ou les IEP qui ont pourvu le seul poste qu'ils ont publié. Aucun établissement ne s'est trouvé dans la situation de ne pourvoir aucun des postes ouverts au recrutement.

Le taux de couverture global signalé au chapitre précédent est de **94,98 %**. En dehors des 68 établissements ayant réussi à pourvoir tous leurs emplois, 12 autres ont un taux de couverture égal ou supérieur à la moyenne nationale dont 5 ont publié 30 postes ou plus.

38 établissements ont enregistré un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale, mais 23 ont pourvu au moins 9 postes sur 10. Seuls 6 établissements n'ont pas atteint le taux de 80%.

L'attractivité des universités franciliennes est confirmée.

Avec un taux de couverture maximum, on trouve aussi des universités des métropoles de province, dont l'offre de recrutement est certes plus ou moins importante (de 65 à moins de 20 postes). Seule une université de ces métropoles régionales a enregistré un taux inférieur à 80 %.

La situation des universités des villes moyennes est aussi contrastée que pour le recrutement des PR, avec des offres de recrutement plus ou moins importantes. On observe un taux de couverture maximum dans plus de 10 universités. Et pour quelques établissements, il est difficile de considérer un taux égal ou supérieur à 80 % comme une situation d'échec.

On rencontre la même amplitude des écarts avec les écoles et instituts spécialisés, mais le nombre de postes qu'ils ont proposés est plus limité que dans les universités. On peut mentionner 2 établissements dont le taux de réussite est inférieur à 70 %.

Approche disciplinaire

Disciplines pharmaceutiques

On sait que les UFR de pharmacie sont peu nombreuses et le nombre de publications est donc limité. Le taux de couverture global dans ces disciplines est de **94,29%**.

⇒ S'agissant du recrutement des **PR**, 25 postes ont été publiés dans 17 établissements. L'offre de recrutement dans chaque université est donc restreinte : le maximum est de 4 postes. 14 universités ont pourvu tous les emplois proposés : 12 ont publié 1 seul poste, 3 ont offert 2 emplois. Au total, 22 des 25 postes ont rencontré leur lauréat (**88%**).

⇒ S'agissant du recrutement des **MCF**, 45 postes ont été proposés dans 19 établissements. L'offre maximale est de 5 emplois. 7 établissements n'ont proposé qu'1 seul poste. Seule une université n'a pourvu que 2 postes sur les 3 proposés. Au total, 44 des 45 postes ont rencontré leur lauréat (**97,78 %**).

Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion

Dans ces disciplines, l'offre de recrutement est plus importante, mais, au niveau de chaque établissement, le nombre d'emplois proposés est là aussi relativement restreint : un recrutement en plus ou en moins fait alors progresser ou chuter le taux de couverture dans des proportions notables.

⇒ 152 postes ont été proposés pour un recrutement de **PR**, par 56 établissements. Le nombre maximum d'emplois publiés est de 13, mais 37 établissements n'ont offert qu'1 ou 2 postes. 148 postes ont été ouverts à la mutation et au détachement, au titre de l'article 51 du statut (les agrégations ne sont pas prises en compte dans le tableau S - 4); sur les 4 emplois offerts au titre de l'article 46-4 du statut, 2 ont été pourvus. Au total, 80 des 152 postes ont trouvé leur lauréat (**52,63%**).

On sait que, traditionnellement, le taux de couverture de l'article 51 est relativement faible : il est de **52,70 %** pour la session « synchronisée » 2012. 23 établissements ont pourvu tous les postes offerts, mais 19 sur ces 23 établissements n'ont publié qu'un ou deux emplois. 5 autres se situent au dessus du taux de couverture moyen précité. En revanche, 11 établissements se situent en dessous du taux de couverture. De plus 17 établissements n'ont pas trouvé le candidat souhaité : la plupart ne proposaient qu'un ou deux postes.

Les universités franciliennes ont proposé 54 postes, soit plus du tiers de l'offre totale dans ces disciplines. Le taux de couverture est maximum ou en général supérieur à la moyenne nationale de ces disciplines, en dehors de 3 établissements qui n'ont pourvu que la moitié de leurs postes et de 3 autres qui ont échoué à pourvoir le seul poste publié.

Parmi les universités des métropoles de province, huit ont réussi à pourvoir tous les postes offerts, mais il s'agissait d'un ou deux emplois dans chacune d'elles. Parmi celles dont l'offre était la plus conséquente, 7 à 8 postes, elles n'en ont pourvu que 2 ou 3.

Les universités des villes moyennes ont proposé un nombre limité d'emplois, entre 1 et 5 et l'appréciation qu'on peut porter sur le taux de couverture, qui varie de 0 à 100% doit tenir compte du faible volume des publications.

Les écoles et instituts spécialisés ont eu une offre de recrutement très limitée : 11 postes offerts et 7 pourvus.

⇒ On a recensé 362 postes publiés pour un recrutement de **MCF**, par 75 établissements. 8 universités ont proposé 10 postes et plus, le nombre maximum étant 14.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de **90,88 %**. 51 établissements ont réussi à pourvoir tous leurs postes, mais 47 d'entre eux ont offert 5 postes et moins, dont 24 qui ont en proposé 1 ou 2. Quatre autres établissements ont un taux de réussite supérieur à la moyenne et 19 établissements ont un taux de réussite inférieur à la moyenne nationale des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ; 11 ont néanmoins pourvu 8 emplois sur 10 ou plus. Seules 2 universités n'ont pas pourvu le seul poste proposé. Au total, 329 postes ont trouvé leur lauréat.

Les universités franciliennes ont publié 84 postes, soit **23,20%** de l'offre totale dans ces disciplines et on peut évoquer les bons résultats qu'elles ont enregistrés avec soit un taux de réussite maximum, soit un taux de couverture supérieur à la moyenne.

La situation des universités des métropoles de province est plus contrastée, mais l'appréciation qu'on peut porter sur le taux de couverture doit tenir compte du volume des publications (entre 1 et 12 postes). La plupart a connu un taux de réussite important. Seules 3 universités ont un taux de réussite inférieur à la moyenne nationale de la discipline.

Les résultats des universités des villes moyennes sont également variables, mais là aussi le volume de leurs publications (entre 1 et 10 postes) doit inciter à la réserve quant à l'appréciation du taux de couverture.

Très peu d'écoles et d'instituts spécialisés sont concernés par ce recrutement, et pour un petit nombre d'emplois (12). Seul un institut n'a pourvu qu'un seul de ses 2 emplois proposés.

Disciplines des lettres et sciences humaines

Dans ces disciplines, l'offre de recrutement est plus conséquente, mais ramenée au niveau de l'établissement, on n'évite pas toujours l'effet amplificateur des petits nombres sur le taux de couverture.

⇒ S'agissant du recrutement des **PR**, 400 postes ont été publiés dans 71 établissements. On note que 14 universités ont publié 10 postes et plus, le maximum étant de 19 emplois. 44 établissements ont proposé 5 postes et moins, dont 7 ont publié 2 postes et 14 seulement 1 emploi.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de **87%** (348 postes pourvus sur les 400 publiés). 39 établissements ont pourvu tous les postes offerts; mais 14 établissements n'ont proposé qu'un seul poste. A l'opposé, 2 établissements (1 poste publié) n'ont pas trouvé le lauréat qu'elles souhaitaient.

Les universités franciliennes ont publié 115 postes, soit **28,75 %** de l'offre totale dans ces disciplines et en ont pourvu 109. Le taux de couverture est globalement très satisfaisant : **94,78 %**, un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale des disciplines des lettres et sciences humaines. Et si 3 universités ont un taux de couverture inférieur à la moyenne, il reste néanmoins satisfaisant.

Les résultats des universités des métropoles régionales sont toujours plus contrastés selon le nombre plus ou moins restreint de publications, mais le taux de couverture est toujours excellent, égal ou supérieur à la moyenne nationale pour une grande majorité d'universités. Les difficultés sont toutes relatives dans 2 ou 3 autres, l'effet des petits nombres ayant joué pour faire chuter le taux de réussite.

La situation des universités des villes moyennes est comparable. Nombreuses sont les universités qui ont réussi à pourvoir tous leurs emplois, lesquels étaient en nombre restreint : de 1 à 6 postes. A l'opposé, quelques-unes ont rencontré davantage de difficultés (1 poste pourvu sur 3 ou 5 sur 9).

L'offre des écoles et instituts spécialisés a porté sur 15 postes répartis dans 7 établissements : les écarts entre les taux de réussite de chacun n'ont donc pas de signification. 5 ont pourvu tous leurs emplois publiés ; 1 a pu pourvoir 3 de ses 4 postes et le dernier n'a pas trouvé de lauréat pour son seul emploi proposé.

⇒ Au niveau **MCF**, 595 postes ont été publiés dans 82 établissements. 26 ont proposé 10 postes et plus, le maximum étant 26 emplois. 45 établissements ont offert 5 postes et moins, dont 10 ont publié 2 emplois et 15 seulement 1.

Le taux moyen de couverture pour ces disciplines est de **95,63 %** (569 postes pourvus sur les 595 publiés). Il faut d'abord remarquer qu'aucun établissement n'a été en situation d'échec total : seuls 2 établissements n'ont pourvu qu'1 des 2 postes qu'ils ont offerts. Ensuite, 60 des 82 établissements ont réussi à pourvoir tous leurs emplois ; il convient cependant de noter que 41 de ces établissements ont proposé 5 postes et moins.

L'attractivité des universités franciliennes est confirmée. Elles ont publié 167 emplois, soit **28,06 %** de l'offre totale, et elles en ont pourvu 156, soit un taux de couverture de **93,41 %**.

Parmi les universités des métropoles de province, nombreuses sont celles qui ont pourvu tous leurs postes, mais, avec un nombre de publications plus ou moins important (entre 1 et 14 emplois). Et parmi les universités n'ayant pas réussi à rencontrer un candidat acceptable pour tous les postes proposés, l'insuccès est tout relatif : 17 emplois pourvus sur 18, ou encore 6 sur 7.

La réussite des universités des villes moyennes est comparable aux précédentes. Là encore, on ne peut estimer qu'un établissement ait connu des difficultés lorsqu'il a pourvu 3 des 4 postes proposés ; le petit nombre de postes publiés amplifie mécaniquement la baisse du taux de couverture dès lors qu'un échec survient.

Les écoles et instituts spécialisés ont globalement une offre de recrutement plus modeste mais il est à noter que les 10 établissements qui ont publié 27 postes ont pourvu la totalité de leurs postes.

Disciplines des sciences et technologies

Ces disciplines rassemblent l'offre de recrutement la plus importante. Mais, là encore, pour nombre des établissements, le volume des publications est restreint ce qui signifie que l'effet amplificateur des petits nombres sur le taux de couverture continue de jouer pleinement.

⇒ 418 postes ont été proposés pour un recrutement de **PR**, par 91 établissements. Toutefois, la majorité de ces établissements n'a pas publié beaucoup d'emplois : 55 ont offert 4 emplois ou moins. Seulement 11 établissements ont proposé 10 postes ou plus, le maximum étant de 24 postes.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de 92,11 %. 65 établissements ont pourvu la totalité de leurs postes, dont 46 ont proposé 4 emplois et moins. Seuls 3 établissements, lesquels proposaient 1 poste seulement, ont échoué à le pourvoir. Au total, 385 postes ont trouvé leur lauréat.

Les universités franciliennes ont publié 77 postes, soit **18,42 %** de l'offre dans ces disciplines, la plus faible proportion des grandes disciplines (pharmacie mise à part). Elles en ont pourvu 70, soit un taux de réussite de **90,91 %**. 9 d'entre elles ont pu pourvoir tous les postes publiés, dont 7 ayant proposé 5 postes ou moins.

Parmi les universités des métropoles régionales, nombreuses sont celles qui ont trouvé un lauréat pour tous les emplois proposés ou ont obtenu un résultat très satisfaisant. Pour d'autres, c'est le petit nombre de postes offerts qui entraîne mécaniquement la baisse du taux de réussite.

La situation des universités des villes moyennes est assez comparable. La majorité d'entre elles ont pu pourvoir l'ensemble des postes proposés ou atteignent un taux de couverture de plus de 80%. Par contre, le taux de réussite pour celles qui n'ont pas trouvé le candidat souhaité pour tous leurs emplois décroît assez rapidement en raison du faible nombre des possibilités offertes.

On sait qu'en sciences et technologies les écoles et instituts spécialisés tiennent une place importante dans les formations. Ils ont publié un nombre de postes plus modeste, mais leur taux de réussite proche de 95% est globalement très bon et supérieur à la moyenne nationale de la discipline,

⇒ 731 postes ont été proposés pour un recrutement de **MCF**, par 102 établissements. 25 ont publié au moins 10 emplois, dont 9 ont ouvert 20 postes et plus, le maximum étant de 37 postes. Mais 49 établissements ont offert 4 emplois et moins, avec la conséquence maintes fois évoquée des petits nombres sur la variation du taux de couverture.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de **96,17 %**, le plus élevé de toutes les grandes disciplines. 80 établissements ont pourvu la totalité de leurs postes, dont 46 ont proposé 4 emplois et moins. Au total, 703 postes ont été pourvus.

Les universités franciliennes ont publié 140 emplois, soit **19,15 %** de l'offre totale dans ces disciplines. Elles en ont pourvu 137, soit un taux de réussite de **97,86 %**.

Parmi les universités des métropoles régionales, on peut signaler les résultats excellents pour un grand nombre d'établissements.

Les universités des villes moyennes ont un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale de ces disciplines, mais ce taux reste à un très bon niveau. Un seul établissement n'a pourvu que la moitié de ses postes.

Parmi les écoles et instituts spécialisés, la plupart ont trouvé un lauréat pour tous les emplois publiés. Quant aux autres, ils ont enregistré un taux inférieur à la moyenne mais qui reste satisfaisant.

Sur l'ensemble des postes publiés dans le cadre de la session « synchronisée », **2 695 ont été offerts à la mutation et au détachement**, 1 715 pour les MCF, 980 pour les PR (cf. tableau I).

Détachements

Le nombre des détachements demeure à un niveau très faible : 12 postes seulement ont été pourvus par ce moyen, 4 MCF, 8 PR, soit **0,45 %** des emplois offerts. Il faut constater que **le nombre de candidats** déclarés pour cette voie de recrutement, jugés recevables par les établissements (cf. tableau S - 5), est réduit : **20** pour les postes de **PR**, **41** pour les postes de **MCF**, ce qui représente seulement **0,51%** de l'ensemble des candidats.

Au 31 décembre 2012, 1 poste supplémentaire (1 MCF) a été pourvu par détachement au titre des recrutements au « fil de l'eau » (cf. tableau S - 3).

La voie du détachement reste extrêmement étroite et fluctuante, comme le montre l'évolution de cette modalité de recrutement ces dernières années (sessions « synchronisées » et premières sessions de recrutement) :

Evolution du nombre de postes pourvus par détachement

Détachements	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Postes de MCF	13	4	5	3	9	1	4
Postes de PR	5	2	8	2	12	5	8
Total des postes pourvus	18	6	13	5	21	6	12
% des postes offerts	0,5	0,2	0,4	0,17	0,78	0,23	0,45

Globalement, il n'y a pas beaucoup de candidats et le nombre de candidatures déposées par un postulant reste limité. En 2012, si un candidat à un recrutement de MCF par concours a déposé en moyenne 5,8 dossiers de candidature, un candidat au détachement en a produit **2,8** ; les mêmes chiffres rapportés aux **PR** sont respectivement de **2,6** dossiers pour un concours et **1,4** pour un détachement. Le bilan des détachements depuis 2006 montre qu'il s'agit de recrutements ciblés, qu'on imagine préparés en amont.

Depuis plusieurs années, pour justifier la faiblesse de ce mode de recrutement, une explication réglementaire était avancée : le détachement comme MCF ou comme PR ne confère pas d'avantage de carrière, ni dans le corps d'accueil pendant la durée de celui-ci, ni dans le corps d'origine lors de la réintégration du détaché.

Toutefois, les établissements disposent désormais de marges de souplesse, notamment en matière de rémunérations, qui ne sont pas encore mobilisées dans toute leur ampleur : modulation de service, référentiel d'équivalences horaires, modularité de la PES et de la PRP, régimes d'intéressement, pour attirer et retenir les chercheurs.

La **sélectivité**, pour les détachements, mesurée par le taux de réussite (nombre de recrutés/nombre de candidats), est de **19,67%**, soit un taux inférieur au taux de réussite général (nombre total de recrutés/nombre total de candidats) qui est de 22,04%.

Mutations

Résultats globaux

Le nombre des postes pourvus à la mutation, en baisse régulière depuis 2008, a augmenté en 2011 pour retrouver le niveau de 2009 et il est resté en 2012 à un niveau équivalent, avec **309 postes** pourvus par cette voie (cf. tableau ci-dessous).

Par rapport à 2004, la part des mutations dans le recrutement se situe au niveau le plus élevé après 2011 ; mais globalement, leur poids relatif demeure modeste.

Evolution du nombre de postes pourvus par mutation

Mutations	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Postes offerts	2 953	2 893	3 349	3 162	3 233	2 984	2 706	2 628	2 695
Postes pourvus	313	303	344	349	337	306	285	310	309
% des postes offerts	10,6	10,5	10,3	11	10,4	10,25	10,53	11,80	11,47

⇒ **335 candidats PR** ont postulé à la mutation, dont 117 pour les seuls postes publiés au titre de l'article 51 (cf. tableau S - 5) : on en avait dénombré 385 en 2011 et 343 en 2010 ; ces candidats ont déposé 479 dossiers de candidatures, soit 1,4 dossier en moyenne par candidat, chiffre inférieur à ceux de 2011 et de 2010 (1,6). **Les candidats MCF ont été 678** à briguer un poste, contre 698 en 2011 et 661 en 2010 ; ils ont adressé aux établissements 1 402 candidatures, soit 2,06 dossiers en moyenne par candidat, nombre légèrement inférieur à ceux de 2011 (2,2) et 2010 (2,3). Globalement, les 1 013 candidats à la mutation représentent **8,59%** de l'ensemble des candidats aux postes offerts (11 787).

Le tableau S-5a montre que, pour les PR ayant obtenu leur mutation, 120 des 156 lauréats ont déposé une seule candidature ; sur les 153 MCF ayant obtenu leur mutation, 102 ont fait un seul dossier de candidature. Ces chiffres soulignent bien que, dans l'enseignement supérieur, la mutation est une opération le plus souvent préparée entre un enseignant-chercheur et une équipe d'accueil. Cela explique que la part des mutations dans le recrutement reste mineure.

⇒ **La part des postes de PR pourvus par mutation** (156) a diminué par rapport à 2011 (167) : **15,92 %** contre 17,96%. La situation est différente selon qu'on considère les mutations prononcées au titre de l'article 51 réservé aux disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion et celles de l'article 46-1 pour les autres disciplines ; les premières ont baissé en proportion de 56,15 % à 50 %, mais avec un nombre de mutations équivalent (73 contre 74) (cf. tableau I - c) ; les secondes sont passées de 11,75 % à 9,86 %, de 94 à 82 (cf. tableau I - b).

En revanche, **la part des postes de MCF** pourvus par ce moyen s'est légèrement accrue par rapport à 2011 : **8,92 %** contre 8,42 % (cf. tableau I - a), avec un nombre de mutations en hausse (**153** en 2012 contre 143 en 2011).

⇒ L'analyse par grande discipline confirme la tendance observée depuis longtemps. **Le choix de la mutation est relativement bien ancré dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** : 15,79 % des postes offerts pour les MCF ont été pourvus par cette voie et 50 % des emplois de PR ; cependant, rappelons que les postes offerts au titre de l'article 51 ne peuvent être pourvus que par la mutation ou le détachement, sans concurrence des candidats au concours. Dans les disciplines des lettres et sciences humaines, ces proportions sont de 11,11 % pour les postes de MCF et 14,39 % pour les PR. Il est faible dans les disciplines scientifiques et technologiques : 4,28 % pour les MCF et 5,83 % pour les PR. On notera qu'un seul des 24 postes de PR en pharmacie ouverts à la mutation a été pourvu par cette voie. D'une façon générale, le petit nombre des mutations prononcées accentue le caractère erratique des variations d'une année à l'autre ; descendre au niveau de la section du CNU n'a qu'une signification limitée dans la mesure où la faiblesse du nombre des postes proposés et des effectifs des mutés amplifie mécaniquement les proportions.

⇒ La sélectivité, pour les mutations, mesurée par le taux de réussite (nombre de recrutés/nombre de candidats) est de 30,50%, soit un niveau supérieur au taux de réussite général (nombre total de recrutés/nombre total de candidats) qui est de 22,04%.

Contours géographiques

Les tableaux I - d, I - e, I - f et I - g précisent les contours géographiques des mutations.

⇒ Depuis 2004, les bilans annuels des recrutements ont mis en **lumière une carte des soldes migratoires des mutations très favorable à l'académie de Paris** et, à un degré moindre, aux deux autres académies d'Ile-de-France ; seules échappaient à l'attraction parisienne les académies de la périphérie sud du territoire, de Bordeaux à Aix-Marseille, l'académie de Nice étant toutefois dans une situation globalement déficitaire. Cette carte est globalement confirmée en 2012, avec cependant quelques nuances (cf. tableau I - g).

En 2012, l'académie de Paris a encore accueilli 69 enseignants-chercheurs par la voie de la mutation (balance des entrées et des départs), contre 56 en 2011 : le solde migratoire des mutations s'établit à + 522 depuis 2004. L'académie de Versailles qui enregistrait un solde positif depuis cinq années consécutives a enregistré un solde négatif en 2012 : - 9 agents en 2012, soit un solde de + 45 depuis 2004. L'académie de Créteil arrive en retrait, et elle présente également un solde négatif en 2012 (-1) et un bilan de + 23 depuis 2004.

La situation des académies méridionales est également favorable, mais contrastée. Montpellier enregistre encore cette année une progression (+ 13) : son bilan est de + 56 depuis 2004. Les autres académies, à l'exception de Nice et de Toulouse, demeurent dans une dynamique positive : Bordeaux présente en 2012 un solde de + 12 pour un bilan de + 51 depuis 2004 ; Aix-Marseille qui avait connu un ralentissement : + 1 en 2011, a cette année enregistré une progression de + 8, son bilan est de + 34 depuis 2004. Nice, après quatre années de déficit, a un solde positif de + 1 en 2012, mais le solde de l'académie depuis 2004 s'établit à - 9. Enfin, Toulouse, dont le solde depuis 2004 était de + 31, a cette année enregistré un déficit de - 4 et son solde est de + 27.

En revanche, **le bilan des académies septentrionales est une nouvelle fois déficitaire**. Au premier rang, la situation de l'académie de Lille s'est encore dégradée ; depuis 2004, son solde migratoire est constamment négatif : elle a encore perdu 16 enseignants-chercheurs en 2012 pour un bilan global de - 150. La balance des entrées et départs est à nouveau négative dans l'académie de Nancy-Metz (- 6) qui reste donc sur un bilan de - 61 depuis 2004. A l'Ouest, Nantes n'a enregistré qu'un solde de - 1 enseignant-chercheur, après les - 14 de 2010 et les - 15 de 2011, pour un total de - 62 depuis 2004 ; Rennes est dans une situation similaire : si la perte 2012 est limitée (- 3) comme celle de 2011 (- 1), son bilan depuis 2004 s'établit à -53. A l'Est, l'académie de Lyon présente un bilan négatif (-2) mais reste sur un solde de + 15 depuis 2004 ; Strasbourg enregistre en 2012 un solde migratoire négatif (- 4) avec désormais un solde négatif depuis 2004 (- 5) ; Besançon connaît des bilans négatifs depuis cette date : il est encore plus important en 2012 de - 12, pour un solde total de - 48.

Demeurent sur une ligne déficitaire les académies voisines de l'Ile-de-France : Rouen (- 3 en 2012, - 56 depuis 2004), Amiens (- 1, - 48), Orléans-Tours (- 4, - 49), Reims (- 5, - 42), Dijon (- 6, - 27).

⇒ L'analyse par corps confirme ces observations.

⇨ S'agissant des **PR, le solde migratoire est négatif pour 20 académies** (19 en 2011, 18 en 2010, 16 en 2009, 18 en 2008), positif pour 7 (7 en 2011, 5 en 2010, 11 en 2009, 9 en 2008), sachant qu'en Corse et dans les Collectivités du Pacifique (Nouvelle Calédonie et Polynésie) il n'y a pas eu de mutations de PR (cf. tableau I - f).

L'académie de Paris demeure le premier pôle attractif, avec un solde de mutations qui est encore largement positif : + 49 PR, + 354 depuis 2004. Si on prend en considération les mouvements entrant dans l'académie, sa place dans le volume total des mutations prononcées a, après avoir un peu régressé en 2011 : 30,54 %, de nouveau augmenté en 2012, pour atteindre 31,41%. Cette année, Paris a attiré principalement des universitaires des disciplines des lettres et sciences humaines, avec 23 arrivées externes et 2 départs ; viennent ensuite les professeurs des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion avec 24 arrivées externes et 4 départs (cf. tableaux I - f et I - d).

L'académie de Versailles présente en 2012 un bilan négatif (- 5) mais un solde total de + 55 depuis 2004. Créteil affiche un solde négatif (- 2) et un bilan excédentaire de + 8 depuis 2004. Au total, l'Ile-de-France compte pour 52,56 % des mutations prononcées en 2012, contre 46,71% en 2011, 56,25 % en 2010, 48,73 % en 2009 et 47,8 % en 2008.

Les autres académies présentant un solde positif sont Aix-Marseille (+ 6), les Antilles-Guyane (+ 1), Bordeaux (+ 7), Montpellier (+ 1), Nantes (+ 2) et Nice (+ 1).

A l'opposé, l'académie de Lille continue d'être déficitaire : - 8, - 88 sur la période 2004-2012. Le bilan est surtout défavorable en Droit, science politique, sciences économiques et sciences de gestion avec 9 départs et seulement 2 arrivées, stable en Lettres avec 1 arrivée et 1 départ, et négatif en Sciences et pharmacie avec 1 arrivée et 2 départs.

Mais, en 2012, Besançon et Poitiers ont enregistré un bilan négatif (- 6) proche de celui de Lille pour un solde négatif respectif de - 25 et de - 36 sur ces neuf dernières sessions ; Nancy-Metz (- 43), Rennes et Rouen (- 37 et - 38), Grenoble (- 27) sont elles aussi dans une situation difficile.

↳ S'agissant des **MCF, le solde migratoire est négatif pour 16 académies** (14 en 2011, 15 en 2010, 16 en 2009 et 2008), positif pour 7 (11 en 2011, 12 en 2010, 10 en 2009 et 2008), nul dans les académies de Poitiers, Rennes et Nice, sachant qu'à Amiens et dans les Collectivités du Pacifique (Nouvelle Calédonie et Polynésie) il n'y a pas eu de mutations de MCF (cf. tableau I - f).

Là encore, **l'académie de Paris reste dans une dynamique favorable** : + 20 MCF, + 168 depuis 2004. Si on considère les mouvements entrant dans l'académie, son poids dans le volume total des mutations prononcées a légèrement régressé : 17,64% contre 18,88 % en 2011, 21,99 % en 2010, 16,89 % en 2009 et 16,3 % en 2008. Son pouvoir d'attraction concerne essentiellement les disciplines des lettres et sciences humaines avec 18 arrivées, 1 mutation interne et 1 départ, puis les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion avec 5 arrivées, 1 mutation interne et 1 départ ; on notera la situation des sciences et de la pharmacie où le bilan s'équilibre : 4 arrivées, mais 3 départs.

L'académie de Créteil présente un bilan positif (+ 1 MCF en 2012, + 15 depuis 2004), alors que Versailles, enregistre à nouveau un solde négatif (- 4 MCF, - 10 depuis 2004). Au total, l'Île-de-France compte pour 32,02 % des mutations prononcées en 2012, contre 32,87 % en 2011, 34,75 % en 2010, 31,08 % en 2009 et 28,1 % en 2008.

Pour les autres académies présentant un solde positif, on se bornera à citer Montpellier (+ 12) et Bordeaux (+ 5) qui présentent les soldes les plus importants après Paris. Sur la période 2004-2012, Montpellier affiche le bilan le plus favorable (en dehors de Paris) : + 56 ; elle est suivie de Bordeaux (+ 31), de Toulouse (+ 27) et de Grenoble et Aix-Marseille (+ 15).

A l'opposé, l'académie de Lille est toujours dans la même situation de déficit : - 8 en 2012, - 62 depuis 2004. Le bilan est défavorable en lettres et sciences humaines avec 6 départs et 3 entrées, et en sciences avec 5 départs, un peu moins en droit, science politique, sciences économiques et sciences de gestion avec 3 départs, 3 entrées.

Les académies présentant un bilan déficitaire restent Amiens (- 29), Reims (- 25), Besançon (- 23) Rouen et Nancy-Metz (- 18), Rennes (- 16).

Il convient d'être prudent quant à l'interprétation de ces chiffres, en se rappelant que le nombre des mutations reste limité (**11,30 % du total des postes offerts**), et que les totalisations académiques recouvrent sans doute des situations très différentes au niveau des établissements qui sont seuls responsables du choix des enseignants-chercheurs accueillis par mutation.

Les indications précédentes confirment l'existence d'un **mouvement centripète francilien**, dont l'analyse est délicate. Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements vers l'Île-de-France dans les académies dont le solde des mutations 2012 est particulièrement déficitaire ; ces chiffres sont extraits des tableaux I - d et I - e.

Mutations vers l'Ile-de-France

Agents en fonctions à	Total des départs 2012		Vers Paris		Vers Créteil et Versailles	
	MCF	PR	MCF	PR	MCF	PR
Besançon	7	6	2	2	2	
Clermont-Ferrand	7	4			1	1
Dijon	7	3	1		2	
Grenoble	9	5		1		1
Lille	14	12	3	4	2	3
Nancy-Metz	4	7	1	2	1	1
Orléans-Tours	4	4	2	2	1	
Reims	4	3	1	1	1	2
Totalisation	56	44	10	12	10	8

Ces académies ont subi 56 départs de MCF par mutation, dont 20 vers l'Ile-de-France, soit 35,71 %. Elles ont enregistré 44 départs de PR, dont 20 vers les académies franciliennes, soit 45,45 %. Par rapport à 2011 et 2010, et bien que le choix ne concerne pas les mêmes académies, les proportions restent comparables. Le mouvement centripète concerne donc principalement **les PR**.

Pour s'en tenir aux mutations des PR, ces dernières années, on observe un mouvement circulaire : des MCF parisiens sont recrutés PR dans des universités de province et, quelques années plus tard, reviennent à Paris et en Ile-de-France par la voie d'une mutation. L'étude consacrée au bilan des recrutements des MCF dans le corps des PR entre 1993 et 2007⁵ a confirmé cette hypothèse.

Un autre indice de ce mouvement peut être discerné dans l'analyse de la mobilité des MCF nommés PR par la voie du concours (cf. tableau III - d). En 2012, l'académie de Paris enregistre un solde migratoire de - 22 MCF, c'est-à-dire qu'à l'occasion du recrutement des PR, elle a perdu plus de MCF qu'elle n'en a accueillis ; ce déficit était de 18 MCF en 2011, 23 MCF en 2010, de 35 MCF en 2009. L'académie de Versailles affiche un bilan négatif de - 2 en 2012 comme en 2011(- 14 MCF), alors qu'il était positif en 2010 (+ 1) et en 2009 (+ 4). Créteil affiche également un bilan négatif de -3 MCF alors qu'elle était bénéficiaire + 10 MCF en 2011 et + 2 en 2010.

⁵ Cette étude a été publiée en août 2010 sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html> ; elle comporte une analyse de la mobilité des MCF devenus PR, considérée du point de vue de l'agent recruté. Elle a été complétée d'une seconde étude portant sur l'endo-recrutement publiée à la même adresse Internet, et analysant la mobilité des nouveaux professeurs sous l'angle des régions et des établissements d'accueil.

Recrutements par concours - Taux de couverture global

Le décret du 23 avril 2009 a abrogé la priorité des mutations et détachements sur les concours. Le comité de sélection examine en même temps les candidatures à la mutation, au détachement et au concours, et le conseil d'administration doit donc choisir s'il retient le lauréat du recrutement parmi les candidats à la mutation, au détachement, ou parmi ceux du concours.

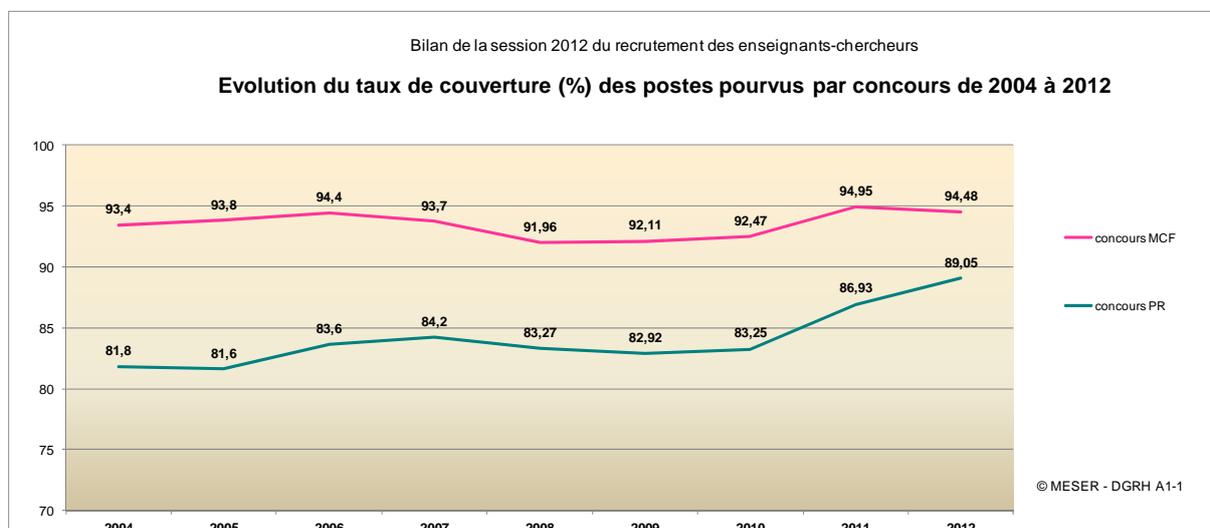
Le concours est la modalité principale du recrutement des enseignants-chercheurs. Avant de détailler dans les deux chapitres suivants les résultats des concours de PR et de MCF, il est intéressant d'analyser le résultat global des concours, en confrontant notamment l'offre de recrutement au vivier des qualifiés 2012.

Résultat global

Au titre de la session « synchronisée », **2 461 postes ont été offerts à un recrutement par concours : 1 575 postes de MCF et 886 postes de PR** ; ce dernier chiffre prend en compte les emplois de PR publiés au titre de l'article 46-3 (voie longue) ainsi que ceux proposés aux agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion (cf. tableau II).

2 277 postes sont pourvus, soit **un taux de couverture de 92,52 %**. On observe une amélioration par rapport à la session « synchronisée » 2011 pour laquelle le taux s'établissait à 92,11 %, et à celle de 2010 (89,40 %) et de 2009 (89,11 %).

Le graphique suivant montre l'évolution du taux de couverture pour les deux corps.



Pour mémoire, le taux de couverture des postes de PR était de 72,7 % en 1999, celui des MCF de 91,1 %.

Globalement, **le rendement des concours est donc excellent**, et a connu une évolution positive depuis la mise en place de la nouvelle procédure en 2009.

☞ Pour les postes de **MCF**, le taux de couverture (**94,48 %**) enregistre une légère baisse de 0,47 point par rapport à 2011. Il se confirme que le taux avait atteint un plafond en 2011 et que les variations ne s'opèrent plus qu'à la marge et semblent être le fait des circonstances.

☞ Le taux de couverture des postes de **PR** (**89,05%**) gagne plus de 2 points par rapport à 2011. La courbe d'évolution du taux est globalement ascendante depuis 2004 et atteint en 2012 son plus haut niveau. Il est

impossible de prévoir si ce taux se maintiendra à ce niveau au cours des sessions à venir, ce qui signifierait que, pour le recrutement des PR, on a franchi un seuil et qu'on se rapproche du taux des MCF.

On verra dans la dernière partie du document pour quels motifs les postes de MCF et de PR sont restés vacants.

Résultats par corps et par discipline

Le tableau II - a détaille le taux de couverture par corps et par discipline ; pour les PR et pour les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, il ne prend pas en compte les concours de l'article 51 ouverts uniquement à la mutation et au détachement, et les deux agrégations (article 49-2-1 - agrégation externe, article 49-2-2 - agrégation interne). Celles-ci font l'objet d'un traitement particulier dans cette étude.

⇒ **759** postes de **PR** sont pris en compte et **671** sont pourvus. Le taux de couverture global est de **88,41 %**, l'écart avec le taux indiqué ci-dessus tenant à la non prise en compte des concours précités. Les résultats sont détaillés dans la cinquième partie de l'étude.

Les postes ont été pourvus en totalité dans 19 des 57 sections du CNU, contre 22 en 2011, 19 en 2010, 14 en 2009, 6 en 2008 et 8 en 2007. Encore faut-il préciser que, dans 15 de ces sections, le nombre d'emplois offerts était inférieur à 10. Dans 2 sections, le taux de couverture est inférieur à 60 %, et égal à ce seuil dans une section. Ces trois sections sont les sections 05 – Sciences économiques, 06 – Sciences de gestion – et 87 – Sciences biologiques, fondamentales et clinique pour lesquelles le nombre de postes est limité,

⇒ **1 488** des 1 575 postes de **MCF** sont pourvus. Le taux de couverture global est de **94,48 %**. Le détail de ces résultats est présenté dans la sixième partie de l'étude.

On note que, dans 26 sections du CNU, les jurys ont pu pourvoir tous les postes qui ont été ouverts aux concours ; ce résultat a concerné 26 sections en 2011, 24 sections en 2010, 11 sections en 2009, 15 en 2008 et 23 en 2007. Toutefois, dans 13 de ces sections, le nombre d'emplois offerts était inférieur à 10. Lors du bilan 2011, on notait qu'aucune section n'avait enregistré un taux de couverture inférieur à 80 % ; en 2012, 1 section n'atteint pas ce taux mais dépasse néanmoins les 70%. On observe de plus que, dans 5 sections, le taux est inférieur à 90 %, et pour toutes l'offre a été suffisamment conséquente pour limiter l'effet des petits nombres sur les proportions (les sections 06 – Sciences de gestion, 35 – Structure et évolution de la Terre et autres planètes, 60 – Mécanique, génie mécanique, génie civil, 64 – Biochimie et biologie moléculaire et 71 – Sciences de l'information et de la communication).

Offre de recrutement et vivier des qualifiés 2012

Les tableaux II - b et II - c mettent en perspective, par corps et par discipline, le nombre des postes offerts avec le vivier des qualifiés de la seule année 2012⁶.

Au total, **8 248 personnes ont été qualifiées en 2012**⁷ (8 031 en 2011, 7 466 en 2010, 8 756 en 2009, 8 542 en 2008), ce qui représente en moyenne **3,5 qualifiés** pour un poste d'enseignant-chercheur offert au recrutement⁸. Ce même ratio était de 3,5 en 2011, 3,2 en 2010, 3,3 en 2009 et 2,9 en 2008. Cette moyenne recouvre des réalités multiples.

⇒ **1 621 personnes** ont été qualifiées en 2012 aux fonctions de **PR** : **2,1 qualifiés** en moyenne sont disponibles pour un poste proposé au concours.

⁶ Dans les deux tableaux considérés, pour chacune des sections du CNU, le chiffre inscrit dans la colonne « Qualifiés 2012 » correspond effectivement au nombre des personnes qualifiées par la section. En revanche, une personne pouvant être qualifiée par plusieurs sections, la totalisation au pied de la colonne indique le nombre des qualifications prononcées par l'ensemble des sections.

⁷ Cf. « Etude de la promotion 2012 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences » - Bureau DGRH A1-1, mars 2012, publiée sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>.

⁸ Pour le calcul de ce ratio, on n'a pas tenu compte des postes de PR ouverts au titre des articles 46-3 (voie longue), 49-2-1 (agrégation externe), et 49-2-2 (agrégation interne) puisque, pour ces concours, la qualification n'est pas requise.

Les situations sont très différentes selon les disciplines (cf. tableau II - c). On note que dans **5 disciplines** (3 en 2011), les sections 06 – Sciences de gestion (0,50), 21 – Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux, de l'art (0,93), 71 – Sciences de l'information et de la communication (0,77), 85 – Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé (0,63) et 86 – sciences du médicament et des autres produits de santé (0,64), **le nombre des qualifiés 2012 est inférieur au nombre des postes offerts**. Ce qui signifie que pourvoir les postes dans ces sections suppose de recourir à la totalité des qualifiés 2012 et au stock des qualifiés des années antérieures. Dans 16 autres (15 en 2011), le ratio est compris entre 1 et 2.

⇒ **6 658 personnes** ont été qualifiées en 2012 aux fonctions de **MCF** : **4,1 qualifiés** en moyenne sont disponibles pour un poste proposé au concours.

L'analyse par discipline montre des situations très contrastées, entre des sections dont le ratio est largement excédentaire et d'autres dont le ratio est limité. Parmi les premières, on trouve la section 72 – épistémologie, histoire des sciences et des techniques avec un ratio de 40,50, la section 37 – Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement (38), la section 10 – Littératures comparées (21) ou encore la section 87 – Sciences biologiques, fondamentales et clinique (17,33). Parmi les secondes, on note 4 sections présentant un ratio inférieur à 2, dont la section 01 – droit privé et sciences criminelles (1,05), mais aussi la section 02 – droit public (1,38), la section 06 – sciences de gestion (1,72) et la section 74 – sciences et techniques des activités physiques et sportives (1,97).

Bien entendu, les jurys ont pu choisir parmi tous les candidats dont la qualification était en cours de validité (cf. tableaux III - I et IV - h). C'est pourquoi ces chiffres sont aussi à rapprocher des ratios indiqués dans le tableau S - 5 qui présente notamment les nombres des candidats et des candidatures par rapport au nombre des postes ouverts au concours.

Analyse des recrutements par type de concours

Concours ouvert au titre de l'article 46-1

Le recrutement des PR par le concours ouvert au titre de cet article est toujours le mode privilégié : **746 postes** ont été offerts au titre de cet article, soit **84,20 %** des emplois ouverts, déduction faite des mutations et détachements. Cette proportion, en baisse constante depuis 2007, 92,5 % en 2007 (803 postes proposés), 91,2 % en 2008 (938 postes), 90,3 % en 2009 (798 postes), 85,7 % en 2010 (706 postes) et 81,91% en 2011 (702 postes), a réamorcé un mouvement de hausse en 2012.

662 postes sont pourvus, soit un taux de couverture de **88,74 %**. Le tableau suivant montre l'évolution de ce taux depuis 2004, qui a atteint en 2012 son plus haut niveau :

Evolution du taux de couverture des postes de PR offerts

PR (art. 46-1)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de couverture (%)	83,8	84,5	82,7	83,3	82,09	81,45	82,01	86,18	88,74

Le tableau III - a détaille par section du CNU les résultats obtenus dans cette modalité de concours. Rappelons que les totalisations affichées pour chaque section résultent des choix opérés par chaque établissement.

- ⇒ Les **disciplines littéraires et des sciences humaines** se situent toujours en deçà de la moyenne avec un taux de couverture de **85,42 %** ; mais il progresse fortement par rapport à 2011 (78,98 %), 2010 (74,17 %) et 2009 (75,68 %). Les difficultés se situent dans la section 11 - langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes - pour laquelle 7 des 38 postes qui ont été proposés sont demeurés vacants, situation récurrente pour cette discipline, mais qui s'arrange par rapport aux années précédentes et dans la section 70 - sciences de l'éducation - pour laquelle 6 des 21 postes proposés sont demeurés vacants. A un degré moindre, on peut souligner la section 23 – géographie physique, humaine, économique et régionale – dans laquelle 3 emplois sur 11 n'ont pas rencontré leur lauréat. On observe que, dans 11 sections, tous les postes offerts ont trouvé leur lauréat, mais leur nombre était restreint : au plus 10 emplois dans la section 17 – philosophie – 9 emplois dans la section 74 – sciences et techniques des activités physiques et sportives – et 8 emplois dans la section 12 - langues et littératures germaniques et scandinaves.

- ⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** se situent au-dessus de la moyenne avec un taux très satisfaisant de couverture de **91,47 %**, en légère baisse par rapport à 2011 (92,16 %), mais encore supérieur à ceux de 2010 (89,55 %) et 2009 (85,91 %). Les choix des jurys ont abouti à pourvoir tous les emplois proposés dans 6 sections, notamment dans les sections 30 – milieux dilués et optique (9 postes publiés) et 64 – biochimie et biologie moléculaire (10). Pour 14 sections, les résultats constatés sont compris entre 80 et 100 % ; on peut citer la section 25 – mathématiques (26 postes pourvus sur 27), la section 27 – informatique (59 sur 64) ou encore la section 61 – génie informatique, automatique et traitement du signal (32 sur 34). Pour d'autres sections, l'offre de recrutement était moindre, ce qui a influencé directement le taux de réussite ; c'est le cas pour la section 37 – météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement (1 poste pourvu sur les 2 proposés).

- ⇒ Les **disciplines pharmaceutiques** ont enregistré un taux de couverture de **91,30 %**, légèrement supérieur à la moyenne nationale, en progression par rapport à 2011 (88,89 %), à 2010 (78,95 %) et 2009 (82,35 %). Il est clair que le petit nombre d'emplois offerts amplifie les variations du taux. Notons toutefois que les 11 postes publiés dans la section 86 – sciences du médicament et des autres produits de santé ont tous été pourvus, mais, à l'inverse, dans la section 87 – sciences biologiques, fondamentales et clinique, on n'a pourvu que 3 postes sur 4.

Concours de la voie longue réservé aux MCF (article 46-3)

Les résultats de ce **concours réservé aux MCF ayant 10 années d'ancienneté de service** dans un établissement d'enseignement supérieur, dont 5 en cette qualité, dépend directement des avis des sections du CNU ; le dossier des candidats sélectionnés par les instances de l'établissement est soumis à l'examen et à l'avis de la section compétente pour la discipline du poste publié ; est proposé à la nomination le premier candidat classé par l'établissement ayant obtenu un avis favorable de la section.

49 emplois ont été publiés au titre de cet article de concours, soit **5,53 %** du total des publications. **40 ont été pourvus**, soit un taux de couverture de **81,63%** (cf. tableau III - b). **22 sections** ont été concernées, ce qui signifie que le volume d'emplois offerts dans chacune d'elles est limité ; dès lors la valeur du taux est soumise aux effets des petits nombres sur les proportions. Pour 17 d'entre-elles, les avis rendus ont abouti à pourvoir tous les postes qui ont été proposés dans leur domaine de compétences : au plus 4 dans la section 05 – sciences économiques. En revanche, dans la section 02 – droit public – seuls 2 des 5 postes proposés ont été pourvus, situation comparable dans la section 01 – droit privé et sciences criminelles – avec 4 postes pourvus sur 7. On notera que la section 09 – langue et littérature françaises – a choisi de ne pas pourvoir l'emploi publié dans son champ disciplinaire.

Concours réservé aux professionnels et aux enseignants associés (article 46-4)

Le nombre des postes ouverts à ce concours reste marginal : **13 emplois** ont été offerts dans le cadre de la session « synchronisée », soit **1,47 %** du total des postes ; 10 postes avaient été publiés en 2011, 3 en 2010, 14 en 2009, 15 en 2008, 16 en 2007, 19 en 2006, 17 en 2005 et 21 en 2004.

En 2009, deux explications avaient déjà été proposées. Soit, à ce niveau de compétences et de rémunération, les établissements trouvent peu de professionnels ou d'associés décidés à franchir le pas, soit, les recrutements de PR étant devenus incontestablement une voie de promotion pour les MCF en place, les établissements préfèrent leur réserver les postes vacants.

Sur les 13 postes offerts, **9 ont été pourvus** (cf. tableau III - c). En sections 05 – sciences économiques – et 06 – sciences de gestion – un seul poste a été pourvu sur les 2 proposés. Quant aux sections 09 – langue et littérature françaises – et 87 – sciences biologiques, fondamentales et clinique – elles n'ont pas trouvé de lauréat pour le poste proposé.

Recrutement des MCF dans le corps des PR

Le tableau III - d apporte un éclairage concernant le recrutement des MCF dans le corps des PR et les mouvements inter-académiques et intra-académiques qui animent ce recrutement. On notera qu'à la session « synchronisée » 2012, **toutes les académies ont recruté au moins un PR**.

⇒ On observe d'abord que **591 des 671 postes** pourvus au titre des articles 46-1 et 46-4 du statut **l'ont été par des MCF**, soit **88,08 %**. La part des MCF dans le recrutement des PR reste toujours importante et à peu près équivalente à celles constatées en 2011 (86,99 %, 535 sur 615), 2010 (89,35 %, 520 sur 582), 2009 (87,90 %, 581 sur 661) et 2008 (90,51 %, 697 sur 770). Il se confirme donc que le recrutement des PR est une voie de promotion pour les MCF : à l'évidence, les jurys préfèrent choisir des agents ayant une grande expérience de l'enseignement supérieur et qu'ils peuvent déjà connaître, et il y a également sans doute une pénurie de candidats « extérieurs », la carrière de PR apparaissant insuffisamment attractive pour ces personnes qui, à leur niveau de compétences, trouveraient des conditions de rémunération plus intéressantes en dehors de l'université.

80 nouveaux PR (professionnels, associés, étrangers...) ne sont donc pas issus du corps des MCF, soit **11,92 %** du total des recrutés.

⇒ 12 académies affichent, par rapport au total des PR recrutés dans leur ressort territorial, une proportion de lauréats non issus du corps des MCF supérieure à la moyenne nationale qui vient d'être indiquée. Cependant,

les écarts entre les académies et avec cette moyenne sont directement liés au volume des recrutements et aux effets amplificateurs des petits nombres. Nice arrive en tête de cette liste avec une proportion de 38,46 % : 5 des 13 PR recrutés dans l'académie ne sont pas d'anciens MCF. Elle est suivie par Orléans-Tours et Reims pour lesquelles laquelle la part des « extérieurs » est de 30 % : 6 sur 20 dans la première académie, 3 sur 10 dans la seconde. Si on regarde les académies où le nombre des recrutements est important, on observe des situations différentes ; deux exemples : à Paris, 13 des 111 PR recrutés ne sont pas issus du corps des MCF, soit 11,71 %, alors qu'à Lille la proportion tombe à 2,56 % (1 sur 39). On notera également que dans 6 académies, aux Antilles-Guyane, en Corse, à La Réunion, à Limoges, au Pacifique et à Poitiers, aucun « extérieur » n'a été recruté par les établissements de ces académies.

Cette hiérarchie, parfaitement indicative, est bouleversée chaque année : la proportion de non-MCF dépend en fait des opportunités que rencontrent les établissements ; il n'est pas possible de comparer les résultats d'une année à l'autre.

⇒ **406** des **MCF** recrutés **PR** exerçaient déjà dans l'académie, **185** arrivent d'une autre académie. On constate ainsi que **68,70 %** des postes pourvus par des MCF l'ont été par des mouvements intra-académiques. Cette proportion est en hausse par rapport à 2011 (67,29 %), mais aussi par rapport à 2009 (68,33 %), 2008 (64,2 %), 2007 (55,9 %) et 2006 (45,8 %). C'est en 2010 où la proportion avait été la plus importante : 71,73 %. L'analyse des origines des recrutés permettra de préciser cette observation, notamment de faire la part entre les candidats recrutés par leur propre établissement et les agents originaires d'un autre établissement de l'académie. Les écarts entre les académies sont importants ; si on s'en tient à celles dont le nombre de postes pourvus par des MCF est conséquent, les recrutements intra-académiques s'élèvent à 88,10 % à Lyon (37 sur 42), 86,84 % à Lille (33 sur 38) et 85,00 % à Montpellier (17 sur 20) ; en revanche, ils ne comptent que pour 56,76 % à Versailles (21 sur 37), 61,22 % à Paris (60 sur 98) et 51,85 % à Créteil (14 sur 27). On observe aussi que tous les MCF recrutés PR sont originaires de l'académie aux Antilles-Guyane, en Corse ou à la Réunion mais leur nombre est moindre.

Ces proportions étaient différentes en 2010 et en 2011, ce qui signifie qu'il n'y a pas de tendance en la matière ; recruter un MCF exerçant déjà dans un établissement de l'académie plutôt qu'un autre arrivant d'une autre région doit être d'abord affaire de circonstances.

⇒ Le solde des mouvements des MCF est bénéficiaire pour 12 académies (14 en 2011 et 2010, 16 en 2009, 17 en 2008, 12 en 2007 et 16 en 2006), c'est-à-dire qu'elles ont accueilli en qualité de PR davantage de MCF qu'elles n'en ont perdus, déficitaire pour 9 (10 en 2011, 9 en 2010, 6 en 2009, 9 en 2008 et 2007, 6 en 2006) ; 6 académies ont un solde nul. Si on ajoute le recrutement hors enseignement, c'est-à-dire le recrutement de PR qui ne sont pas MCF à l'origine, 23 académies ont un bilan positif, 2 un bilan négatif et 2 un bilan nul.

L'académie de Paris enregistre cette année encore un solde déficitaire de - 22 MCF : 16 arrivées, 38 départs et 60 recrutements intra-académiques (- 18 MCF en 2011, - 23 en 2010, - 35 en 2009, - 15 en 2008, - 18 en 2007, - 21 en 2006). Sur les 16 arrivées, 2 sont issues de l'académie de Créteil et 4 de l'académie de Versailles. Parmi les 38 départs, 4 vont vers Créteil et 4 vers Versailles. Paris ne compense pas ce déficit en recrutant des candidats non issus du corps des MCF, puisque 13 personnes seulement ont été accueillies, contre 15 personnes en 2011, 14 en 2010, 8 en 2009, 7 en 2008, 10 en 2007, 26 en 2006. Mais, si on ajoute les 49 PR mutés entrant dans l'académie, Paris a accueilli 40 PR supplémentaires en 2012 (+ 38 en 2011, + 39 en 2010, + 13 en 2009, + 26 en 2008, + 35 en 2007). On a évoqué **un mouvement circulaire à propos des mutations, les MCF parisiens partant ailleurs acquérir l'expérience de professeur, puis revenant une fois cette expérience acquise**. Les chiffres du recrutement n'infirmement pas cette hypothèse, même si les 60 mouvements intra-académiques, contre 49 en 2010, 36 en 2010, 38 en 2009, 56 en 2008, 39 en 2007 et seulement 9 en 2006, la relativisent. La spécificité de Paris dans le paysage universitaire français est en tout état de cause confirmée.

L'académie de Lille, qui enregistre un solde migratoire des mutations de PR très défavorable (- 64 PR depuis 2006) connaît encore cette année un solde positif de + 5 MCF : 10 arrivées, 5 départs et 31 mouvements intra-académiques ; le bilan des années antérieures s'établissait à + 3 MCF en 2011 et en 2010, - 1 en 2009, - 4 en 2008, + 1 en 2007 et - 7 en 2006. On observe 2 départs vers les universités d'Ile-de-France (2 en en 2011, 3 en 2010, 1 en 2009, 7 en 2008). Mais avec le recrutement d'un seul PR hors enseignement supérieur, l'académie ne compense pas le bilan négatif des mutations et présente au total un solde déficitaire de - 2 (+ 9 en 2011, + 2 en 2010, - 14 en 2009, - 12 en 2008, - 8 en 2007, - 11 en 2006).

Agrégation de l'enseignement supérieur

L'agrégation est la **principale modalité** de recrutement des PR dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion. **Le volume de postes offert à l'agrégation externe** (article 49-2-1 du statut) **est plus important que celui proposé à l'agrégation interne** (article 49-2-2 du statut) : **60** pour la première, **18** pour la seconde.

L'agrégation externe

L'agrégation externe (ou « premier concours national de l'agrégation ») a été organisée dans les sections 02 – droit public, 03 – histoire du droit et des institutions et 05 – sciences économiques (cf. tableau III - e). Dans ces disciplines, **le concours n'est ouvert qu'une année sur deux** : le parallèle doit être fait avec 2010 où le même nombre de postes (60) avait été offert et avec la même répartition dans les 3 sections.

314 candidats se sont inscrits, contre 312 en 2010. Le nombre moyen des candidats par poste a légèrement régressé pour deux des trois concours : le ratio passe de 6,3 à 5 en histoire du droit et des institutions, de 3,9 à 3,3 en sciences économiques ; en revanche, il progresse pour le droit public de 5,8 à 6,7.

Le jury a prononcé l'admissibilité de 97 candidats, soit 30,89 % des inscrits, contre 93 en 2010 (29,81 %). Comme en 2010, tous les postes ont été pourvus. **Le taux de réussite global est de 19,10 %** des inscrits : il était de 19,23 % deux ans plus tôt. Mais on constate des variations selon le concours : le taux est de 14,92 % en droit public, de 20 % en histoire du droit et des institutions, mais de 30,13 % en sciences économiques.

L'agrégation interne

L'agrégation interne (ou « second concours national de l'agrégation ») a été organisée dans la section 02 – droit public et dans la section 06 – sciences de gestion (cf. tableau III - e). **18 postes** ont été ouverts, 6 en section 02 et 12 en section 06, qui ont tous été pourvus. **38 candidats** se sont inscrits en droit public : le taux de réussite au concours est de **15,78 %** ; 58 personnes ont candidaté en sciences de gestion : le taux est de 20,69 %.

Age moyen des personnes recrutées

L'âge moyen auquel sont recrutés les nouveaux professeurs est relativement stable depuis 2008 (autour de 44 ans). En 2012, il est de **44 ans 8 mois** (cf. tableau III - g), plus élevé de 7 mois que celui noté en 2011, de 2 mois que celui noté en 2010 et de 10 mois que ceux observés en 2009 et 2008.

⇒ Comme les années précédentes, **l'âge moyen le plus élevé est constaté dans les disciplines des lettres et sciences humaines** : 47 ans 8 mois, comme en 2011. Les plus jeunes sont les PR des disciplines scientifiques et technologiques : 42 ans 3 mois, en augmentation par rapport à 2011 et 2010 (41 ans 7 mois) et 2009 (41 ans 5 mois). On note encore cette année une élévation de l'âge moyen des recrutés dans les disciplines pharmaceutiques : 44 ans 4 mois contre 43 ans 8 mois en 2011, 42 ans 6 mois en 2010 et 42 ans 5 mois en 2009. Ces écarts sont ceux qu'on retrouve globalement pour les recrutements des MCF (cf. tableau IV - d), ce qui est logique puisqu'on sait que 9 PR sur 10 sont aujourd'hui recrutés parmi les MCF ; on peut noter qu'en 2012 la différence d'âge entre les MCF recrutés en lettres et sciences humaines et en sciences et technologies est de 4 ans 8 mois, et qu'elle s'accroît à 5 ans 5 mois au moment du recrutement comme PR.

L'étude réalisée en juin 2009 sur les avancements de grade prononcés entre 1993 et 2007 ⁹ a montré que cette différence a un impact sur le déroulement de la carrière des intéressés, en particulier pour l'accès à la 1^{ère} classe des PR : le lecteur pourra s'y reporter.

C'est toujours dans **le domaine des mathématiques** (section 25) que sont recrutés les plus jeunes des PR (40 ans en moyenne) puis c'est en section 29 (40 ans 7 mois), alors que, cette année, c'est dans la section

⁹ Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007 - Bilan des opérations d'avancement de grade (DGRH A1-1, juin 2009). Une seconde partie de l'étude dressant le bilan des recrutements des MCF dans le corps des PR sur la même période (DGRH A1-1, août 2010) comporte une analyse de l'évolution de l'âge moyen des MCF au moment de leur recrutement comme PR.

13 – langues et littératures slaves – qu'on rencontre les lauréats les plus âgés (55 ans 3 mois), devant la section 20 – anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire – (54 ans 2 mois). D'une année à l'autre, ce « classement » évolue car le petit nombre des postes offerts dans chaque discipline et les circonstances du recrutement accentuent mécaniquement les variations de l'âge moyen des recrutés ; ainsi, l'an dernier, les 2 lauréats de la section 08 – langues et littératures anciennes – avaient 51 ans en moyenne : cette année, ils sont 3, mais leur âge moyen n'est plus que 45 ans.

⇒ En moyenne, **les femmes recrutées sont plus âgées que les hommes** ; les lauréates ont 46 ans 10 mois en moyenne, et les lauréats 43 ans 9 mois. L'âge moyen des premières a augmenté d'1 an 6 mois entre 2011 et 2012, celui des seconds de 4 mois seulement.

L'écart entre les deux sexes (3 ans 1 mois) en moyenne, est encore plus grand pour ceux des disciplines pharmaceutiques (3 ans 5 mois) ; toutefois, le petit nombre des recrutés a incontestablement une incidence forte sur la détermination des âges moyens. Par contre, en lettres et sciences humaines (1 an 4 mois) et en sciences et technologie (1 an 11 mois), l'écart est moins important.

Ancienneté dans leur corps d'origine des MCF recrutés PR

En 2012, **un MCF recruté PR a une ancienneté moyenne de 12 ans 1 mois** dans son corps (cf. tableau III - h). Cette ancienneté est plus élevée de 4 mois par rapport à celle observée en 2011 (11 ans 09 mois), de 3 mois par rapport à celle observée en 2010 (11 ans 10 mois), de 10 mois par rapport à 2009 et de 26 mois par rapport à 2005 où elle n'était que de 9 ans 11 mois.

L'analyse par groupes de disciplines montre des écarts assez marqués. On écartera les sciences économiques et de gestion en raison du petit nombre de recrutés : 2 MCF, recrutés au titre de l'article 46-4 et la théologie en raison d'un seul MCF recruté. L'ancienneté la plus élevée est rencontrée chez les lauréats de physique (13 ans 3 mois) et la moins élevée chez les lauréats en mathématiques et informatique (10 ans 6 mois) ; mais cette ancienneté varie d'une année sur l'autre et d'un groupe à l'autre. L'écart entre les plus et les moins anciens dans le corps des MCF est, en excluant les deux premiers groupes cités, de 33 mois ; il était de 30 mois en 2011, 33 mois en 2010, de 21 mois en 2009 et de 16 mois en 2008.

Il faut se garder d'accorder trop d'importance aux évolutions annuelles de cette ancienneté moyenne au niveau des groupes de disciplines, et retenir qu'il y a depuis six ou sept ans **un accroissement de l'ancienneté des MCF recrutés PR**.

Recrutement par concours et qualification

Il s'agit de mettre en perspective les résultats des concours de recrutement et ceux de la qualification aux fonctions de PR (tableaux III - i à III - l). On se fonde également sur l'étude sur la promotion 2012 des qualifiés, réalisée par le département DGRH A1-1 en mars 2012 à partir des résultats de l'application ANTARES.

L'analyse doit aussi prendre en compte les chiffres présentés dans le tableau S - 5 : 1 848 candidats ont postulé aux concours (soit 2,4 par poste ¹⁰) et ils ont présenté 5 303 candidatures (soit en moyenne 2,8 candidatures par personne).

Pour rappel :

Les sections du CNU ont accordé cette année 1 968 qualifications aux fonctions de PR sur 2 797 dossiers de candidature examinés (tableaux III - i et III - j) ¹¹, soit **un taux de qualification de 70,36 %**, en progression par rapport à 2011 (69,56 %), à 2010 (65,15 %) et 2009 (64,63 %). Pour mémoire, rappelons que ce taux était de 58 % en 2005. Sachant qu'un même candidat peut être qualifié par plusieurs sections, le nombre de personnes qualifiées est de **1 621**.

¹⁰ Le nombre des candidats pris en compte et par conséquent le ratio calculé ne prennent en compte que les concours des articles 46-1 et 46-4.

¹¹ - Les dossiers éliminés au cours de la procédure ne sont pas pris en compte.

Place des qualifiés 2012 dans les concours de recrutement

En se présentant aux concours de recrutement, **les candidats qualifiés en 2012 sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide**. Le tableau III - k dresse le bilan des postes pourvus en fonction de l'année de qualification des candidats retenus.

⇒ 290 des 671 postes pourvus des concours des articles 46-1 et 46-4 le sont par des candidats qualifiés en 2012, soit **43,2 %**. Si on souhaite établir la comparaison avec les sessions antérieures, il faut tenir compte des 17 emplois pourvus par des candidats dispensés de l'inscription sur la liste de qualification en raison de leurs fonctions à l'étranger jugées équivalentes ; en retirant ces emplois, la proportion est de 44,34 % qu'on peut comparer aux 45,61 % que représentaient les qualifiés 2011 dans le recrutement de l'an dernier et aux 41,41 % des qualifiés de l'année dans les résultats de la session 2010.

En tenant compte de la même correction, les qualifiés 2011 représentent 27,83 % des lauréats, pourcentage un peu plus élevé que celui des qualifiés 2010 pour le recrutement 2011 (23,25 %). Les qualifiés 2010 comptent pour 13,91 % des nommés en 2012, alors que les qualifiés 2009 représentaient 15,93 % des lauréats du recrutement 2011. Globalement, 72,17% des PR sont donc recrutés ayant été qualifiés dans l'année du recrutement ou l'année précédente, ratio un peu plus haut de ceux enregistrés en 2011 (69,32 %), et en 2010 (70,10 %).

⇒ L'analyse disciplinaire montre des situations très diversifiées.

↵ En **lettres et des sciences humaines**, les qualifiés 2012 représentent **54,93 %** des nommés (en déduisant les 5 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), chiffre en légère baisse par rapport à 2011 où les qualifiés de l'année comptaient pour 55,92 % des lauréats mais en revanche en hausse par rapport à 2010 où leur proportion était de 45,34 % et même 2009 (53,36 %). Les situations sont assez contrastées selon les sections, en soulignant cependant que le petit nombre de recrutements dans certaines d'entre elles amplifie mécaniquement les différences. Si on ne retient que les sections dans lesquelles le nombre des postes pourvus est important, on voit que dans la section 11 – langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes – 20 des 28 nommés (71,43%), hors dispensés de qualification, sont des qualifiés 2012 ; en revanche, dans la section 16 – psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale – les qualifiés 2012 ne représentent que 45,45 % des lauréats (10 sur 22). Ces effectifs, relativement faibles au niveau de chaque section, rendent peu significatives les variations d'une année à l'autre.

↵ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, la part des qualifiés 2012 parmi les lauréats est de **36,60 %** (déduction faite des 12 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), proportion inférieure à celle de 2011 où les qualifiés de l'année représentaient 38,58 % des nommés, ou encore à celle de 2010 où leur proportion était de 38,87 %. Là encore, les situations sont diverses selon les sections. Le seuil des 50 % est atteint et dépassé dans 4 sections, les sections 36 – terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère, 62 – énergétique, génie des procédés, 67 – biologie des populations et écologie et 68 – biologie des organismes. A l'opposé, dans la section 31 – chimie théorique, physique, analytique, les qualifiés 2012 ne représentent que 19,05 % des lauréats (4 sur 21) ; de même pour la section 63 – génie électrique, électronique, photonique et systèmes, qui affiche un pourcentage de 28,57 % (6 sur 21). Les évolutions d'une année à l'autre peuvent être particulièrement erratiques, particulièrement dans les sections où le volume de recrutements est restreint.

↵ Dans les **disciplines pharmaceutiques**, les qualifiés 2012 représentent seulement **33,33 %** des lauréats, pourcentage en hausse par rapport à la place des qualifiés 2011 dans les concours de leur année de qualification (26,67 %), mais identique à celle des qualifiés de l'année en 2010 (33,33 %). Les écarts s'expliquent par le nombre très réduit des qualifiés chaque année, et celui restreint des postes mis au concours.

Réussite des qualifiés 2012 aux concours de recrutement

Le tableau III - l met en évidence **le taux de réussite des qualifiés 2012** au recrutement, soulignant ainsi la probabilité qu'un candidat a d'être recruté l'année de sa qualification.

⇒ Les **290 qualifiés 2012** lauréats des concours représentent **14,74 %** des qualifications accordées par le CNU cette année. Ce taux de réussite est en petite hausse par rapport à 2011 (14,31 %), à 2010 (13,64 %), et voisin de celui constaté en 2009 (14,69 %). Si on rapporte le chiffre des lauréats au total des personnes qualifiées, le taux de réussite est alors de 17,89 %, contre 17,35 % en 2011, 16,70 % en 2010 et 18,05 % en 2009.

Quel que soit le mode de calcul de ce taux, **il reste faible**. On peut trouver un élément d'explication dans le chiffre suivant ¹² : **836 personnes qualifiées sur 1 621, soit 51,57 %, n'ont pas été candidates aux concours de recrutement** ; cette proportion qui était en baisse depuis 3 ans (50,85 % en 2011, 53,22 % en 2010, 53,80 % en 2009), est de nouveau en hausse et dépasse largement les proportions des années précédentes (46,4 % en 2008, 48,2 % en 2007, 45,3 % en 2006). Pour certains candidats, la qualification est une reconnaissance de niveau dont ils peuvent se prévaloir pour d'autres perspectives. Toutefois, pour apprécier le taux de réussite réel des qualifiés 2012, on peut rapporter le chiffre des lauréats des concours au nombre de personnes qui ont été effectivement candidates : le ratio est alors de 36,94 % (290 sur 785). Par ailleurs, les qualifiés 2012 pourront se porter candidats les 4 années suivantes, le taux d'évaporation doit être apprécié sur l'ensemble de cette période.

⇒ L'analyse disciplinaire montre encore **des situations très diversifiées**. On peut mettre en perspective le **taux de réussite des qualifiés 2012** par section et le **taux de qualification** de chaque section (tableau III - i). Mais la plus grande prudence s'impose pour l'analyse dans la mesure où les taux de réussite des qualifiés 2012 résultent de la compilation des décisions prises par les jurys, alors que les taux de qualification sont l'expression d'une décision collective de la section à l'issue d'une réunion plénière.

☞ Le taux de réussite des qualifiés 2012 dans les **disciplines des lettres et des sciences humaines** est de **30,71 %**, chiffre en hausse par rapport à 2011 (26,50 %), 2010 (25,51 %) et 2009 (25,38 %). Là encore, des contrastes marqués existent entre les sections, et les mêmes questions sont posées ; par exemple, la section 74 – sciences et techniques des activités physiques et sportives – qui a qualifié 18 de ses candidats (40,91 %) et dont 1 seul a été retenu sur les 9 postes à pourvoir ; à l'opposé, la section 71 – sciences de l'information et de la communication – qui a qualifié 25 % de ses candidats (10 sur 40), lesquels ont un taux de réussite de 30 % (3 des 10 nommés sont des qualifiés 2012).

☞ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, le taux de réussite des qualifiés 2012 est de **8,85 %**, en baisse par rapport aux trois sessions précédentes : 9,41 % en 2011, 9,53 % en 2010 et 11,09 % en 2009. Les situations sont encore diversifiées. Les mêmes questions surviennent, par exemple dans les sections 25 – mathématiques – et 26 – mathématiques appliquées et applications des mathématiques – la première a qualifié 104 personnes (98,11 % des candidats) et seulement 10 ont été reçues à un concours, soit un taux de réussite de 9,62 % ; dans la seconde, 111 candidats ont été qualifiés (88,10 % du total) et 10 ont été recrutés, soit un taux de réussite de 9,01 %. La déperdition entre la qualification et le recrutement signalée ci-dessus doit ici jouer pleinement : comme on l'a déjà souligné, les candidats à la qualification viennent rechercher la reconnaissance d'un niveau de formation et de compétences utilisable dans un autre cadre que le seul recrutement des PR.

☞ Le taux de réussite des qualifiés 2012 dans les **disciplines pharmaceutiques** a été plutôt satisfaisant par rapport à la moyenne nationale : **41,18 %**, largement supérieur à celui de 2011 (23,53 %), de 2010 (33,33 %) et encore plus par rapport à celui de 2009 (8 %). On a évoqué ci-dessus les nombres en cause qui amplifient les pourcentages et qui expliquent que toute interprétation des écarts relève de l'utopie. Notons que la section 87 – sciences biologiques, fondamentales et clinique – a qualifié 5 personnes sur 10 (50% des candidats) et 1 seul a été recruté soit un taux de réussite de 20%. A l'inverse, en section 86 – sciences du médicament et des autres produits de santé – 4 des lauréats recrutés sont des qualifiés 2012 (57,14%).

¹² - Etude de la promotion 2012 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences - DGRH A1-1, mars 2012. On se reportera notamment au tableau 19-a montrant le comportement des qualifiés de la promotion 2008 comme candidats au concours ; cette qualification reste valide pour la session 2012.

Analyse des recrutements par type de concours ¹³

Concours au titre de l'article 26-I-1

Le concours au titre de cet article reste le mode quasi exclusif pour le recrutement des MCF : 1 558 postes relèvent de cet article, soit **98,92 %** des postes ouverts, déduction faite des mutations et détachements, à comparer avec les 1554 postes de 2011 (99,42 %), les 1 627 postes de 2010 (98,79 %), les 1 812 postes de 2009 (99,23 %), les 1 855 postes de 2008 (98,8 %) et les 1 925 postes de 2007 (98,7 %).

1 472 postes ont été pourvus, soit **un taux de couverture de 94,48 %**, légèrement inférieur à celui de 2011. Le tableau suivant montre l'évolution de ce taux depuis 2004 :

Evolution du taux de couverture des postes de MCF

MCF (art. 26-I-1)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de couverture (%)	94,6	94,8	94,6	93,8	92,4	92,16	92,38	94,92	94,48

Le tableau IV - a analyse ces résultats par discipline :

- ⇒ Le taux de couverture dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** reste au-dessous de la moyenne nationale : **89,11 %** ; l'évolution positive observée depuis 2008 s'est inversée : 83,5 % en 2008, 86,28 % en 2009, 87,28 % en 2010 et 91,67 % en 2011. La section 06 – sciences de gestion – a le plus grand nombre de postes offerts (97), mais seulement 72 ont trouvé leur lauréat, pour le taux de couverture le plus bas de ces disciplines (74,23 %) ; a priori, c'est surtout ce résultat qui fait tomber le taux de réussite globale de ces disciplines. En effet, dans la section 01 – droit privé et sciences criminelles – 75 des 78 emplois proposés ont été pourvus (96,15 %), et dans la section 02 – droit public – le résultat enregistré est 36 postes pourvus sur 39 (92,31 %). Dans la section 05 – sciences économiques – 66 des 68 emplois offerts ont été pourvus, soit un taux de 97,06 %. Dans les sections 03 – histoire du droit et des institutions – et 04 – science politique – tous les postes ont été pourvus, mais leur nombre était beaucoup plus petit que dans les sections précitées (8 et 13).

- ⇒ Les **disciplines littéraires et des sciences humaines** se situent à un niveau un peu supérieur à la moyenne nationale : **95,17 %** ; mais là aussi, l'évolution du taux de couverture favorable depuis 2008 s'est arrêtée : de 93,09 % en 2008, il était passé à 94,62 % en 2009 puis à 94,84 % en 2010 et enfin 95,25 % en 2011. On trouve 9 sections pour lesquelles tous les emplois ont été pourvus, dont 2 où plus de 20 postes étaient proposés : la section 21 – histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux, de l'art (26) et la section 23 – géographie physique, humaine, économique et régionale (24). Notons également que 6 autres sections, dont le nombre des postes à pourvoir était important, ont atteint des taux de couverture de près de 95 %, voire plus. C'est le cas notamment de la section 16 – psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale – 52 postes pourvus sur 55 (94,55 %) et de la 14 – langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes – 28 postes pourvus sur 29 (96,55%). On observe que la réussite a été moindre dans la section 11 – langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes – 50 postes pourvus sur 55 (90,91 %) ou dans la section 71 – sciences de l'information et de la communication – 23 sur 26 (88,46 %).

- ⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** font mieux que la moyenne avec un taux de couverture de **96,10 %** ; la reprise amorcée en 2011 (avec un taux de 95,78 %) après une baisse en 2009 (92,36%) et en 2010 (92,48 %) se confirme. Le taux est maximum dans 12 sections, dont au moins 6 ont un nombre de postes offerts significatif (plus de 20) : c'est le cas des sections 25 – mathématiques (40), 26 – mathématiques appliquées et applications des mathématiques (52), la section 28 – milieux denses et matériaux (27 emplois), la section 32 – chimie organique, minérale, industrielle (21) et la section 67 – biologie des populations et

¹³ En 2012, comme en 2011 et en 2010, les établissements n'ont pas ouvert de concours réservé aux professionnels au titre de l'article 26-I-3 du statut. Pour information, 2 postes l'avaient été en 2009, 4 en 2008, 2 en 2007, 3 en 2006.

écologie (20 emplois) ; à un degré moindre, on peut aussi citer la section 66 – physiologie (18 emplois) et la section 69 – neurosciences (11). Notons que dans 5 sections dont des sections importantes comme la section 27 – informatique – ou encore la 31 – chimie théorique – les taux dépassent les 96 %. On observe que le taux est proche de 8 sur 10 pour une seule section, la 35 – structure et évolution de la terre et des autres planètes – dans laquelle 14 des 17 emplois offerts ont trouvé leur lauréat (82,35 %).

⇒ Quant aux **disciplines pharmaceutiques**, le taux de couverture est également supérieur à la moyenne : **97,78 %**, soit plus de 2 points de mieux qu'en 2011 (95,12 %), près de 4 de mieux qu'en 2010 (94 %) et près de 6 par rapport à 2009 (92,06 %). Toutefois, les écarts d'une année sur l'autre sont peu significatifs étant donné le petit nombre de postes mis aux concours qui obère le calcul des pourcentages.

Concours réservé aux enseignants du second degré (article 26-I-2)

16 postes ont été ouverts pour un recrutement interne réservé aux enseignants du second degré, soit **1,02 %** du total des publications. 9 emplois avaient été proposés en 2011 (0,58 % du total), 20 en 2010 (1,21 % du total), 12 en 2009 (0,66 %), 18 en 2008 (0,96 %), 22 en 2007 (1,1 %) et 23 en 2006 (1,1 %).

15 emplois ont été pourvus par les jurys de recrutement, soit un taux de couverture de 93,8% (cf. tableau IV - b).

Concours réservé aux enseignants de l'ENSAM (article 26-4)

Le concours réservé aux personnels de l'ENSAM a été organisé pour 1 poste en section 62 – énergétique, génie des procédés et a été pourvu (cf. tableau IV - b). C'est en 2007 la dernière fois qu'un poste avait été ouvert au titre de cet article.

Age moyen des personnes recrutées

En 2012, l'âge moyen d'un nouveau **MCF** est de **33 ans 5 mois** (cf. tableau IV - d), de 4 mois supérieur à celui constaté en 2011 (33 ans 1 mois), de 5 mois supérieur à celui de 2010 et 2009 (33 ans), de 8 mois supérieur à celui observé en 2008 (32 ans 9 mois) ; il était de 32 ans 8 mois en 2006 et 2007. On le voit, depuis plusieurs années, cet âge varie peu.

⇒ Traditionnellement, le recrutement dans **les disciplines des lettres et sciences humaines se porte sur des candidats plus âgés**, en raison notamment de la proportion plus grande, parmi les lauréats, de personnes issues des corps des professeurs du second degré, notamment des professeurs agrégés ; l'âge moyen dans ces disciplines est de 36 ans 3 mois. Il varie d'une année sur l'autre mais reste aux alentours de 36 ans. A l'opposé, le recrutement dans **les disciplines scientifiques et technologiques** favorise des candidats plus jeunes : 31 ans 7 mois contre 31 ans 4 mois en 2011, 31 ans en 2010, et 30 ans 11 mois en 2009 ; il est sans doute trop tôt pour cerner une évolution vers le vieillissement des lauréats dans ces disciplines, mais le phénomène méritera d'être observé dans la continuité. **Les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** se situent à un niveau proche de la moyenne du corps : 32 ans 6 mois, 1 mois de moins qu'en 2011, même niveau qu'en 2010, 2 mois de plus qu'en 2009. Dans **les disciplines pharmaceutiques**, les lauréats sont un tout petit plus âgés que la moyenne (33 ans 7 mois), mais pour ces disciplines, le faible nombre des recrutements peut amplifier, à la hausse comme à la baisse, le résultat du calcul de l'âge moyen (qui était de 32 ans 2 mois en 2011).

Il se vérifie cette année encore, et ceci depuis 2007, que, dans la section 70 – sciences de l'éducation – les recrutements concernent en moyenne des quadragénaires (40 ans 2 mois) ; mais, les choix des établissements ont abouti cette année à ce que les nouveaux MCF de la section 17 – philosophie – soient plus âgés (40 ans 7 mois). A l'opposé, les MCF recrutés en mathématiques (section 25) et en chimie organique, minérale et industrielle (section 32) sont les plus jeunes (30 ans 4 mois). Toutefois, contrairement à ce qui avait été observé en 2010, dans aucune des sections, l'âge moyen des nommés est inférieur à 30 ans.

⇒ **Les femmes recrutées sont en moyenne plus âgées** (33 ans 11 mois) que les hommes (32 ans 11 mois) ; l'âge moyen des femmes s'est élevé de 6 mois par rapport à 2011, alors que celui des hommes ne s'est élevé que d'1 mois. Cependant, lorsqu'on regarde au niveau des grandes disciplines, on remarque que les femmes sont recrutées plus jeunes que les hommes en lettres et sciences humaines, l'écart étant de 2 mois en faveur des premières, mais aussi en droit, science politique, économie et gestion, avec un écart de 3 mois ainsi

qu'en pharmacie, lesquelles sont plus jeunes de 2 ans 4 mois, alors qu'en sciences et technologies, les hommes sont recrutés plus jeunes (écart de 4 mois). Lorsqu'on descend au niveau de la section du CNU, les situations sont très variables, l'écart se faisant soit au bénéfice des femmes, soit en sens inverse ; on laissera le lecteur étudier le tableau IV - d pour la ou les sections qui l'intéressent particulièrement.

Recrutement par concours et qualification

Il s'agit de rapprocher les résultats des concours de recrutement et ceux de la qualification aux fonctions de MCF, ce que présentent les tableaux IV - e à IV - h. On se fonde également sur l'étude sur la promotion 2012 des qualifiés, réalisée par le département DGRH A1-1 en mars 2012 à partir des résultats de l'application ANTARES.

Il convient aussi de prendre en compte les chiffres présentés dans le tableau S - 5 : **8 865 candidats** ont postulé aux concours (soit 5,4 par poste) et ils ont présenté **54 490 candidatures** (soit en moyenne 6,1 candidatures par personne). On peut noter que si le nombre de candidats par emploi a légèrement baissé par rapport à 2011 (5,7), celui des candidatures par personne est pratiquement le même (6,2).

Pour rappel :

Les sections du CNU ont en 2012 accordé **9 157 qualifications** sur 13 480 dossiers de candidature examinés¹⁴, soit **un taux de qualification de 67,93 %** (cf. tableau IV - e). Cette proportion a augmenté par rapport aux campagnes 2011 (64,64 %), 2010 (62,89 %) et 2009 (62,65 %). Rappelons pour mémoire que ce taux était de 56,4 % en 2005. Sachant qu'un même candidat peut être qualifié par plusieurs sections, le nombre de personnes qualifiées est de 6 658.

Place des qualifiés 2012 dans les concours de recrutement

Les qualifiés en 2012, candidats aux concours de recrutement, sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide. Le tableau IV - g dresse le bilan des postes pourvus en fonction de l'année de qualification des candidats retenus.

⇒ **688 des 1 488** postes de MCF pourvus l'ont été par un candidat qualifié en 2012, soit **46,24 %**. Si on souhaite établir la comparaison avec les sessions antérieures, il faut tenir compte des 9 emplois pourvus par des candidats dispensés de l'inscription sur la liste de qualification en raison de leurs fonctions à l'étranger jugées équivalentes ; en retirant ces emplois, la proportion est de 46,52 % qu'on peut comparer aux 46,08 % que représentaient les qualifiés 2011 dans le recrutement de l'an dernier et aux 48,79 % des qualifiés de l'année dans les résultats de la session 2010.

En tenant compte de la même correction, les qualifiés 2011 représentent 25,69 % des lauréats, pourcentage équivalent à celui des qualifiés 2010 pour le recrutement 2011 (25,68 %). Les qualifiés 2010 comptent pour 13,52 % des nommés, alors que les qualifiés 2009 représentaient 16,42 % des lauréats du recrutement 2011. Globalement, **72,21 % des MCF sont donc recrutés ayant été qualifiés dans l'année du recrutement ou l'année précédente**, ratio en légère hausse par rapport à 2011 (71,76 %) mais en baisse par rapport à 2010 (73,54 %) et à 2009 (76,33 %).

⇒ L'analyse disciplinaire montre des situations très diversifiées :

↳ Dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, les qualifiés de l'année représentent **67,41 %** (en déduisant le poste pourvu par un candidat dispensé de la qualification), chiffre en hausse par rapport à 2011 où leurs homologues comptaient pour 66,09 % lauréats, mais en baisse par rapport à 2010 où leur proportion était de 71,89 %. Les situations sont différentes selon les sections : la section 06 – sciences de gestion – est celle où les qualifiés 2012 représentent la proportion la plus importante (59 des 73 nommés, soit 80,82 %), alors qu'ils ne comptent que pour 46,15 % dans la section 04 – science politique (6 sur 13) ; mais ce dernier exemple montre cependant combien les petits effectifs peuvent amplifier les effets de proportion.

↳ Dans les **disciplines des lettres et des sciences humaines**, les qualifiés 2012 comptent pour **41,28 %** des nommés (en déduisant les 3 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification) ; par rapport aux sessions précédentes où la part des qualifiés de l'année ne cessait de chuter, elle se stabilise pour retrouver le

¹⁴ - Les dossiers éliminés au cours de la procédure ne sont pas pris en compte.

niveau de 2010 : elle était de 39,01 % en 2011, de 40,82 % en 2010, de 43,66 % en 2009, 48,8 % en 2008, 51,6 % en 2007 ; les recrutements étant l'affaire des jurys des établissements, il est difficile de croire à une volonté concertée de vider le vivier des qualifiés des années antérieures, mais cette baisse était troublante. Si on ne retient que les sections dans lesquelles le nombre des postes pourvus est important, on voit que dans la section 11 – langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes – 35 qualifiés 2012 sont lauréats des concours sur 51 postes pourvus (68,63 %), alors que dans la section 74 – Sciences et techniques des activités physiques et sportives – la proportion tombe à 18,92 %, 7 des 37 lauréats étant des qualifiés de l'année. Ces effectifs, relativement faibles au niveau de chaque section, rendent peu significatives les variations d'une année à l'autre.

↳ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, la part des qualifiés de l'année parmi les lauréats est de **42,19 %** (déduction faite des 5 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), proportion en baisse sensible par rapport à 2011 (44,62 %), à 2010 (47,55 %) et 2009 (44,73 %). Là encore, les situations sont contrastées entre les sections, avec la section 26 – mathématiques appliquées et applications des mathématiques – dans laquelle 32 des 53 nommés sont des qualifiés de l'année (60,38 %), ou encore la section 25 – mathématiques – avec 21 qualifiés 2012 sur 40 recrutés (52,50 %), et, en sens inverse, la section 32 – chimie organique, minérale, industrielle – dans laquelle 19,05 % des nouveaux MCF ont été qualifiés en 2012 (4 sur 21). La proportion la plus faible est enregistrée dans la section 29 – constituants élémentaires – où seul 1 qualifié 2012 a été recruté sur les 7 nominations recensées (14,29 %) ; mais, dans ce cas, le nombre restreint des recrutements accentue l'effet négatif sur les pourcentages.

↳ Dans les **disciplines pharmaceutiques**, les qualifiés de l'année représentent **43,18 %** des lauréats, contre 46,15 % en 2011, 31,91 % en 2010, 43,10 % en 2009, 55,1 % en 2008. Ces écarts s'expliquent par le nombre très réduit des qualifiés chaque année et celui restreint des postes mis au concours.

Réussite des qualifiés 2012 aux concours de recrutement

Le tableau IV - h met en évidence **le taux de réussite des qualifiés 2012 au recrutement**, soulignant ainsi la probabilité qu'un candidat a d'être recruté l'année de sa qualification.

⇒ Les 688 qualifiés 2012 lauréats des concours représentent **7,51 %** des qualifications accordées par le CNU cette année (7,75 % en 2011, 9,08 % en 2010, 8,12 % en 2009, 9,4 % en 2008) et 10,33 % des personnes qualifiées (10,54 % en 2011, 12,28 % en 2010, 11,28 % en 2009 et 12,9 % en 2008).

Quel que soit son mode de calcul, **le taux de réussite des qualifiés de l'année reste donc faible**. On peut avancer un élément d'explication avec le chiffre suivant ¹⁵ : 2 763 personnes qualifiées sur 6 658, soit 41,50 % n'ont pas été candidates aux concours de recrutement, proportion en hausse par rapport à 2011 (41,29 %), à 2010 (38,90 %) et même 2009 (39,94 %) ; cette part de qualifiés non candidats au recrutement s'élève : elle était de 34,9 % en 2008, 30,9 % en 2007, 28,4 % en 2006. Les raisons de ce désintérêt peuvent être multiples. Si, comme pour les PR, on rapproche les qualifiés 2012, lauréats des concours, de ceux qui ont été candidats, le taux de réussite est alors de 17,66 %.

⇒ L'analyse disciplinaire montre encore des situations très diversifiées. On peut rapprocher le taux de réussite des qualifiés 2012 par section du taux de qualification de chaque section (tableau IV - e) ; mais la même prudence dans l'analyse soulignée pour les PR doit prévaloir : les taux de réussite des qualifiés 2012 résultent de la compilation des décisions prises par les jurys dans les établissements, alors que les taux de qualification sont l'expression d'une décision collective de la section à l'issue d'une réunion plénière.

↳ Les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, avec un taux de réussite des qualifiés 2012 de **29,45 %**, se situent largement au-dessus de la moyenne nationale du corps, taux supérieur à celui de 2011 (27,39 %) mais cependant inférieur à ceux constatés en 2010 (34,29 %) et 2008 (32,10 %). Mais, les situations sont très contrastées selon les sections. La section 01 – droit privé et sciences criminelles – n'a qualifié que 32,80 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite aux concours de 56,10 % ; à l'opposé, la section 05 – sciences économiques – a qualifié 60,70 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite de 21,58 %.

¹⁵ - Etude de la promotion 2012 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences - DGRH A1-1, mars 2012. On se reportera notamment au tableau 19-a montrant le comportement des qualifiés de la promotion 2008 comme candidats au concours ; cette qualification reste valide pour la session 2012.

- ↳ Les **disciplines des lettres et des sciences humaines** enregistrent un taux de réussite des qualifiés 2012 de **7,84 %**, en baisse par rapport à ceux de 2011 (8,18 %), 2010 (9,13 %), 2009 (9,07 %) et 2008 (10,23 %). Là aussi, des contrastes marqués existent entre les sections, et les mêmes interrogations se font jour, par exemple sur la section 17 – philosophie – qui a qualifié 69,33 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite de 1,28 % seulement, ou encore la section 08 – langues et littératures anciennes – qui a qualifié 83,64 % de ses candidats, lesquels ne représentent que 4,35% des nommés, même si, dans les deux cas, le petit nombre des lauréats accentue la chute du taux. A l’opposé, la section 71 – sciences de l’information et de la communication – a qualifié 31,25 % de ses candidats, mais ils connaissent un taux de réussite de 18,57 %.
- ↳ Dans les **disciplines des sciences et technologies**, le taux de réussite des qualifiés 2012 est de **5,03 %**, soit un niveau inférieur à ceux de 2011 (5,73 %), 2010 (6,68 %), 2009 (5,99 %) et 2008 (6,85 %). Les situations sont encore diversifiées. Quelle explication trouver aux données observées ? En particulier, le groupe X – sciences biologiques et biochimiques (sections 64 à 69) – a qualifié 75,72 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite de 1,90 % ; on peut aussi souligner la situation de la section 25 – mathématiques qui a qualifié 97,38 % de ses candidats, lesquels ont réussi à 9,42 % seulement. Certes, il faudrait connaître le nombre des qualifiés qui, pour ces disciplines, ne se présentent pas aux concours afin d’apprécier plus exactement le taux de réussite de ceux qui sont candidats, mais, on le répète une nouvelle fois, il est clair que les sections accordent à la qualification une valeur autre que la simple constitution du vivier des recrutements, celle de la reconnaissance d’un niveau de compétences pouvant être valorisé dans d’autres circonstances que le seul recrutement des MCF.
- ↳ Les qualifiés 2012 dans les **disciplines pharmaceutiques** ont un taux de réussite de **5,88 %**, alors que le taux de qualification atteint 72,07 %. On peut avoir la même réflexion que pour les disciplines scientifiques et technologiques.

Sélectivité et attractivité des concours de recrutement de maîtres de conférences

Les concours de recrutement de maîtres de conférences ont attiré, en 2012, 9 435 candidats qui ont globalement déposé 63 953 candidatures (soit en moyenne 6,8 candidatures par candidat).

Il faut observer qu’un même candidat peut déposer des candidatures sur plusieurs postes de MCF dans une même section du CNU (soit dans le même établissement, soit dans des établissements différents) mais aussi et surtout dans des sections différentes et ce fut le cas pour une forte proportion de candidats.

Attractivité des concours de MCF

L’attractivité est mesurée par le nombre de candidatures que suscite la publication d’un poste de maître de conférences.

Le ratio moyen est de **35 candidatures par poste**, les disciplines les plus attractives (25 – mathématiques, 17 – philosophie, 04 – science politique, 32 – chimie) présentent un ratio de plus de 65, tandis qu’à l’opposé, les moins attractives (73 – langues régionales, 36 – géologie, 66 à 69 – biologie, ou 29 – physique, 13 – langues slaves et 15 – langues diverses) se situent en dessous de 20 candidatures par poste.

Si l’on détermine un **taux de pression** (égal au ratio nombre de candidats/nombre de postes), on obtient alors un ratio de **5,15** pour les postes de MCF.

Sélectivité des concours

La sélectivité est mesurée par le taux de réussite: «nombre de recrutés/nombre de candidats».

Le taux moyen enregistré est de **16,5 %**. Mais la situation varie très fortement entre les sections : si en 27 – informatique, le taux se situe à la valeur moyenne (16,2 %), par contre les sections de littérature française ou comparée, de philosophie, d’histoire et de géographie présentent un taux nettement inférieur à 10 %. A l’opposé, se trouvent les sections de droit privé et public (plus de 40 % de réussite), d’économie et de gestion (plus de 25 %).

∞ L'Endorecrutement des professeurs des universités et des maîtres de conférences

Définition légale :

L'endorecrutement est défini par l'article L. 952-1-1 du code de l'éducation (introduit par l'article 26 de la loi LRU du 10 août 2007). Est considéré comme candidat local :

- ♦ **Pour le recrutement des MCF**, les candidats ayant soutenu leur thèse de doctorat dans l'établissement recruteur ;
- ♦ **Pour le recrutement des PR**, les candidats qui exerçaient préalablement des fonctions de MCF dans l'établissement recruteur.

Les données utilisées portent toujours sur la session synchronisée de la campagne 2012.

↳ **L'endorecrutement au niveau des professeurs** (hors article 46-3) atteint un taux de **43%**, en hausse par rapport à 2011, mais comparable aux taux des années 2008 à 2010, comme le montre le tableau ci-après :

PR	2008	2009	2010	2011	2012
Total recrutement	1023	893	803	881	913
Endorecrutement	467	382	356	345	393
% endorecrutement	45,7%	42,8%	44,3%	39,2%	43,0%

Cette hausse se retrouve également au niveau du nombre des recrutements opérés qui ont augmenté pour les professeurs des universités.

↳ **Pour les maîtres de conférences, l'endorecrutement**, moitié moindre que celui des professeurs d'université, atteint un taux de **21%**, à peu près stable par rapport à 2011, après une baisse constante de 2008 à 2010, comme l'indique le tableau ci-après :

MCF	2008	2009	2010	2011	2012
Total recrutement	1909	1834	1673	1628	1645
Endorecrutement	466	404	324	349	345
% endorecrutement	24,4%	22,0%	19,4%	21,4%	21,0%

↳ **L'analyse par sections du Conseil national des universités (CNU)** montre que l'endorecrutement dans les disciplines littéraires est généralement plus faible que dans les disciplines scientifiques et pharmaceutiques, à l'exception du groupe mathématiques (ou le recrutement est particulièrement exogène).

↳ **Au niveau des établissements**, l'étude sur l'origine des enseignants chercheurs recrutés lors de la campagne 2012, prochainement disponible sur le site du ministère à la page « bilans et statistiques » analyse de façon détaillée l'endorecrutement au niveau des professeurs comme au niveau des maîtres de conférences, très variable selon les établissements.

Bilan global et analyse des motifs de non pourvoi

Rappelons les nouvelles règles de procédure : le conseil d'administration délibère à partir des avis formulés par le comité de sélection, accompagné le cas échéant de celui du conseil scientifique. Il propose au ministre chargé de l'enseignement supérieur le nom d'un candidat ou une liste de candidats classés par ordre de préférence. Le président ou le directeur de l'établissement et, le cas échéant, le directeur de l'école ou de l'institut interne à l'université ont la possibilité de rejeter la proposition du conseil d'administration en motivant leur refus.

Ces dispositions sont entrées en vigueur en 2009 : la comparaison des motifs de non pourvoi des postes ne peut se faire qu'avec les sessions 2011, 2010 et 2009.

Le tableau V décline la répartition des postes non pourvus en fonction du motif qui a conduit à cette situation. Il distingue les données des PR sans, puis avec, la prise en compte des postes offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, au titre de l'article 51 du statut. En effet, traditionnellement, ces postes sont peu pourvus, et ils obèrent assez sensiblement les chiffres. Le commentaire privilégiera les résultats sur les postes ouverts aux seuls concours. On ne tiendra compte des emplois non pourvus, offerts au titre de l'article 51, que lorsqu'ils ont un impact significatif sur ces motifs.

Si on prend en compte la totalité des emplois offerts à la session « synchronisée », pour les concours, les mutations et les détachements, **254 des 2 852 postes de PR et de MCF n'ont pas été pourvus**, soit une proportion de **8,91 %** (cf. tableaux S - 2 et V). Ce taux était de 8,85 % à la session 2011, 11,57 % à la session 2010 et de 11,61 % à la session 2009.¹⁶

Si on ne prend en considération que les 2 461 postes de PR et de MCF ouverts pour les concours, après les mutations et les détachements, le nombre des postes non pourvus est de 184, soit **7,48 %** du total des publications (cf. tableaux II et V). En 2011, cette proportion était de 7,89 %, en 2010, de 10,60 % et en 2009 de 10,89 %.

Quels sont les motifs qui ont conduit à ne pas pourvoir ces postes ?

⇒ Le premier motif tient **aux décisions prises par les instances des établissements**, comités de sélection et conseils d'administration ; elles sont à l'origine de la vacance de 75 postes sur 184, soit 40,76 % ; cette proportion était de 50,26 % en 2011, de 49,24 % en 2010 et de 42,71 % en 2009. Ces 75 emplois ne représentent que 3,40 % des postes offerts aux concours.

↳ 50 emplois (24 MCF et 26 PR, 27,17 % du total des postes non pourvus) sont restés vacants parce que les comités de sélection ont estimé que les candidatures reçues n'étaient pas suffisantes : ils n'ont pas transmis de propositions au conseil d'administration (absence de lauréat). En 2011, ce motif de non pourvoi avait concerné 73 postes, soit 38,22 % du total des postes restés vacants.

↳ 25 emplois (14 MCF et 11 PR, 13,59 % du total) n'ont pas été pourvus parce que les conseils d'administration ont jugé que les propositions des comités de sélection ne correspondaient pas au profil des postes offerts. En 2011, ce sont 23 postes qui étaient demeurés sans lauréat pour ce motif, soit 12,04 % du total.

12 postes de PR ouverts au titre de l'article 51 viennent s'ajouter aux 75 précédents ; les 12 sont demeurés vacants du fait des comités de sélection.

⇒ Le deuxième motif tient **au comportement des candidats** eux-mêmes : ils sont à l'origine de la vacance de 76 postes sur 184, soit 41,30 % ; cette proportion était de 33,51 % en 2011, de 38,17 % en 2010 et de 37,97 % en 2009. Ces 76 emplois ne comptent que pour 3,09 % des postes offerts aux concours.

¹⁶ En 2009, 358 postes sur 3 084 étaient demeurés non pourvus, sachant que les concours de PR ouverts au titre de l'article 46-3 n'avaient pas été pris en compte car non terminés à la date de l'étude ; ces concours étaient inclus dans les chiffres de 2010 où 329 des 2 844 emplois étaient restés vacants.

↪ 11 postes seulement, (2 MCF et 9 PR) n'ont pas inspiré les candidats : **aucune candidature** n'a été enregistrée pour ces concours ; ils représentent 5,98 % des emplois non pourvus. Ce motif de non pourvoi a concerné 4,19 % des emplois non pourvus en 2011 (8 postes) et 8,78 % des postes restés vacants en 2010 (23). Le poids de l'article 51 prend ici toute son importance ; 51 postes proposés dans ce cadre n'ont pas été non pourvus pour ce motif : ils font monter la proportion de l'absence de candidatures à 24,41 % des 254 postes restés vacants lorsqu'on prend en compte tous les emplois de la session « synchronisée » (17,41 % en 2011).

↪ En 2012 comme en 2011, aucun poste n'est demeuré vacant parce que les candidats n'ont pas formulé **de vœux d'affectation** alors qu'ils avaient obtenu au moins un résultat favorable. En 2010, ce motif avait concerné 34 emplois (14 MCF et 20 PR), soit 12,98 % des postes vacants à l'issue des concours, et 20 postes en 2009, soit 6,78 % des emplois non pourvus.

↪ 65 emplois (30 MCF et 35 PR) sont demeurés vacants parce que l'application qui recense les vœux préférentiels des candidats a épuisé la liste des classés compte tenu **des vœux** qu'ils avaient exprimés, soit une proportion de 35,33 %. On note que 56 emplois étaient concernés par ce motif en 2011 (29,32 %) et 43 en 2010 (16,41 %). **Le nombre de candidatures multiples** a augmenté pour le recrutement des PR (2,8 candidatures par personne, 2,6 en 2011, 2,6 en 2010 et 2,9 en 2009), et il a légèrement décru pour le recrutement des MCF (6,1 en 2012, 6,2 en 2011, 6,4 en 2010 et 7 en 2009) ; il ne semble pas qu'on puisse lier l'augmentation, en proportion, des postes non pourvus pour ce motif à l'évolution de ces nombres : il faudrait pousser l'analyse pour connaître le nombre moyen de candidats classés par les jurys et voir s'il a diminué, ce qui augmenterait le risque de non pourvoi par épuisement des listes de candidats classés.

⇒ Un président ou directeur d'établissement a exercé **son droit de rejet** de la proposition de son conseil d'administration pour 1 emploi de MCF, soit 0,39 % du total des postes non pourvus. En 2011, 1 poste de PR était concerné par la décision du chef d'établissement (soit 0,52 % des emplois non pourvus) ; en 2010, 5 postes étaient concernés par la décision des chefs d'établissement (2 MCF et 3 PR), soit 1,91 % des emplois non pourvus. En 2009, 3 refus avaient été recensés, soit 1,02 % des vacances constatées.

De même, au titre de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, **un directeur d'école ou d'institut interne** à une université, **a refusé** de pourvoir 1 emploi de MCF, soit 0,39 % du total des postes non pourvus. En 2011, 1 poste de PR était concerné, soit 0,52 % des postes non pourvus ; en 2010, 3 postes, tous de MCF, étaient concernés, soit 1,15 % des postes non pourvus, et, en 2009, 5 emplois, soit 1,69 % des postes restés vacants.

Ces responsables n'ont exercé leur droit pour aucun poste de PR ouvert au titre de l'article 51.

⇒ En 2009, un nouveau motif de non pourvoi des postes est apparu, **l'interruption de procédure**, avec un poids non négligeable : 46 postes offerts aux concours avaient été laissés vacants pour cette raison, soit 15,59 % du total. En 2010, le nombre de ces situations avait nettement diminué : 12 postes offerts aux concours étaient concernés (9 MCF et 3 PR), soit 4,58 % des postes restés vacants. En 2011, ce sont 14 emplois qui étaient restés vacants pour ce motif (10 MCF et 4 PR), soit 7,33 % du total des postes non pourvus.

Cette année, ce sont encore 22 emplois qui sont restés vacants pour ce motif (15 MCF et 7 PR) ; 2 postes de PR supplémentaires s'ajoutent, offerts au titre de l'article 51 du statut, ce qui représente **9,45 %** du total des postes non pourvus. L'application permettant aux établissements de saisir les résultats de leurs recrutements ne distingue pas les causes de l'interruption de procédure. Il est vraisemblable que ces raisons sont les mêmes que celles déjà discernées : l'anomalie réglementaire, l'interruption liée à l'impossibilité de composer le comité de sélection ou de le réunir en temps utile, celle résultant de l'initiative de l'établissement qui a préféré interrompre la procédure pour republier le poste avec des conditions différentes.

Analyse par corps et par discipline

L'analyse par corps et par discipline permet d'affiner ces chiffres globaux : elle est l'image en creux des observations faites sur le taux de couverture des postes.

Concours de MCF

86 emplois n'ont pas été pourvus, relevant tous de l'**article 26-I-1**, soit 5,52 % des 1 558 postes offerts au titre de ce type de concours (cf. tableau V - a). Pour cet article, 79 emplois étaient restés vacants en 2011 (5,08 % des postes offerts), 124 postes en 2010 (7,62 % du total) et 142 postes en 2009 (7,84 % du total).

- ⇒ 37 postes sont non pourvus du fait des instances des établissements, 23 par les comités de sélection (26,74 % de l'ensemble des vacances) et 14 par les conseils d'administration (16,28 %). En 2011, 37 emplois étaient également demeurés vacants pour ces motifs, 25 par les comités de sélection (31,65 %) et 12 par les conseils d'administration (15,19 %).
- ⇒ 30 postes sont restés vacants compte tenu des vœux préférentiels des candidats émis pour d'autres postes, soit 34,88 % des vacances, contre 32 en 2011 (40,51 %), 29 en 2010 (23,39 %) et 39 en 2009 (27,46 %). Rappelons qu'aucun emploi n'a été non pourvu parce que les lauréats potentiels n'ont pas exprimé de vœux d'affectation.
- ⇒ Enfin, on relèvera que 15 emplois (17,44 % du total) sont demeurés vacants car les établissements ont souhaité ou ont dû interrompre la procédure. Ils étaient 10 en 2011 (12,66 %), 9 en 2010 (7,26 % du total) et 32 en 2009 (22,54 %).

L'analyse disciplinaire fait apparaître les éléments suivants :

- ⇒ En proportion du total des postes non pourvus, ce sont dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** que le nombre des postes laissés vacants est le plus important : 33 sur 86, soit 38,37 %. Il représente 10,89 % des 303 postes offerts dans ces disciplines. On note que 9 emplois sont restés sans lauréat du fait des comités de sélection et à cause de décisions défavorables des conseils d'administration ; 18 autres concours n'ont pas abouti, en raison des des vœux préférentiels des candidats.
- ⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** viennent ensuite, avec 27 postes non pourvus, soit 31,40 % des emplois laissés vacants. Ils représentent 3,90 % des 692 postes proposés dans ces disciplines. 14 sont non pourvus du fait des instances des établissements, 8 à la suite des travaux des comités de sélection et 6 à cause des décisions défavorables des conseils d'administration ; 5 autres sont demeurés vacants en raison des vœux préférentiels des candidats.
- ⇒ En **lettres et sciences humaines**, 25 concours ont été infructueux, soit 29,07 % des emplois laissés vacants. Ils représentent 4,83 % des 518 emplois publiés dans ces disciplines. 6 n'ont pas été pourvus en raison des calculs de l'algorithme d'affectation, 7 du fait des comités de sélection et 7 des décisions défavorables des conseils d'administration.
- ⇒ Enfin, en **pharmacie**, 1 emploi seulement est demeuré vacant, ce qui représente 2,22 % des 45 postes mis au concours dans ces disciplines.

Concours de PR

Soulignons d'abord que 9 emplois sur les 49 proposés au titre de l'**article 46-3** (concours de la voie longue réservé aux MCF) ont été laissés vacants. Ceci résulte des avis défavorables opposés aux candidats sélectionnés par les établissements par les sections du CNU qui ont eu à se prononcer ; ce motif ne figure pas dans le tableau V.

En outre, 4 emplois sur les 13 proposés au titre de l'**article 46-4** (concours réservés aux professionnels) ont été laissés vacants, 3 par absence de candidature et 1 du fait des comités de sélection.

- ⇒ 746 emplois ont été mis au concours au titre de l'**article 46-1** : 84 ne sont pas pourvus, soit 11,26 % de ce total (cf. tableau V - c). Pour cet article, 97 postes étaient restés vacants en 2011 (13,82 % du total des postes offerts), 127 postes en 2010 (17,99 % du total des postes offerts) et 148 postes en 2009 (18,55 % du total).
- ↳ Les instances des établissements sont à l'origine de la vacance de 36 postes, 25 du fait des comités de sélection (29,8 % de l'ensemble des vacances) et 11 en raison du choix des conseils d'administration (13,1 %). En 2011, 59 emplois étaient demeurés vacants pour ces motifs, 48 par les comités de sélection (49,48 %) et 11 par les conseils d'administration (11,34 %).

↪ 41 postes sont non pourvus du fait des candidats, 6 restés vacants faute de candidats (7,1 % du total des vacances) et 35 compte tenu des vœux préférentiels des candidats émis en faveur d'autres postes (41,7 %). 32 emplois étaient demeurés sans lauréat en 2011 du fait des candidats ; l'absence de candidature avait concerné 8 postes (8,25 % du total) et les conséquences des vœux préférentiels avait touché 24 postes (24,74 %). Rappelons qu'aucun emploi n'a été non pourvu parce que les lauréats potentiels n'ont pas exprimé de vœux d'affectation.

↪ Enfin, 7 concours ont été interrompus par les établissements.

Par grande discipline, on remarque les données suivantes :

↪ 49 postes des **lettres et sciences humaines** sont non pourvus, ce qui représente **58,33 %** du total des emplois restés vacants et 14,58 % de l'offre globale dans ces disciplines. On note que 10 de ces emplois sont restés sans lauréat à l'issue du travail des comités de sélection qui n'ont pas trouvé parmi les candidats le profil satisfaisant ; ajoutons 4 postes non pourvus par le choix des conseils d'administration et 4 parce que l'établissement a souhaité ou dû interrompre la procédure. 25 postes n'ont pas été pourvus en raison des vœux préférentiels et 6 parce qu'ils n'ont pas inspiré de candidatures.

↪ En **sciences et technologies**, ce sont 33 postes qui sont non pourvus, soit **39,29 %** du total des emplois restés vacants et 8,53 % des emplois proposés aux concours dans ces disciplines. Les travaux des comités de sélection ont laissé 15 postes sans lauréat et les décisions des conseils d'administration 6. Trois emplois sont demeurés vacants parce que l'établissement a souhaité ou dû interrompre la procédure. Les choix des candidats ont conduit à la vacance de 9 emplois, compte tenu de leurs vœux préférentiels en faveur d'autres postes.

↪ Enfin, si en **pharmacie**, on enregistre seulement 2 emplois non pourvus ; ils représentent néanmoins **8,70 %** des postes ouverts aux concours dans ces disciplines.

⇒ 148 emplois de **PR** ont été offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, au titre de **l'article 51** du statut : 70 n'ont pas été pourvus, soit 47,30 % de ce total (cf. tableau V - c). Pour ce type de recrutement, 56 postes étaient restés vacants en 2011 (43,08 % des postes ouverts), 67 postes en 2010 (51,54 % du total) et 63 postes en 2009 (43,75 % du total). C'est dans la section 06 - sciences de gestion qu'on retrouve le plus grand nombre de ces postes vacants : 27.

51 d'entre eux (72,86 % du total des non pourvus) n'ont pas suscité de candidatures. En 2011, 35 postes étaient restés vacants pour ce motif (62,50 % du total) et 51 en 2010 (76,12 % du total). 24 de ces emplois relèvent de la section 06 – sciences de gestion – 9 de la section 01 - droit privé et sciences criminelles – et 8 de la section 05 - sciences économiques.

Les instances des établissements sont à l'origine de 12 vacances (17,10 % des non pourvus). En 2011, 10 postes n'avaient pas été pourvus pour ces motifs (17,86 %) et 13 en 2010 (19,40 %).

5 autres postes ont été non pourvus, compte tenu des vœux préférentiels exprimés par les candidats.

Recrutement dans le corps des professeurs des universités

Répartition hommes/femmes des personnes recrutées

Les statistiques présentées dans le tableau III - f ne prennent en compte que les résultats des concours organisés **au titre des articles 46-1 et 46-4**.

192 femmes et **479** hommes ont été recrutés. La place des femmes dans le recrutement, après une hausse constante depuis 2007 a baissé de 5 points par rapport à la campagne 2011. Le tableau suivant montre l'évolution du taux de réussite des femmes.

Taux de réussite des femmes au concours de recrutement de PR

Recrutement des PR	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
% des femmes parmi les PR recrutés	25,3	25	27	26,2	28	30,3	30,6	33,7	28,6

L'analyse par discipline révèle des situations contrastées :

- ⇒ Traditionnellement, les femmes sont les mieux représentées dans les **disciplines pharmaceutiques** : **47,62 %** de lauréates, chiffre en nette baisse par rapport en 2011 (56,25 %) mais toutefois équivalent par rapport à 2010 (46,67 %), 2009 (50 %), 2008 et 2007 (47,6 %). Le petit nombre de nommés amplifie inévitablement les pourcentages et les variations d'une année à l'autre : cette année, la baisse du taux est due essentiellement au résultat dans la section 87 – sciences biologiques, fondamentales et clinique – où aucune femme n'est lauréate sur les 3 postes pourvus.
- ⇒ 4 concours ont été organisés au titre de l'article 46-4 dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** et les 2 postes pourvus l'ont été par des hommes, alors qu'en 2011, 7 concours avaient été organisés et 4 femmes figuraient au nombre des lauréats.
- ⇒ Avec **42,21 % de nommées, les disciplines des lettres et sciences humaines** se situent en 2012 nettement au-dessus de la moyenne nationale. La représentation féminine, en légère baisse par rapport à 2011, est toutefois stable par rapport aux sessions antérieures : 44,76% en 2011, 43,32 % en 2010, 40,32 % en 2009, 44,8 % en 2008 et 37 % en 2007. En 2012, contrairement à l'année précédente dans 3 sections, aucun recrutement n'est exclusivement féminin. Pour les sections où l'offre de recrutement est conséquente, le taux de réussite des femmes est plutôt bon dans la section 11 – langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes où on compte 23 femmes sur les 31 lauréats (74,19 %), mais aussi dans la section 07 – sciences du langage : linguistique et phonétique générales – 11 sur 21 (52,38 %) et dans la section 09 – langue et littératures françaises – 12 sur 22 (54,55 %). En revanche, la féminisation des recrutements est beaucoup plus faible dans la section 17 – philosophie – 2 sur 10 (20 %), ou dans la section 24 – aménagement de l'espace, urbanisme – 1 sur 6 (16,67 %). On notera également que dans la section 15 - langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques – aucun des 6 lauréats n'est une femme ; deux autres sections sont dans ce cas, la section 20 – anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire – et la section 73 – cultures et langues régionales – mais avec un nombre d'emplois publiés plus restreint, ainsi que les deux sections 76 et 77 de théologie catholique et protestante. Les comparaisons d'une session à l'autre sont difficiles à établir puisque le recrutement dépend beaucoup des opportunités rencontrées par les établissements ; ceci se vérifie par exemple pour la section 74 pour laquelle le taux de féminisation des lauréats était nul en 2011.
- ⇒ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, la féminisation est toujours faible : **16,71 %** des nommés sont des femmes. Ce taux a baissé de façon conséquente par rapport à 2011 (24,13%), à 2010 (20,06 %) et 2009 (23,27 %). Il se situe au niveau de ceux de 2008 (17,8 %) et 2007 (19,2 %). On constate des écarts importants entre des sections qui ont un nombre de postes pourvus significatif. Dans la section

25 – mathématiques – une seule femme a été nommée pour 26 postes pourvus (3,85 %) : c'est le taux de féminisation le plus bas de toutes les disciplines, hormis les sections 29, 34, 35, 36, 37 et 68 où aucun lauréat n'est une femme. Le résultat n'est pas davantage satisfaisant dans les sections 28 – milieux denses et matériaux – 2 femmes sur 22 lauréats (9,09 %) et 61 – génie informatique, automatique et traitement du signal – 3 sur 32 (9,38 %). A l'opposé, la section 65 – biologie cellulaire – enregistre un taux très au-dessus de la moyenne des disciplines avec une offre de recrutement assez significative : 53,85 %, 7 femmes sur 13 lauréats. C'est le cas également de la section 33 – chimie des matériaux – avec un taux de 50 %, 7 femmes sur 14 lauréats. Là aussi, les comparaisons avec les millésimes antérieurs n'ont pas grande signification, mais néanmoins on observe que les sections les moins féminines restent sur cette ligne au fil des sessions.

Répartition hommes/femmes des personnes qualifiées en 2012

Alors qu'elles représentent **28,61 % des nouveaux professeurs**, les femmes totalisent **30,03 % des qualifications** (cf. tableau III –j).

⇒ La **répartition par sexe** est significative : 70,15 % des dossiers examinés ont été présentés par des hommes et 29,85 % par des femmes. Les premiers ont totalisé 69,97 % des qualifications prononcées par le CNU et les femmes 30,03 %.

L'évolution de l'écart entre les deux sexes depuis 2007 est illustrée dans le tableau suivant :

		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
		Nb	%										
Dossiers de candidatures à la qualification	H	2 417	72,5	2 339	71,1	2 329	70,6	1 923	70,9	1 952	70,6	1 962	70,1
	F	916	27,5	952	28,9	968	29,4	789	29,1	811	29,4	835	29,9
Qualifications	H	1 500	73,2	1 554	71,1	1 514	71,0	1 271	71,9	1 361	70,8	1 377	70,0
	F	549	26,8	632	28,9	617	29,0	496	28,1	561	29,2	591	30,0

Depuis 2007, on constate que les hommes ont déposé environ 2,5 fois plus de dossiers à la qualification que les femmes. Mais on note aussi qu'entre candidature et qualification, le poids relatif des femmes reste à peu près constant, la déperdition la plus grande étant observée en 2010.

⇒ L'**analyse disciplinaire** montre des situations diversifiées, sachant que la procédure de qualification est pratiquement sans objet pour les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion.

Les disciplines des lettres et des sciences humaines ont prononcé davantage de qualifications en faveur des hommes que des femmes (**57,28 %** contre **42,72 %**). L'écart entre les sexes (14,56 points) est bien moindre que pour l'ensemble du corps, et après avoir connu une pointe en 2010 (17,08 points), il tend vers le niveau de 2011 (13,74). 7 sections ont qualifié plus de femmes que d'hommes, 3 sections ont qualifié autant de femmes que d'hommes, 2 autres ont qualifié plus de 45 % de femmes. Enfin, on notera que la section 73 – cultures et langues régionales – a qualifié trois personnes, trois hommes.

Dans les disciplines scientifiques et technologiques, la répartition hommes/femmes est nettement défavorable à ces dernières : elles ne représentent que **25,44 %** des qualifications, résultat toutefois en très légère hausse par rapport à 2011 (23,75 %), à 2010 (23,44 %) et à 2009 (23,45 %). Aucune section scientifique n'a qualifié plus de femmes que d'hommes : le taux le plus bas est enregistré dans la section 60 – mécanique, génie mécanique, génie civil (12,71%) ; en revanche, dans 3 sections, les sections 31 – chimie théorique, physique, analytique, 64 – biochimie et biologie moléculaire et 65 – biologie cellulaire, on note que plus de 40% de femmes ont été qualifiées. Néanmoins, la répartition hommes/femmes, défavorable à ces dernières est la conséquence du nombre insuffisant de jeunes femmes dans les filières doctorales scientifiques.

Dans les disciplines pharmaceutiques, avec **47,06 %** des qualifications, les femmes sont en progression par rapport à 2011 (41,18%) et 2010 (46,67 %) mais en net recul par rapport à 2009 (60 %). L'effet des petits nombres joue pleinement pour expliquer ces écarts. Deux sections sur trois, les sections 85 – sciences physico-

chimiques et ingénierie appliquée à la santé et 87 – sciences biologiques, fondamentales et clinique ont qualifié plus de femmes que d'hommes (6 sur 10 lauréats).

⇒ On observe que les femmes recrutées sont plus âgées que les hommes ; les lauréates ont 46 ans 10 mois en moyenne, et les lauréats 43 ans 9 mois. L'âge moyen des premières a augmenté d'1 an 6 mois entre 2011 et 2012, celui des seconds de 4 mois seulement.

Recrutement dans le corps des maîtres de conférences

Répartition hommes/femmes des personnes recrutées

La place des femmes dans le recrutement 2012, tous articles confondus, est en très légère augmentation par rapport à l'année dernière : avec **663** nommées, elles représentent **44,56 % des recrutés** (cf. tableau IV - c). Le tableau suivant illustre l'évolution du taux de féminité du recrutement depuis 2004 : on peut constater qu'il varie assez peu (autour du seuil de 42 %).

Taux de réussite des femmes au concours de recrutement de MCF

Recrutement des MCF	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
% des femmes parmi les MCF recrutés	41,4	38,7	42,2	40	42,8	41,4	42,0	44,4	44,5

L'analyse par discipline révèle des situations variées :

⇒ Les disciplines de **lettres et sciences humaines** sont **les plus favorables** aux femmes, avec un taux de réussite de **59,96 %** (301 femmes recrutées sur 502 nommés) ; elles progressent par rapport à 2011 (59,41 %), 2010 (55,86 %), 2009 (55,46 %) et 2008 (57 %). Parmi les sections dans lesquelles l'offre a été significative, il faut signaler la section 07 – sciences du langage : linguistique et phonétique générales – avec 26 nommées sur 32 nouveaux MCF (81,25 %), la section 09 – langue et littérature françaises – avec 17 lauréates sur 20 (85 %) ou la section 11 – langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes – avec 36 lauréates sur 51 (70,59 %). Dans 4 sections, le taux de féminisation est de 100 %, mais avec un nombre restreint d'emplois offerts. En revanche, le taux de féminisation est inférieur à la moyenne des disciplines dans 10 sections ; citons, avec un taux inférieur à 50 % et un volume de recrutement significatif, la section 74 – sciences et techniques des activités physiques et sportives – 12 femmes sur 37 recrutés (32,43 %) et la section 14 – langues et littératures romanes – 13 sur 28 (46,43 %).

⇒ Dans les **disciplines pharmaceutiques**, les femmes sont également majoritaires dans les recrutements avec un taux de réussite de **54,55 %** (24 nommées sur 44 nouveaux MCF) ; toutefois ce taux est fortement en baisse par rapport à 2011 (76,92 %). Mais ce dernier varie considérablement d'une session à l'autre : il était de 53,19 % en 2010, 63,79 % en 2009 et de 47,8 % en 2008. On voit bien que le nombre restreint des recrutements perturbe complètement les proportions. La section 86 – sciences du médicament et des autres produits de santé – est celle où elles ont obtenu le plus de succès (72,73 %).

⇒ Les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** se situent également au-dessus de la moyenne du corps : les femmes comptent pour **47,79 %** des recrutés ; mais cette proportion est inférieure à celle observée en 2011 (52,81 %) et 2010 (49 %), pour retrouver celle de 2009 (47,50 %). Ce taux est lié aux résultats qu'elles obtiennent dans les sections 01 – droit privé et sciences criminelles – 41 femmes recrutées sur 75 nommés (54,67 %), 04 - science politique – 7 sur 13 (53,85 %) et 06 - sciences de gestion – 40 sur 73 (54,79 %). Les sections 02 – droit public – et 05 - sciences économiques – sont les moins féminisées avec respectivement 36,11 % et 37,88 % de femmes recrutées.

⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** sont très en deçà de la moyenne du corps : les femmes y obtiennent seulement **31 %** des nominations, proportion néanmoins en progression par rapport à 2011 (29,20 %), 2010 (28,81 %) et 2009 (28,31 %), mais qui n'a pas retrouvé le niveau de 2008 (32,5 %). Si on se tient aux disciplines dans lesquelles un nombre de postes conséquent a été proposé, on note que la section 27 – informatique – est peu féminine (22 femmes sur 110 nommés, 20 %), de même que la section 61 – génie informatique, automatique et traitement du signal – 7 sur 45 (15,56 %), ou encore la section 63 – génie

électrique, électronique, photonique et systèmes – 5 sur 33 (15,15 %). On note cependant le résultat de la section 64 – biochimie et biologie moléculaire – dans laquelle 23 des 32 nouveaux MCF sont des femmes (71,88 %) et celui de la section 67 – biologie des populations et écologie – 15 lauréates sur 20 nommés (75%) ; le taux de féminité est supérieur à la moyenne des disciplines scientifiques et technologiques dans 11 sections, mais avec un volume de postes pourvus plus ou moins important.

Répartition hommes/femmes des personnes qualifiées en 2012

Le résultat des femmes dans ces concours (**44,5 %**) est globalement cohérent avec la part qu'elles ont obtenue dans les résultats de la qualification 2012 : **45,1 %** du total des qualifications prononcées

⇒ **La répartition par sexe** (cf. tableau IV - f) montre que 53,86 % des dossiers examinés ont été présentés par des hommes et 46,14 % par des femmes. Les hommes ont totalisé 54,89 % des qualifications prononcées par le CNU et les femmes 45,11 %.

L'évolution de l'écart entre les deux sexes est illustrée dans le tableau suivant.

		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
		Nb	%	Nb	%								
Dossiers de candidatures à la qualification	H	8 502	56,5	7 890	54,1	8 470	54,1	6 944	53,3	7 472	54,9	7260	53,9
	F	6 539	43,5	6 684	45,9	7 189	45,9	6 073	46,7	6 136	45,1	6220	46,1
Qualifications	H	5 162	57,6	5 276	56,6	5 405	55,1	4 483	54,8	4 926	56,0	5026	54,9
	F	3 794	42,4	4 054	43,4	4 406	44,9	3 703	45,2	3 870	44,0	4131	45,1

Depuis 2007, on observe que les hommes déposent davantage de dossiers à la qualification que les femmes, et qu'ils obtiennent plus de qualifications. Mais on note aussi qu'entre candidature et qualification, le poids relatif des femmes s'étoile toujours : elle varie entre 1 point et 1,5 point.

⇒ **L'analyse disciplinaire** montre des situations très diversifiées :

Dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, la part des femmes (46,12 %) est de plus de 2 points supérieure à la moyenne du corps ; ce résultat est moins bon que celui de 2011 (50,81 %), 2010 (52,49 %) et 2009 (46,82 %) mais meilleur que celui de 2008 (43,9 %). Seules 2 sections, les sections 01 – droit privé et sciences criminelles – avec 51,22 % et 06 – sciences de gestion – avec 51,48% ont qualifié plus de femmes que d'hommes, alors que la part des femmes dans la qualification est la plus basse dans la section 02 – droit public – avec 20 qualifiées sur 54 (37 %)

Les disciplines des lettres et des sciences humaines ont qualifié plus de femmes que d'hommes (58,87 % contre 41,13 %), l'écart en faveur du sexe féminin s'étant accentué par rapport à l'an dernier (55,52 % contre 44,48 %). Les sections qui font exception sont encore les mêmes que les années précédentes, c'est-à-dire la section 72 – épistémologie, histoire des sciences et des techniques – pour laquelle la qualification des femmes (39,51 %) est même inférieure à celles des campagnes 2011 (43,28 %) et 2010 (43,75%), après une progression sensible par rapport aux deux sessions précédentes (30,56 % en 2009 et 26,3 % en 2008), ou la section 74 – sciences et techniques des activités physiques et sportives (37,66 % contre 35,16 % en 2011, 24,42 % en 2010 et 34,69 % en 2009), ou encore la section 17 – philosophie (32,05 % contre 33,33 % en 2011, 42,11 % en 2010 et 36,04 % en 2009).

Dans les disciplines scientifiques et technologiques, la répartition hommes/femmes est très défavorable à ces dernières : elles ne représentent que 37,94 % des qualifiés, proportion qui n'évolue guère par rapport à 2011 (37,32 %), 2010 (38,10 %) et 2009 (37,49 %). Comme pour les trois campagnes précédentes, le groupe X – sciences biologiques et biochimiques – fait à nouveau exception : toutes les sections du groupe ont qualifié davantage de femmes que d'hommes ; la part des qualifiées a sensiblement progressé passant de 55 % en 2011 à 57,92 % en 2012 mais toutefois régressé par rapport à 2010 (76 %). A l'inverse, les sections du groupe V – mathématiques et informatique apparaissent les plus en retrait avec

24,08 % de femmes qualifiées (21,88 % en 2011), de même que celles du groupe IX – technologies avec 23,87 % (22,86% en 2011) ; mais la part des femmes dans les dossiers soumis à leur examen est tout aussi limitée avec respectivement 23,86 % et 22,29 %.

Avec 55,42 % des qualifiés, les **disciplines pharmaceutiques** continuent à faire une large place aux femmes, moins cependant qu'en 2011 (59,12 %), 2010 (62,77 %) et même 2009 (55,63 %) ; cette proportion est légèrement supérieure à celle de 2008 (54,9 %).

⇒ On observe que les femmes recrutées sont en moyenne **plus âgées** (33 ans 11 mois) que les hommes (32 ans 11 mois) ; l'âge moyen des femmes s'est élevé de 6 mois par rapport à 2011, alors que celui des hommes ne s'est élevé que d'1 mois. Cependant, au niveau des groupes disciplinaires comme au niveau des sections du CNU, les situations sont très variables, l'écart se faisant soit au bénéfice des femmes, soit en sens inverse (cf. tableau IV – d).

Globalement, la place des femmes dans le recrutement des MCF a bien évolué depuis 2004 (de plus de 3 points). En revanche, leur place dans le recrutement des PR, après une hausse constante de plus de 8 points entre 2004 et 2011, a nettement régressé en 2012 (de 5 points).

Le recrutement des enseignants-chercheurs est organisé selon la procédure prévue par l'article L 952-6 du Code de l'Education et le décret statutaire du 6 juin 1984, dans sa rédaction résultant des décrets du 10 avril 2008 et du 23 avril 2009. De ces dispositions, il convient de mettre en exergue le rôle essentiel dévolu aux instances de l'établissement : comités de sélection, conseil d'administration et chef d'établissement.

Les comités de sélection

Les comités de sélection ont été institués par le décret du 10 avril 2008, en vue du recrutement des PR et des MCF. Ils sont chargés d'étudier et de donner un avis sur les dossiers des candidats.

Un comité est constitué pour chaque emploi à pourvoir. Le conseil d'administration, siégeant en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs, des chercheurs et personnels assimilés, délibère une première fois pour préciser l'effectif total du comité, entre 8 et 16, le nombre des membres choisis hors de l'établissement et le nombre de ceux choisis parmi les enseignants de la discipline du poste. Au cours d'une seconde délibération, il adopte la liste des membres, lesquels sont proposés par le président ou le directeur de l'établissement qui a recueilli l'avis du conseil scientifique. Sont considérés comme membres extérieurs à l'établissement les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui ne sont pas électeurs pour les élections au conseil d'administration ; peuvent être choisis des universitaires et des chercheurs d'institutions étrangères, d'un rang au moins égal à celui auquel postulent les candidats. La composition de chaque comité est rendue publique avant le début de ses travaux.

Lorsqu'il s'agit d'un recrutement de maître de conférences, le comité de sélection est composé à parité de MCF et personnels assimilés et de PR et personnels assimilés. Pour un recrutement de professeur, seuls des PR et personnels assimilés doivent former le comité. Le conseil d'administration choisit le président du comité parmi ses membres.

Il faut signaler que nul ne peut appartenir simultanément à des comités de sélection en activité dans plus de trois établissements. Un comité cesse son activité à la date à laquelle il transmet ses avis au conseil d'administration de l'établissement.

Un comité de sélection peut être commun à plusieurs établissements associés à cette fin, notamment dans le cadre d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Il est créé par une délibération adoptée en des termes identiques par chaque conseil d'administration des établissements concernés. Ses membres sont proposés en commun par les présidents et directeurs des établissements associés. Les modalités de composition de ce comité sont identiques à celles des comités constitués pour un établissement. Dans un tel comité, sont considérés comme membres extérieurs les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui ne sont pas électeurs pour les élections au conseil d'administration de l'établissement dans lequel le poste est à pourvoir.

Le comité de sélection examine les dossiers des candidats à un recrutement, par la voie de la mutation, du détachement ou du concours.

Lorsque des candidats se présentent au titre de la mutation ou du détachement, leurs dossiers sont transmis au conseil scientifique qui émet un avis sur chaque candidature. Cet avis est transmis au comité de sélection.

Au vu des rapports présentés pour chaque candidat par deux de ses membres, le comité établit la liste des candidats qu'il souhaite entendre. Il siège valablement si la moitié de ses membres sont présents, parmi lesquels une moitié au moins de membres extérieurs. Les membres peuvent participer aux réunions par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective : ils sont alors réputés présents pour tous les calculs de quorum et de majorité ; toutefois le comité ne peut siéger valablement si le nombre des membres physiquement présents est inférieur à quatre.

Les candidats sélectionnés pour l'audition peuvent demander à être entendus par les mêmes moyens de télécommunication.

Le comité de sélection examine en même temps les candidatures à la mutation, au détachement et au concours. Il peut toutefois soumettre au conseil d'administration des avis distincts pour chacune des trois voies de recrutement.

Après ces auditions, le comité de sélection délibère et donne un avis motivé sur toutes les candidatures et, le cas échéant, sur un classement des candidats ; la délibération est acquise à la majorité des membres présents et, en cas de partage des votes, la voix du président est prépondérante. Ces avis sont transmis au conseil d'administration, après quoi il est mis fin à l'activité du comité.

Le conseil d'administration

Au vu de l'avis motivé émis par le comité de sélection et, le cas échéant, de l'avis émis par le conseil scientifique ou par l'organe en tenant lieu, le conseil d'administration siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés, de rang au moins égal à celui auquel il est postulé, propose le nom du candidat sélectionné ou, le cas échéant, une liste de candidats classés par ordre de préférence.

Il revient au conseil d'administration d'apprécier **l'adéquation des candidatures à la stratégie de l'établissement**, sans remettre en cause l'appréciation des mérites scientifiques des candidats retenus par le comité de sélection.

La nomination dans le corps des MCF relève toujours de la compétence du ministre, celle dans le corps des PR de la compétence du Président de la République.

Le président ou le directeur de l'établissement

Le président ou le directeur de l'établissement peut émettre un avis défavorable motivé sur le candidat retenu par le conseil d'administration ou sur l'un des candidats classés.

Sauf le cas où il émet un avis défavorable motivé, il transmet le nom du candidat sélectionné ou la liste des candidats classés au ministre ; en aucun cas, il ne peut modifier l'ordre de la liste de classement.

Le droit du président de l'université de s'opposer à la nomination d'un candidat proposé par le conseil d'administration, ne peut être fondé que **sur des motifs liés à l'administration de l'établissement**, en aucun cas, sur la qualification scientifique des candidats.

Lorsque l'emploi à pourvoir relève **d'une école ou d'un institut faisant partie d'une université** au sens de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le président ou le directeur de l'établissement ne peut pas transmettre le nom du candidat sélectionné ou la liste de classement si, le directeur de l'école ou de l'institut a émis dans les 15 jours suivant la réunion du conseil d'administration siégeant en formation restreinte, un avis défavorable motivé sur ce recrutement. L'avis défavorable du directeur d'institut ou d'école ne peut s'appuyer que sur des considérations liées à l'administration de la composante.

Le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié : extraits

Le recrutement des MCF

Article 26

I- Le recrutement des maîtres de conférences est assuré par un premier concours et, dans la limite du tiers des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, par un deuxième, un troisième et un quatrième concours :

1° Le premier concours est ouvert aux candidats titulaires, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, par le Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, siégeant en application de l'article 24 du présent décret. Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes

universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil scientifique de l'établissement dans lequel ils postulent dans les conditions prévues à l'article 22.

2° Le deuxième concours est ouvert aux personnels enseignants titulaires de l'enseignement du second degré exerçant leurs fonctions en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1er janvier de l'année du concours et remplissant les conditions mentionnées au 1° de l'article 23.

Ce concours est également ouvert aux pensionnaires des écoles françaises à l'étranger et anciens pensionnaires de ces écoles ayant terminé leur scolarité depuis moins de deux ans au 1er janvier de l'année du concours, comptant, à cette même date, au moins trois ans d'ancienneté en qualité de pensionnaire et remplissant les conditions mentionnées au 1° de l'article 23 ;

3° Le troisième concours est ouvert aux candidats entrant dans l'une des catégories suivantes :

a) Candidats comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins quatre années d'activité professionnelle effective dans les sept ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique, ou les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susmentionné.

b) Enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier de l'année du concours ou ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an à cette même date.

4° Le quatrième concours est ouvert aux personnels enseignants titulaires de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers exerçant leurs fonctions en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1er janvier de l'année du concours et remplissant les conditions mentionnées au 1° de l'article 23.

Article 33

Les mutations des maîtres de conférences d'un établissement à l'autre s'effectuent conformément à la procédure définie aux articles 9, 9-1 et 9-2.

S'ils ne justifient pas de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les maîtres de conférences ne peuvent déposer une demande de mutation dans les conditions précisées de l'alinéa précédent qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école.

Le recrutement des PR

Article 42

Les professeurs des universités sont recrutés :

1° Dans toutes les disciplines, par concours ouverts par établissement en vue de pourvoir un ou plusieurs emplois d'une même discipline ;

2° En outre, dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, par des concours nationaux d'agrégation de l'enseignement supérieur.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française peuvent, en application des dispositions de l'article 56 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, se présenter aux concours organisés en application du présent article.

Article 46

Les concours par établissement mentionnés au 1° de l'article 42 sont organisés selon les modalités suivantes :

1° Des concours sont ouverts aux candidats titulaires, à la date de clôture des inscriptions, d'une habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, par le Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, siégeant en application des dispositions de l'article 45. Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil scientifique de l'établissement dans les conditions prévues à l'article 43.

2° Dans la limite du neuvième des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés aux maîtres de conférences remplissant les conditions définies au 1° de l'article 44, qui ont accompli, au 1er janvier de l'année du concours, cinq années de service dans l'enseignement supérieur ou ont été chargés, depuis au moins quatre ans au 1er janvier de l'année du concours, d'une mission de coopération

culturelle, scientifique et technique en application de la loi n° 72-889 du 13 juillet 1972. En outre, les intéressés doivent soit être affectés dans un établissement d'enseignement supérieur autre que celui où est ouvert l'emploi, soit avoir accompli en qualité de maître de conférences ou de maître-assistant une mobilité au moins égale à deux ans dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article 39 ;

3° Dans la limite du neuvième des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés aux maîtres de conférences titulaires, à la date de clôture des inscriptions, de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, par le Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques. Ces deux instances siègent en application des dispositions de l'article 49-3 du présent décret.

Les candidats doivent en outre avoir accompli, au 1er janvier de l'année du concours, dix années de service dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat membre de la Communauté européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur au titre d'une mission de coopération culturelle, scientifique et technique en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 relative à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers, ou dans un établissement public à caractère scientifique et technologique, dont cinq années en qualité de maître de conférences titulaire ou stagiaire.

4° Dans la limite des deux neuvièmes des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés :

a) Aux candidats comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins six ans d'activité professionnelle effective dans les neuf ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique, ou les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susmentionné.

b) Aux enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier de l'année du concours ou ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an, à cette même date ;

c) Aux maîtres de conférences membres de l'Institut universitaire de France ;

d) A des directeurs de recherche, pour des nominations comme professeur des universités de première classe, qui remplissent une des conditions suivantes :

-avoir été mis à disposition d'un établissement d'enseignement supérieur pendant au moins deux ans au 1er janvier de l'année du concours ;

-avoir effectué pendant au moins deux ans au 1er janvier de l'année du concours un service d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur selon des modalités définies par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

En application des dispositions de l'article L. 952-6 du code de l'éducation, les concours prévus au présent article peuvent être ouverts soit pour des nominations comme professeur de 1re classe, soit pour des nominations comme professeur de classe exceptionnelle aux candidats ne possédant pas la qualité de fonctionnaire.

Les candidats nommés à l'issue des concours prévus au 2° du présent article peuvent être maintenus, dans l'intérêt du service, en mission de coopération pour une période de deux ans au plus.

Article 46-1

Dans la limite d'un nombre d'emplois fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la fonction publique, des concours sont réservés aux maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés ayant achevé depuis moins de cinq ans, au 1er janvier de l'année du concours, un mandat de président d'université.

La liste des candidats retenus est arrêtée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition d'un jury. Le jury se prononce au vu de l'ensemble des activités du candidat et après avoir pris connaissance de l'avis motivé de la section compétente du Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, de la section compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques siégeant respectivement en formation restreinte aux professeurs des universités et assimilés. Le jury est composé de membres nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les professeurs des universités et les enseignants-chercheurs assimilés dont la moitié parmi les membres élus du Conseil national des universités de rang égal à celui de l'emploi postulé ou parmi les membres élus des sections du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, de rang égal à celui de l'emploi postulé. Les membres du jury élisent en leur sein, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, le président du jury qui a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

La composition et les modalités de fonctionnement du jury sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 48

Dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, les professeurs des universités sont recrutés par la voie de concours nationaux d'agrégation et par concours organisés en application des dispositions du 3° et du 4° de l'article 46. Dans ces disciplines, le nombre des emplois offerts au titre du 3° de l'article 46 ne peut excéder le tiers des emplois offerts au premier concours organisé en application de l'article 49-2.

Article 49-2

Dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, deux concours nationaux d'agrégation sont organisés pour chaque discipline :

1° Le premier concours est ouvert aux candidats titulaires à la date de clôture des inscriptions du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés du doctorat par décision du jury mentionné au présent article. Ces dispenses sont accordées pour l'année et le concours au titre desquels la candidature est présentée ; le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat.

2° Le second concours est ouvert aux maîtres de conférences et maîtres-assistants âgés, au 1er janvier de l'année d'ouverture du concours, d'au moins quarante ans et comptant à cette même date au moins dix années de service dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat de la Communauté européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur au titre d'une mission de coopération culturelle, scientifique et technique en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 susmentionnée.

Les candidats au second concours doivent être, à la date de clôture des inscriptions, titulaires du doctorat ou d'un des diplômes mentionnés au 1° ci-dessus. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés du doctorat par décision du jury mentionné au présent article. Ces dispenses sont accordées pour l'année et le concours au titre desquels la candidature est présentée.

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe, pour chaque discipline, le nombre des emplois offerts à chacun des deux concours. Le nombre total des emplois mis au premier concours ne peut être inférieur au nombre total des emplois mis dans la discipline au second concours, d'une part, et aux concours ouverts en application du 3° et du 4° de l'article 46, d'autre part.

Un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe l'organisation des concours et le contenu des épreuves. Ces épreuves doivent comporter :

- a) Pour le premier concours, une discussion des travaux des candidats et au plus trois leçons ; l'admissibilité est prononcée après la discussion des travaux et une leçon ;
- b) Pour le second concours, deux épreuves dont une consistant en une discussion avec les candidats sur leurs travaux et sur leurs activités.

Les candidats déclarés reçus, nommés dans le corps des professeurs des universités, sont affectés à un établissement, compte tenu, dans la mesure où les besoins du service le permettent, de leur rang de classement au concours et y sont installés.

Article 51

Les mutations des professeurs des universités sont prononcées par arrêté du président ou du directeur de l'établissement d'accueil après application de la procédure prévue aux articles 9-1 et 9-2.

La condition de durée de service prévue au dernier alinéa de l'article 33 est applicable aux demandes de mutations présentées par les professeurs des universités.





MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

**Campagne de recrutement et d'affectation
des professeurs des universités et des maîtres de conférences**

Campagne 2012 - Session "synchronisée" (ANTEE)

(données quantitatives disponibles au 29 août 2012)

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Tableau S - 1
Synthèse des sessions dites "synchronisée" et "fil de l'eau" (ANTEE et FIDIS) à la date du 31 décembre 2012

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus ou en cours recrutement	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes (1)	1 833	166	5	1 554	108	1 725	94,11%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré	18			16	2	16	88,89%
Article 26-4 : concours réservés aux enseignants de l'Ensam	1			1		1	100,00%
Total Maîtres de conférences	1 852	166	5	1 571	110	1 742	94,06%
Professeurs des universités							
Article 46-1 : concours externes	891	85	4	696	106	785	88,10%
Article 46-3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	57			43	14	43	75,44%
Article 46-4 : concours réservés aux professionnels	15			10	5	10	66,67%
Sous-Total 1	963	85	4	749	125	838	87,02%
<u>Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion</u>							
- article 51 (2) :	169	84	4		81	88	52,07%
- article 49-2-1 : agrégation externe	60			60		60	100,00%
- article 49-2-2 : agrégation interne	18			18		18	100,00%
Sous-Total 2	247	84	4	78	81	166	67,21%
Total Professeurs des universités	1 210	169	8	827	206	1 004	82,98%
TOTAL GENERAL	3 062	335	13	2 398	316	2 746	89,68%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

(1) 5 postes publiés à la session synchronisée et non pourvus ont été republiés au fil de l'eau d'où l'écart de 5 postes avec les tableaux S2 et S3.

(2) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2012 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 2
Synthèse de la session "synchronisée" (ANTEE) à la date du 29 août 2012

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	1 715	153	4	1 472	86	1 629	94,99%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré	16			15	1	15	93,75%
Article 26-4 : concours réservés aux enseignants de l'Ensam	1			1		1	100,00%
Total Maîtres de conférences	1 732	153	4	1 488	87	1 645	94,98%
Professeurs des universités							
Article 46-1 : concours externes	832	82	4	662	84	748	89,90%
Article 46-3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	49			40	9	40	81,63%
Article 46-4 : concours réservés aux professionnels	13			9	4	9	69,23%
Sous-Total 1	894	82	4	711	97	797	89,15%
<u>Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion</u>							
- article 51 (1) :	148	74	4		70	78	52,70%
- article 49-2-1 : agrégation externe	60			60		60	100,00%
- article 49-2-2 : agrégation interne	18			18		18	100,00%
Sous-Total 2	226	74	4	78	70	156	69,03%
Total Professeurs des universités	1 120	156	8	789	167	953	85,09%
TOTAL GENERAL	2 852	309	12	2 277	254	2 598	91,09%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2012 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 3
Synthèse de la session "au fil de l'eau" (FIDIS) à la date du 31 décembre 2012

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus ou en cours recrutement	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	123	13	1	82	27	96	78,05%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré	2			1	1	1	50,00%
Total Maîtres de conférences	125	13	1	83	28	97	77,60%
Professeurs des universités							
Article 46-1 : concours externes	59	3		34	22	37	62,71%
Article 46-3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	8			3	5	3	37,50%
Article 46-4 : concours réservés aux professionnels	2			1	1	1	50,00%
Sous-Total 1	69	3		38	28	41	59,42%
<u>Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion</u>							
- article 51 (1) :	21	10			11	10	47,62%
Sous-Total 2	21	10			11	10	47,62%
Total Professeurs des universités	90	13		38	39	51	56,67%
TOTAL GENERAL	215	26	1	121	67	148	68,84%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2012 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus, excepté l'article 46-3 et les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
AIX-MARSEILLE UNIV	13	11	9	7	22	18	21	18	19	16	40	34	23	23	15	11	38	34	3	3	1	1	4	4	60	55	44	35	104	90
AVIGNON	1	1	2	2	3	3	2	2	3	2	5	4	3	3	1	1	4	4							6	6	6	5	12	11
AIX IEP	2	1	2	1	4	2	1	1			1	1													3	2	2	1	5	3
MARSEILLE E.C.													1	1	1		2	1							1	1	1		2	1
Académie d'AIX-MARSEILLE	16	13	13	10	29	23	24	21	22	18	46	39	27	27	17	12	44	39	3	3	1	1	4	4	70	64	53	41	123	105
AMIENS	8	7	5	1	13	8	10	9	9	7	19	16	9	9	2	2	11	11							27	25	16	10	43	35
COMPIEGNE													1	1	1	1	2	2							1	1	1	1	2	2
Académie d'AMIENS	8	7	5	1	13	8	10	9	9	7	19	16	10	10	3	3	13	13							28	26	17	11	45	37
ANTILLES-GUYANE	8	3	4	1	12	4	8	6	8	5	16	11	6	6	3	3	9	9							22	15	15	9	37	24
Académie des ANTILLES	8	3	4	1	12	4	8	6	8	5	16	11	6	6	3	3	9	9							22	15	15	9	37	24
BESANCON	3	3			3	3	15	15	4	3	19	18	8	7	5	4	13	11							26	25	9	7	35	32
BELFORT UTBM													2	2	1	1	3	3							2	2	1	1	3	3
BESANCON ENS MECA													1	1	1		2	1							1	1	1		2	1
Académie de BESANCON	3	3			3	3	15	15	4	3	19	18	11	10	7	5	18	15							29	28	11	8	40	36
BORDEAUX 1													17	16	10	10	27	26							17	16	10	10	27	26
BORDEAUX 2			1	1	1	1	4	4	3	2	7	6	5	5	2	2	7	7	3	3	2	2	5	5	12	12	8	7	20	19
BORDEAUX 3							15	15	14	14	29	29	1	1			1	1							16	16	14	14	30	30
BORDEAUX 4	9	7	8	2	17	9	9	9	4	4	13	13	2	2			2	2							20	18	12	6	32	24
PAU	4	4	1	1	5	5	5	5	3	3	8	8	4	4	8	6	12	10							13	13	12	10	25	23
BORDEAUX IEP																														
BORDEAUX IP													6	6	5	4	11	10							6	6	5	4	11	10
Académie de BORDEAUX	13	11	10	4	23	15	33	33	24	23	57	56	35	34	25	22	60	56	3	3	2	2	5	5	84	81	61	51	145	132
CAEN	8	7	2	1	10	8	17	17	9	5	26	22	11	10	5	5	16	15	3	3	1	1	4	4	39	37	17	12	56	49
CAEN ISMRA													1	1	1	1	2	2							1	1	1	1	2	2
Académie de CAEN	8	7	2	1	10	8	17	17	9	5	26	22	12	11	6	6	18	17	3	3	1	1	4	4	40	38	18	13	58	51
CLERMONT 1	6	4			6	4							4	4			4	4	3	3	1	1	4	4	13	11	1	1	14	12
CLERMONT 2	1				1		13	12	4	4	17	16	11	11	8	8	19	19							25	23	12	12	37	35
CLERMONT IFMA													1	1	2	2	3	3							1	1	2	2	3	3
Académie de CLERMONT	7	4			7	4	13	12	4	4	17	16	16	16	10	10	26	26	3	3	1	1	4	4	39	35	15	15	54	50
CORTE	3	3			3	3	2	2	2	2	4	4	4	4	3	3	7	7							9	9	5	5	14	14
Académie de CORSE	3	3			3	3	2	2	2	2	4	4	4	4	3	3	7	7							9	9	5	5	14	14
PARIS 8	2	2			2	2	18	18	11	10	29	28			1	1	1	1							20	20	12	11	32	31
PARIS 12	6	6	2	1	8	7	17	17	4	4	21	21	11	10	5	5	16	15							34	33	11	10	45	43
PARIS 13	6	6	3	2	9	8	4	4	6	4	10	8	14	13	6	3	20	16							24	23	15	9	39	32
MARNE LA VALLEE	2	2			2	2	7	5	6	5	13	10	5	5	2	2	7	7							14	12	8	7	22	19
CACHAN ENS	1	1	2	1	3	2	1	1			1	1	6	5	2	2	8	7							8	7	4	3	12	10
NOISY LE GD ENSL																														
SUPMECA PARIS													1	1	2	2	3	3							1	1	2	2	3	3
Académie de CRETEIL	17	17	7	4	24	21	47	45	27	23	74	68	37	34	18	15	55	49							101	96	52	42	153	138

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus, excepté l'article 46-3 et les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
DIJON	10	10	1		11	10	15	15	6	6	21	21	7	7	7	6	14	13	1	1			1	1	33	33	14	12	47	45
AGROSUP DIJON																														
Académie de DIJON	10	10	1		11	10	15	15	6	6	21	21	7	7	7	6	14	13	1	1			1	1	33	33	14	12	47	45
GRENOBLE 1							4	4	1	1	5	5	20	19	12	10	32	29	1	1	1		2	1	25	24	14	11	39	35
GRENOBLE 2	12	11	2		14	11	7	6	6	6	13	12													19	17	8	6	27	23
GRENOBLE 3							4	3	4	3	8	6			1	1	1	1							4	3	5	4	9	7
GRENOBLE IP	2	2			2	2							7	7	4	4	11	11							9	9	4	4	13	13
CHAMBERY	6	5	2		8	5	3	3			3	3	7	7	5	5	12	12							16	15	7	5	23	20
GRENOBLE IEP			1		1		1	1			1	1													1	1	1		2	1
Académie de GRENOBLE	20	18	5		25	18	19	17	11	10	30	27	34	33	22	20	56	53	1	1	1		2	1	74	69	39	30	113	99
LA REUNION			3		3		6	5	3	3	9	8	6	3	7	5	13	8							12	8	13	8	25	16
Académie de LA REUNION			3		3		6	5	3	3	9	8	6	3	7	5	13	8							12	8	13	8	25	16
LILLE 1	6	6	1	1	7	7	1	1	2	2	3	3	21	21	18	17	39	38							28	28	21	20	49	48
LILLE 2	3	3	1	1	4	4	2	2	1	1	3	3	4	3			4	3	4	4	2	2	6	6	13	12	4	4	17	16
LILLE 3	1	1			1	1	23	23	14	11	37	34	1	1			1	1							25	25	14	11	39	36
ARTOIS	2	1			2	1	4	4	4	4	8	8	6	6	5	5	11	11							12	11	9	9	21	20
LITTORAL							1	1	1	1	2	2	6	6	1		7	6	1	1			1	1	8	8	2	1	10	9
VALENCIENNES	4	4			4	4	2	2			2	2	8	8	3	2	11	10							14	14	3	2	17	16
LILLE E.C.													1	1	1	1	2	2							1	1	1	1	2	2
ROUBAIX ENSAIT													2	2			2	2							2	2			2	2
LILLE IEP	1	1			1	1																			1	1			1	1
LILLE ENSC													3	3			3	3							3	3			3	3
Académie de LILLE	17	16	2	2	19	18	33	33	22	19	55	52	52	51	28	25	80	76	5	5	2	2	7	7	107	105	54	48	161	153
LIMOGES	2	2			2	2	4	3	1	1	5	4	5	5	6	6	11	11			2	2	2	2	11	10	9	9	20	19
LIMOGES ENSCI															1	1	1	1									1	1	1	1
Académie de LIMOGES	2	2			2	2	4	3	1	1	5	4	5	5	7	7	12	12			2	2	2	2	11	10	10	10	21	20
LYON 1	1	1	1	1	2	2	4	4	1	1	5	5	27	27	11	11	38	38							32	32	13	13	45	45
LYON 2	5	5			5	5	11	10	17	16	28	26			2	2	2	2							16	15	19	18	35	33
LYON 3	4	4	3	3	7	7	4	4	8	8	12	12	1	1			1	1							9	9	11	11	20	20
ST ETIENNE	2	2			2	2	4	4	5	4	9	8	4	3	6	6	10	9							10	9	11	10	21	19
LYON IEP	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	2	2													2	2	2	2	4	4
LYON ENS			1	1	1	1	6	6	4	3	10	9	3	3	5	5	8	8							9	9	10	9	19	18
LYON ENSATT																														
LYON E.C.													5	5	2	2	7	7							5	5	2	2	7	7
LYON INSA													16	16	6	6	22	22							16	16	6	6	22	22
ST ETIENNE ENI													1	1	2	2	3	3							1	1	2	2	3	3
Académie de LYON	13	13	6	6	19	19	30	29	36	33	66	62	57	56	34	34	91	90							100	98	76	73	176	171
MONTPELLIER 1	7	7	3	2	10	9	2	2	1	1	3	3							4	4	4	3	8	7	13	13	8	6	21	19
MONTPELLIER 2	3	3	2		5	3	2	2	2	2	4	4	22	22	14	13	36	35							27	27	18	15	45	42
MONTPELLIER 3	3	3	1	1	4	4	13	12	7	5	20	17	2	2			2	2							18	17	8	6	26	23
NIMES							1	1			1	1													1	1			1	1
PERPIGNAN	4	4			4	4	2	2	1	1	3	3	2	2	2	1	4	3							8	8	3	2	11	10
Académie de MONTPELLIER	17	17	6	3	23	20	20	19	11	9	31	28	26	26	16	14	42	40	4	4	4	3	8	7	67	66	37	29	104	95

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus, excepté l'article 46-3 et les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général						
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	
LORRAINE UNIVERSITE	13	11	4		17	11	17	17	14	12	31	29	37	35	23	22	60	57	2	2	1	1	3	3	69	65	42	35	111	100	
Académie de NANCY-METZ	13	11	4		17	11	17	17	14	12	31	29	37	35	23	22	60	57	2	2	1	1	3	3	69	65	42	35	111	100	
NANTES	8	7	3	2	11	9	8	8	11	10	19	18	20	20	9	9	29	29	2	2			2	2	38	37	23	21	61	58	
LE MANS	5	5	4	1	9	6	1	1	3	3	4	4	2	2			2	2							8	8	7	4	15	12	
ANGERS	4	4	3	1	7	5	3	3	3	3	6	4	5	4	7	6	12	10	1	1			1	1	13	12	13	8	26	20	
NANTES E.C.													2	2	2	2	4	4							2	2	2	2	4	4	
Académie de NANTES	17	16	10	4	27	20	12	12	17	14	29	26	29	28	18	17	47	45	3	3			3	3	61	59	45	35	106	94	
NICE	13	12	2		15	12	8	7	4	4	12	11	12	11	9	7	21	18							33	30	15	11	48	41	
TOULON	3	2	1		4	2			2	1	2	1	2	2	1	1	3	3							5	4	4	2	9	6	
Académie de NICE	16	14	3		19	14	8	7	6	5	14	12	14	13	10	8	24	21							38	34	19	13	57	47	
ORLEANS	7	7			7	7	7	7	3	3	10	10	10	10	9	9	20	19							24	24	13	12	37	36	
TOURS	4	4	1	1	5	5	11	11	4	4	15	15	13	13			13	13	1	1	1	1	2	2	29	29	6	6	35	35	
ENSI BOURGES																															
Académie ORLEANS-TOURS	11	11	1	1	12	12	18	18	7	7	25	25	23	23	10	9	33	32	1	1	1	1	2	2	53	53	19	18	72	71	
POLYNESIE																															
NOUVELLE CALEDONIE															1	1	1	1										1	1	1	1
POLYNESIE															1	1	1	1										1	1	1	1
PARIS 1	14	13	13	8	27	21	14	14	13	12	27	26	2	2	3	2	5	4							30	29	29	22	59	51	
PARIS 2	3	3	7	7	10	10	2	1			2	1	1	1			1	1							6	5	7	7	13	12	
PARIS 3			1		1		18	17	19	19	37	36													18	17	20	19	38	36	
PARIS 4	1	1			1	1	26	26	18	18	44	44	1	1			1	1							28	28	18	18	46	46	
PARIS 5	4	4	5	5	9	9	12	12	5	5	17	17	3	3	3	2	6	5	3	2	3	2	6	4	22	21	16	14	38	35	
PARIS 6	1				1								37	36	24	24	61	60							38	36	24	24	62	60	
PARIS 7							15	14	11	11	26	25	16	16	11	11	27	27							31	30	22	22	53	52	
PARIS DAUPHINE	7	6	7	3	14	9	1	1	1	1	2	2	6	6	1	1	7	7							14	13	9	5	23	18	
PARIS INALCO							6	6	3	3	9	9													6	6	3	3	9	9	
PARIS ENSAM													13	13	1	1	14	14							13	13	1	1	14	14	
PARIS CNAM	5	5			5	5			2	2	2	2	9	9	2	2	11	11							14	14	4	4	18	18	
PARIS ENS			1		1		4	4	3	3	7	7	3	3	2	2	5	5							7	7	6	5	13	12	
PARIS IEP																															
PARIS IPG																															
PARIS IAE	2	2	1	1	3	3																			2	2	1	1	3	3	
Académie de PARIS	37	34	35	24	72	58	98	95	75	74	173	169	91	90	47	45	138	135	3	2	3	2	6	4	229	221	160	145	389	366	
POITIERS	11	9	1		12	9	10	9	5	4	15	13	12	12	6	6	18	18			1	1	1	1	33	30	13	11	46	41	
LA ROCHELLE			1		1		1	1	2	2	3	3	4	4	2	2	6	6							5	5	5	4	10	9	
POITIERS ENSMA													1	1	1	1	2	2							1	1	1	1	2	2	
Académie de POITIERS	11	9	2		13	9	11	10	7	6	18	16	17	17	9	9	26	26			1	1	1	1	39	36	19	16	58	52	
REIMS	7	7			7	7	11	11	6	4	17	15	6	6	5	5	11	11	1	1	1	1	2	2	25	25	12	10	37	35	
UNIV. TECHNO TROYES													3	2	1	1	4	3							3	2	1	1	4	3	
Académie de REIMS	7	7			7	7	11	11	6	4	17	15	9	8	6	6	15	14	1	1	1	1	2	2	28	27	13	11	41	38	

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus, excepté l'article 46-3 et les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général						
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	
RENNES 1	10	9	7	3	17	12	1	1					13	11	8	8	21	19	2	2	1	1	3	3	26	23	16	12	42	35	
RENNES 2	5	4			5	4	16	15	8	6	24	21													21	19	8	6	29	25	
BREST	6	5	2		8	5	9	7	5	4	14	11	8	5	1	1	9	6							23	17	8	5	31	22	
BRETAGNE SUD	2	2			2	2			1	1	1	1	2	2			2	2							4	4	1	1	5	5	
RENNES IEP																															
RENNES INSA													2	2	2	2	4	4							2	2	2	2	4	4	
BREST ENSC													1	1			1	1							1	1			1	1	
BREST ENI													3	3	2	2	5	5							3	3	2	2	5	5	
RENNES EHESP			1	1	1	1																						1	1	1	1
Académie de RENNES	23	20	10	4	33	24	26	23	14	11	40	34	29	24	13	13	42	37	2	2	1	1	3	3	80	69	38	29	118	98	
ROUEN	9	9	2	2	11	11	12	12	9	7	21	19	7	7	4	4	11	11							28	28	15	13	43	41	
LE HAVRE	2	2			2	2	4	4			4	4			1	1	1	1							6	6	1	1	7	7	
ROUEN INSA													5	4	1	1	6	5							5	4	1	1	6	5	
Académie de ROUEN	11	11	2	2	13	13	16	16	9	7	25	23	12	11	6	6	18	17							39	38	17	15	56	53	
STRASBOURG	9	8	4		13	8	18	17	10	7	28	24	12	11	8	7	20	18	5	5	1	1	6	6	44	41	23	15	67	56	
MULHOUSE	5	5			5	5	3	3	1		4	3	4	4	2	2	6	6							12	12	3	2	15	14	
STRASBOURG INSA													1	1	2	2	3	3							1	1	2	2	3	3	
Académie de STRASBOURG	14	13	4		18	13	21	20	11	7	32	27	17	16	12	11	29	27	5	5	1	1	6	6	57	54	28	19	85	73	
TOULOUSE 1	3	3	1	1	4	4	1	1			1	1	1	1			1	1							5	5	1	1	6	6	
TOULOUSE 2	1	1			1	1	18	18	11	8	29	26	5	4	2	2	7	6							24	23	13	10	37	33	
TOULOUSE 3	3	3	1		4	3	1	1	1	1	2	2	35	34	14	14	49	48	1	1	1	1	2	2	40	39	17	16	57	55	
TOULOUSE INP	1	1			1	1							13	12	7	7	20	19							14	13	7	7	21	20	
ALBI CUFR	1	1			1	1	3	3			3	3	1	1			1	1							5	5			5	5	
TOULOUSE IEP	1	1	1	1	2	2			1	1	1	1													1	1	2	2	3	3	
TOULOUSE INSA							1	1			1	1	4	4	3	3	7	7							5	5	3	3	8	8	
TARBES ENI															1	1	1	1										1	1	1	1
Académie de TOULOUSE	10	10	3	2	13	12	24	24	13	10	37	34	59	56	27	27	86	83	1	1	1	1	2	2	94	91	44	40	138	131	
PARIS 10	9	9	5	5	14	14	19	18	10	10	29	28	1	1	2	2	3	3							29	28	17	17	46	45	
PARIS 11	5	5	2	2	7	7	4	4			4	4	21	21	12	11	33	32	4	4	1	1	5	5	34	34	15	14	49	48	
EVRY	2	2	1		3	2	3	3			3	3	7	7	4	3	11	10							12	12	5	3	17	15	
CERGY-PONTOISE	1	1	2	2	3	3	5	5	5	4	10	9	3	3	1	1	4	4							9	9	8	7	17	16	
VERSAILLES ST-QUENT.	13	12	2	2	15	14	2	2	6	6	8	8	12	12	2	2	14	14							27	26	10	10	37	36	
CERGY ENSEA													2	2	1	1	3	3							2	2	1	1	3	3	
PARIS E.C.													2	2	1	1	3	3							2	2	1	1	3	3	
SURESNES INSFREQHEA							3	3	1		4	3	1	1			1	1							4	4	1		5	4	
Académie de VERSAILLES	30	29	12	11	42	40	36	35	22	20	58	55	49	49	23	21	72	70	4	4	1	1	5	5	119	117	58	53	177	170	
TOTAL GENERAL	362	329	150	80	512	409	594	569	400	348	994	917	731	703	418	385	1 149	1 088	45	44	25	22	70	66	1 732	1 645	993	835	2 725	2 480	

Etablissements ayant publié tous leurs postes au "fil de l'eau"

Synthèse des candidats et candidatures au détachement, à la mutation et au concours (session synchronisée)

1) Total candidatures enregistrées sur l'application GALAXIE (ANTEE-session synchronisée)

	Nb postes	Détachement		Mutation		Concours		Total			
		Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	ensemble candidats	ensemble candidatures	ratio ensemble candidats / postes	ratio ensemble candidatures / postes
PR art 51	148	20	40	123	179			143	219	0,97	1,48
PR autres articles	845	19	31	230	353	1 954	5 818	2 203	6 202	2,61	7,34
MCF	1 732	86	214	712	1 535	9 264	59 714	10 062	61 463	5,81	35,49
Total	2 725	125	285	1 065	2 067	11 218	65 532	12 408	67 884	4,55	24,91

Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTARES-ANTEE), septembre 2012

Remarques:

Sur les **1954** candidats aux concours PR, **970** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 49,64 % d'entre eux ;
 et sur les **9264** candidats aux concours MCF, **2262** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 24,42 % d'entre eux.
 En outre, **1** candidat aux concours de PR a déposé **30** candidatures, et **1** candidat aux concours de MCF a déposé **168** candidatures.
 Enfin, **71** candidats ont déposé simultanément des candidatures aux concours PR et MCF
 Le nombre de postes de PR indiqué ne prend pas en compte les concours de l'article 46-3 ("voie longue") et des agrégations.

2) Total candidatures jugées recevables par les établissements

	Nb postes	Détachement		Mutation		Concours		Total			
		Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	ensemble candidats	ensemble candidatures	ratio ensemble candidats / postes	ratio ensemble candidatures / postes
PR art 51	148	11	19	117	160			128	179	0,86	1,21
PR autres articles	845	9	9	218	319	1 848	5 303	2 075	5 631	2,46	6,66
MCF	1 732	41	117	678	1 402	8 865	54 490	9 584	56 009	5,53	32,34
Total	2 725	61	145	1 013	1 881	10 713	59 793	11 787	61 819	4,33	22,69

Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTARES-ANTEE), septembre 2012

Remarques:

Sur les **1848** candidats aux concours PR, **920** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 49,78 % d'entre eux ;
 et sur les **8865** candidats aux concours MCF, **2225** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 25,10 % d'entre eux.
 En outre, **1** candidat aux concours de PR a déposé **26** candidatures, et **1** candidat aux concours de MCF a déposé **168** candidatures.
 Enfin, **54** candidats ont déposé simultanément des candidatures aux concours PR et MCF
 Le nombre de postes de PR indiqué ne prend pas en compte les concours de l'article 46-3 ("voie longue") et des agrégations.

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation
des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 5a
Nombre de candidatures des candidats nommés

Nombre de candidatures	Nombre de candidats nommés aux concours		Nombre de candidats nommés au détachement		Nombre de candidats nommés à la mutation	
	MCF	PR	MCF	PR	MCF	PR
1	312	348	1	6	102	120
2	170	126	1	1	25	25
3	145	76			11	3
4	97	44			5	3
5	90	22			3	2
6	85	12			1	1
7	75	11			2	1
8	57	7				
9	34	8			1	
10	40	4				
11	35				1	
12	28	2				
13	21	2		1		
14	11	1				
15	17	2				
16	18	4	1		1	
17	14		1			
18	13	1				
19	21					
20	10	1				
21	11	1				
22	9					
23	8					
24	8					
25	13					
26	13	1				
27	7					
28	11					
29	4					
30	4					
31	3					
32	6					
33	3					
34	2					
35	10					
36	1					
37	2					
38	5					
39	2					
40	2					
41	2					
42	5					
43	8					
44	4					
45	5					
46	3					
47	3					
48	3					
50 à 59	14					
60 à 69	13					
70 à 79	4					
80	2					
86	1					
89	1					
92	1					
168	1					

Répartition par section des candidatures des candidats nommés (concours)

1) Cas des candidats ayant déposé entre 15 et 26 candidatures (Professeurs)

Total candidatures	Nb établissements	Section	Nb candidatures						
15	12	25	8	26	7				
15	11	25	13	26	2				
16	9	25	15	26	1				
16	11	25	15	26	1				
16	12	11	11	07	5				
16	14	11	12	18	4				
18	14	25	18						
20	14	25	20						
21	14	25	18	26	3				
26	19	25	26						

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

2) Cas des candidats ayant déposé entre 55 et 168 candidatures (Maîtres de conférences)

Total candidatures	Nb établissements	Section	Nb candidatures	Autres sections									
												NB de Sections	Nb candidatures
65	42	01	65										
65	42	01	65										
67	47	01	67										
68	42	01	67	86	1								
69	40	01	68	06	1								
69	41	01	68	06	1								
72	46	01	72										
73	43	01	72	86	1								
74	45	01	73	86	1								
77	49	01	76	86	1								
80	50	01	80										
80	47	06	79	01	1								
86	55	06	81	05	3	70	1	74	1				
89	48	60	80	74	2	28	2	26	2	61	1	2	2
92	54	01	90	06	1	86	1						
168 (*)	73	06	111	05	55	01	2						

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

Section de recrutement

(*) Note de lecture : ce candidat a déposé 168 candidatures au sein de 73 établissements : soit 111 dans la section 06 dans laquelle il a été nommé , 55 candidatures en section 05 et 2 en section 01.



MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Bilan des opérations de mutation et de détachement des professeurs des universités et des maîtres de conférences

Campagne 2012 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie présente une synthèse des opérations de mutation et détachement qui, à présent, se déroulent avec les opérations de recrutement proprement dites. Cette synthèse comprend notamment une description académique de ces opérations ainsi qu'une perspective historique des "migrations" auxquelles elles donnent lieu. Les données relatives aux candidats et candidatures à ces opérations préalables sont rassemblées dans le tableau II-d.

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

(session synchronisée - ANTEE)

Bilan des opérations de mutation et de détachement

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou détachement	% Postes pourvus par mutation ou détachement
Maîtres de conférences					
Article 26-I-1 : mutations et détachements	1 715	153	4	157	9,15%
Total Maîtres de conférences	1 715	153	4	157	9,15%
Professeurs des universités					
Article 46-1 : mutations et détachements	832	82	4	86	10,34%
Article 51 : mutations et détachements (1)	148	74	4	78	52,70%
Total Professeurs des universités	980	156	8	164	16,73%
Total Général	2 695 (*)	309	12	321	11,91%
		11,47%	0,45%	11,91%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

(1) : postes de professeurs exclusivement offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (les postes restés vacants sont offerts à l'agrégation)

(*) Pour obtenir la totalité des emplois publiés, il convient d'ajouter à ce nombre les emplois mentionnés dans le tableau II :

emplois de professeurs au titre des articles 46-3, 46-4, 49-2-1 et 49-2-2 + emplois de maîtres de conférences au titre des articles 26-I-2, et 26-I-3.

Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles	91	13		13
02	Droit public	46	7		7
03	Histoire du droit et des institutions	10	2		2
04	Science politique	17	4		4
05	Sciences économiques	79	11		11
06	Sciences de gestion	118	20	1	21
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	38	3		3
08	Langues et littératures anciennes	7			
09	Langue et littérature françaises	22	3		3
10	Littératures comparées	3			
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	63	8		8
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	12	4		4
13	Langues et littératures slaves	2			
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	36	7		7
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	20			
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	61	6		6
17	Philosophie	10			
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	29	3		3
19	Sociologie, démographie	41	2		2
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	12	1		1
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	29	3		3
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	44	8	1	9
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	27	3		3
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	11			
25	Mathématiques	42	2		2
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	54	2		2
27	Informatique	115	4		4
28	Milieux denses et matériaux	27			
29	Constituants élémentaires	7			
30	Milieux dilués et optique	12			
31	Chimie théorique, physique, analytique	38			
32	Chimie organique, minérale, industrielle	23	2		2
33	Chimie des matériaux	27	2		2
34	Astronomie, astrophysique	5	1		1
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	22	5		5
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	10	1		1
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2			
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	89	4	1	5
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	49	1		1
62	Energétique, génie des procédés	36	2		2
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	33	1		1
64	Biochimie et biologie moléculaire	36			
65	Biologie cellulaire	33	2		2
66	Physiologie	18			
67	Biologie des populations et écologie	21	1		1
68	Biologie des organismes	14	1		1
69	Neurosciences	11			
70	Sciences de l'éducation	38	4	1	5
71	Sciences de l'information et de la communication	32	6		6
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	3	1		1
73	Cultures et langues régionales	2			
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	42	3		3
76	Théologie catholique	1			
77	Théologie protestante				
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	13			
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	23			
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	9			
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1715	153	4	157
			8,92%	0,23%	9,15%

Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 46-1

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles				
02	Droit public				
03	Histoire du droit et des institutions				
04	Science politique				
05	Sciences économiques				
06	Sciences de gestion				
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	28	3		3
08	Langues et littératures anciennes	6	3		3
09	Langue et littérature françaises	28	4		4
10	Littératures comparées	9	3		3
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	43	5		5
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	8			
13	Langues et littératures slaves	5	1		1
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	23	3		3
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	6			
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	33	4		4
17	Philosophie	12	2		2
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	21	3		3
19	Sociologie, démographie	25	6		6
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	6		1	1
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	32	5		5
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	35	5		5
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	14	3		3
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	7	1		1
25	Mathématiques	34	7		7
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	27	4		4
27	Informatique	67	4		4
28	Milieux denses et matériaux	23	1		1
29	Constituants élémentaires	5			
30	Milieux dilués et optique	9			
31	Chimie théorique, physique, analytique	25			
32	Chimie organique, minérale, industrielle	13			
33	Chimie des matériaux	16	1		1
34	Astronomie, astrophysique	3			
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	14	1	1	2
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	2			
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2			
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	47	3		3
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	34			
62	Energétique, génie des procédés	12	1		1
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	24	2		2
64	Biochimie et biologie moléculaire	10			
65	Biologie cellulaire	17		1	1
66	Physiologie	7			
67	Biologie des populations et écologie	13			
68	Biologie des organismes	5			
69	Neurosciences	3			
70	Sciences de l'éducation	25	3	1	4
71	Sciences de l'information et de la communication	16	3		3
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques				
73	Cultures et langues régionales	3			
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	9			
76	Théologie catholique	1			
77	Théologie protestante	1			
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	8			
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	11			
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	5	1		1
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	832	82	4	86
			9,86%	0,48%	10,34%

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 51

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles	35	23		23
02	Droit public	32	22		22
03	Histoire du droit et des institutions	3	1		1
04	Science politique	11	7		7
05	Sciences économiques	31	15	1	16
06	Sciences de gestion	36	6	3	9
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	148	74	4	78
			50,00%	2,70%	52,70%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

Analyse des postes pourvus par les professeurs mutés
Répartition par grande discipline, académie d'accueil et académie d'origine

Académie d'origine \ Académie d'accueil		AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	TOTAL	
		AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	TOTAL	
DROIT	AIX-MARSEILLE	1			1				1				1		1				2		1				1				9	
	AMIENS																			1									1	
	BORDEAUX													1								1		1					4	
	CAEN																								1				1	
	CRETEIL											1						1				1		1					4	
	LILLE							1											1										2	
	LYON							1							2	1	1												5	
	MONTPELLIER								1													1					1		3	
	NANTES						1											1						1				1	4	
	ORLEANS-TOURS								1																				1	
	PARIS	1	2			1							4		1	2	2				2	1		1	1	1	2		3	24
	RENNES												1								1									2
	STRASBOURG														1											1				2
	TOULOUSE																						1				1			2
VERSAILLES								1				3		2			1					1		1			1	10		
TOTAL DROIT	2	2		1	1	1	2	3	1	1	9	1	9	1	7	3	4	3	2	4	4	3	2	4	4	3	1	6	74	
LETTRES	AIX-MARSEILLE					1												1								1		3		
	AMIENS																									1			1	
	ANTILLES-GUYANE										1																1		1	
	BORDEAUX	2																				1	1						4	
	CRETEIL							2	1								1								1	1		6		
	DIJON				1																								1	
	GRENOBLE							1			1																		2	
	LILLE												1																1	
	LYON							1	1									1											3	
	NANCY-METZ									1													1						2	
	NANTES	1																						1					2	
	NICE								1							1													2	
	PARIS	1			2	1	2		4	1					2			1				1				3	2	3	23	
	RENNES																											1	1	
STRASBOURG				1						1																			2	
TOULOUSE																										1			1	
VERSAILLES		1																				1							2	
TOTAL LETTRES	4	1		4	2	2	2	7	2	4	1	1		3		2	2			2	2	1	1		5	5	4	57		
SCIENCES (*)	AIX-MARSEILLE							1																					1	
	BORDEAUX							1														1							2	
	CLERMONT-FERRAND										1																		1	
	CRETEIL	1																									1	2		
	LILLE											1																	1	
	LYON																										1		1	
	MONTPELLIER															1													1	
	NANTES								1				1																2	
	NICE																										1			1
	PARIS								1									1						1				5	8	
	RENNES																											1	1	
	STRASBOURG										1																			1
TOULOUSE				1																									1	
VERSAILLES																							1				1	2		
TOTAL SCIENCES	1			1				4		1	1	2				1	1				1		2			1	9	25		

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

(*) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Analyse des postes pourvus par les maîtres de conférences mutés
Répartition par grande discipline, académie d'accueil et académie d'origine

	Académie d'origine \ Académie d'accueil		Académie d'origine																	TOTAL									
	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS		PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	
DROIT	AIX-MARSEILLE										1												1			1		4	
	BORDEAUX						1						1						1									3	
	CLERMONT-FERRAND						1																					1	
	CRETEIL				1	1									1	1												4	
	DIJON				1				1																			2	
	LILLE											2															1	3	
	LYON	1													2													3	
	MONTPELLIER			1				1											1	1			1	1				6	
	NANCY-METZ								1																			1	
	NANTES									1																		2	3
	NICE																		1		1							2	
	ORLEANS-TOURS								1											1								2	
	PARIS																	1		1				1			2	5	
	RENNES						1																	2				3	
	ROUEN																				1				2			3	
	STRASBOURG																								1	2		3	
	TOULOUSE										1				1													2	
VERSAILLES								1				1	1						1					1			6		
TOTAL DROIT	1	1	2	1	1	3	3	1	2	1	3	1	3	2	3	2	4	2	1	1	5	4	2	2	1	6	56		
LETTRES	AIX-MARSEILLE						1	1																			1	3	
	ANTILLES-GUYANE				1																		1					2	
	BORDEAUX									1																		1	
	CAEN															1												1	
	CLERMONT-FERRAND						1		2																		3		
	CRETEIL				1		1				1									1			1		1	1	1	6	
	GRENOBLE						1						1			1											1	4	
	LILLE										2														1		3		
	LIMOGES				1																							1	
	LYON													1														1	
	MONTPELLIER	1						1	1						1											1	5		
	NICE												1															1	
	ORLEANS-TOURS																										1	1	
	PARIS	1			2		2	1		2	2	2	1	2					1	1	1	1				2	18		
	REIMS																					1						1	
	RENNES			1		1	1																1	2			1	7	
	ROUEN					1			1																			2	
TOULOUSE																						1					1		
VERSAILLES								1				1	1						1								4		
TOTAL LETTRES	2	2	4	2	3	5	3	5	6	5	1	2	4	4	2	3	4	2	2	2	2	2	1	7	7	65			
SCIENCES	BESANCON						1																					1	
	BORDEAUX					1																	1			1	3		
	CAEN											1																1	
	CRETEIL							1																				1	
	DIJON									1																		1	
	GRENOBLE																								1		1		
	LIMOGES								1																		1		
	LYON				1				1																	1	3		
	MONTPELLIER	2							1							1												4	
	NANCY-METZ											1				1												2	
	NANTES																						1					1	
	NICE																		1									1	
	PARIS											1								2							1	4	
	POITIERS																			1								1	
	REIMS																							1				1	
	RENNES							1				1																2	
	ROUEN								1																			2	
STRASBOURG									1												1						1		
TOTAL SCIENCES	2	1	1	1	1	2	3	2	5	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	1	2	1	1	31			

Source : (Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012)

(*) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Solde académique des mutations par grande discipline (*)

I - Professeurs des universités

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT	7	-1		-1	3		-2	1	-1		-1	-7	-1	-2		-4	1	-2	-3	20	-3	-2	-2	-4	-1	1	4
LETTRES	-1		1	-4	2	-2	-2	-1	-1	-2	-1							2		21	-2	-1			-3	-4	-2
SCIENCES **				-1	2		1	-2		-1	-1	-1		1	1	-1	1	1		8	-1		-1		1		-7
Solde des mouvements PR	6	-1	1	-6	7	-2	-3	-2	-2	-3	-3	-8	-1	-1	1	-5	2	1	-3	49	-6	-3	-3	-4	-3	-3	-5

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

II - Maîtres de conférences

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT	3		-1	-2	2	-1	-2	1	1	-2	-1		-1	-4	4	1			-2	3	-1	-1	-2	-1	1	1	1
LETTRES	1			-4	1	-1		1	-3	-1		-3	1	-4	4	-2	-4	1	1	16		-2	3		-2		-3
SCIENCES **	-2				2	1	-1	-1	-2	-1		-5	1	3	4		1	-1		1	1	1	-1	2		-2	-1
Solde des mouvements MCF	2		-1	-6	5	-1	-3	1	-4	-4	-1	-8	1	-1	12	-1	-3		-1	20		-2		1	-1	-1	-4

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

III - Professeurs des universités et Maîtres de conférences

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT	10	-1	-1	-3	5	-1	-4	2		-2	-2	-7	-2	-2	4	-3	1	-2	-5	23	-4	-3	-4	-5		2	4
LETTRES			1	-8	3	-3	-2		-4	-3	-1	-3	1	-4	4	-2	-4	3	1	37	-2	-3	3		-5	-4	-5
SCIENCES **	-2			-1	4	1		-3	-2	-2	-1	-6	1	4	5	-1	2			9		1	-2	2	1	-2	-8
Solde mouvements PR + MCF	8	-1		-12	12	-3	-6	-1	-6	-7	-4	-16		-2	13	-6	-1	1	-4	69	-6	-5	-3	-3	-4	-4	-9

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

(*) le solde étant entendu comme la différence entre les entrées et les sorties. Un solde négatif se traduira notamment par autant de postes vacants (ou sans titulaire) à la fin de la présente session de la campagne de recrutement

(**) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

(session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - g
Soldes migratoires des mutations depuis la campagne 2004

Académie	PR					MCF					PR + MCF																
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Aix-Marseille	2		5	4		4	-1	-1	6	2	-2	5	-2	4	-2	6	2	2	4	-2	10	2	4	2	5	1	8
Amiens		-5		-1	-4	-1	-1	-6	-1	-2	-4	-8	-2	-5	-1	-3	-4		-2	-9	-8	-3	-9	-2	-4	-10	-1
Antilles-Guyane	-2			-1	1	-3	-1	-1	1		-3	-2	1	-2	-3	-1	-2	-1	-2	-3	-2		-1	-6	-2	-3	
Besançon	-3	-3	-2	-1	-6	-2		-2	-6	-1	-4	-1	-1	-1	-3	-5	-1	-6	-4	-7	-3	-2	-7	-5	-5	-3	-12
Bordeaux	2	1		2	-1	2	1	6	7	1	7	1	5	4	4	2	2	5	3	8	1	7	3	6	3	8	12
Caen	-4		-4	-1	6	3	-3	-5	-2	-2			-5		-3	-3	-4	-1	-6		-4	-6	6		-6	-9	-3
Clermont-Ferrand	-1	-1	-6	-5	-2	-5	2	-4	-3	-2	1	-3	-3	3	-1	2	-4	-3	-3		-9	-8	1	-6	4	-8	-6
Corse		-1	1	-1		-1					-3	-1	1				1			-4				-1		1	
Créteil	1	2	6	1	3	-4		1	-2	1	3	2	-7	2	5	1	7	1	2	5	8	-6	5	1	1	8	-1
Dijon	-3	2	1	-5	2	-3	-1	-3	-2	-2	-3	-1	-1	-1	1	-2	-2	-4	-5	-1		-6	1	-2	-3	-5	-6
Grenoble	-3	-3	-6	-2	-3	-4	-2	-1	-3	2	3	6		5	-3	5	1	-4	-1			-2	2	-7	3		-7
La Réunion	2	-1	1	1	-1			1	-3	-3	-3	-2	-2	-2	-1	-1		-1	-1	-4	-1	-1	-3	-1	-1	1	-4
Lille	-12	-12	-9	-11	-10	-15	-5	-6	-8	-5	-5	-10	-7	-6	-8	-9	-4	-8	-17	-17	-19	-18	-16	-23	-14	-10	-16
Limoges		-3	-2	1	-4	1	-3	-2	-1	-1			-3	-1	-1	-2	1	1	-1	-3	-2	-2	-5		-5	-1	
Lyon	7	-6	1		2	1	1		-1	-1	2	3	-3	5	1	-1	5	-1	6	-4	4	-3	7	2		5	-2
Montpellier	-2	6	-5	-2	-2	6	-5	3	1	8	8	4	2	6	5	5	6	12	6	14	-1		4	11		9	13
Nancy-Metz	-9	-4	-7	-4	-2	-6	-1	-5	-5	-9	-3	-7	3	-4	2	1		-1	-18	-7	-14	-1	-6	-4		-5	-6
Nantes	-9	-3	1	-6	-3	-9	-3	-7	2		-1	4	-4	-1	-1	-11	-8	-3	-9	-4	5	-10	-4	-10	-14	-15	-1
Nice	1	2	-3	3	-2	3	-2	-2	1	-2	4	-3	3	-2	-5	-2	-3		-1	6	-6	6	-4	-2	-4	-5	1
Orléans-Tours	-4	2	-4	-1	-6	-3	-8	-5	-3	-2	-2	-1	1	-10	5	-1	-6	-1	-6		-5		-16	2	-9	-11	-4
Pacifique				-1	1					1			-1	2	-1				1			-2	3	-1			
Paris	36	30	33	43	34	40	48	41	49	18	24	21	19	14	16	21	15	20	54	54	54	62	48	56	69	56	69
Poitiers	-4	-2	-2	-5	-3	1	-9	-6	-6	1	2		2	1	-1	1	-3		-3		-2	-3	-2		-8	-9	-6
Reims	-1		-2	-1	-1	-5	-2	-2	-3	-4	-6	-2	1		-7	-3	-2	-2	-5	-6	-4		-1	-12	-5	-4	-5
Rennes	1	-10	-5	-8	-5	-6		-1	-3	-3	-5	1	-6	-1	2	-4			-2	-15	-4	-14	-6	-4	-4	-1	-3
Rouen	-6	-4	-2	-5	-8	-5	-3	-1	-4	-4	-5	-2	1	-4		-3	-2	1	-10	-9	-4	-4	-12	-5	-6	-3	-3
Strasbourg		4	2	-1	-1	4	-2	2	-3	-4	-8	-5	3	-1	2	3	1	-1	-4	-4	-3	2	-2	6	1	3	-4
Toulouse	-1	5	6	-4	2	-5	1	-1	-3	3	8	4	6	-2		1	8	-1	2	13	10	2		-5	2	7	-4
Versailles	12	4	2	11	13	12	-1	7	-5	9	-5	-3	-1	-3	-2	3	-4	-4	21	-1	-1	10	10	10	2	3	-9

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

Bilan des opérations de recrutement des professeurs des universités et des maîtres de conférences

Campagne 2012 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie présente une synthèse des opérations de recrutement proprement dites avec d'une part les taux de couverture des postes à pourvoir, et d'autre part, le volume des candidatures présentées. Enfin, une mise en perspective des postes pourvus avec les résultats de la campagne de qualification en 2012

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités
(session synchronisée - ANTEE)

Tableau II
Bilan des opérations de recrutement par concours

	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus (cf. tableau III)	Postes pourvus	% postes pourvus
Maîtres de conférences				
Article 26-I-1 : concours externes (1)	1 558	86	1 472	94,48%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2 nd degré	16	1	15	93,75%
Article 26-4 : concours réservés aux enseignants de l'Ensam	1		1	100,00%
Total Maîtres de conférences	1 575	87	1 488	94,48%
Professeurs des universités				
Article 46-1 : concours externes (2)	746	84	662	88,74%
Article 46-3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue) (*)	49	9	40	81,63%
Article 46-4 : concours réservés aux professionnels	13	4	9	69,23%
Sous-Total 1	808	97	711	88,00%
<u>Disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion</u>				
Article 49-2-1 : agrégation externe	60		60	100,00%
Article 49-2-2 : agrégation interne	18		18	100,00%
Sous-Total 2	78		78	100,00%
Total Professeurs des universités	886	97	789	89,05%
TOTAL GENERAL	2 461	184	2 277	92,52%
		7,48%	92,52%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

(1) soit 1715 postes publiés - 157 postes pourvus par mutation ou détachement (cf. tableau "Synthèse de la session synchronisée")

(2) soit 832 postes publiés - 86 postes pourvus par mutation ou détachement (cf. tableau "Synthèse de la session synchronisée")

Note de lecture: les postes dits "offerts au recrutement" ne comprennent pas ceux pourvus par mutation ou détachement.

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Session "synchronisée" (ANTEE)

Synt

Tableau II - a

Analyse par section des postes offerts au recrutement, tous articles confondus (*)

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences				Professeurs des universités			
		Postes offerts	Postes non pourvus	Postes pourvus	Taux de couverture	Postes offerts	Postes non pourvus	Postes pourvus	Taux de couverture
01	Droit privé et sciences criminelles	78	3	75	96,15%				
02	Droit public	39	3	36	92,31%				
03	Histoire du droit et des institutions	8		8	100,00%				
04	Science politique	13		13	100,00%				
05	Sciences économiques	68	2	66	97,06%	2	1	1	50,00%
06	Sciences de gestion	98	25	73	74,49%	2	1	1	50,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	35	3	32	91,43%	24	3	21	87,50%
08	Langues et littératures anciennes	7		7	100,00%	3		3	100,00%
09	Langue et littérature françaises	21	1	20	95,24%	25	3	22	88,00%
10	Littératures comparées	3		3	100,00%	6		6	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	56	5	51	91,07%	38	7	31	81,58%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	9		9	100,00%	8		8	100,00%
13	Langues et littératures slaves	2		2	100,00%	4		4	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	29	1	28	96,55%	20	5	15	75,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	20	1	19	95,00%	6		6	100,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	55	3	52	94,55%	29	7	22	75,86%
17	Philosophie	11	1	10	90,91%	10		10	100,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	26		26	100,00%	18	4	14	77,78%
19	Sociologie, démographie	39	2	37	94,87%	19	2	17	89,47%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	11		11	100,00%	5		5	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	26		26	100,00%	27	3	24	88,89%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	37	1	36	97,30%	30	4	26	86,67%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	24		24	100,00%	12	3	9	75,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	11	1	10	90,91%	7	1	6	85,71%
25	Mathématiques	40		40	100,00%	27	1	26	96,30%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	54	1	53	98,15%	23	2	21	91,30%
27	Informatique	111	1	110	99,10%	64	5	59	92,19%
28	Milieux denses et matériaux	27		27	100,00%	23	1	22	95,65%
29	Constituants élémentaires	7		7	100,00%	5		5	100,00%
30	Milieux dilués et optique	12	1	11	91,67%	10		10	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	38	1	37	97,37%	25	3	22	88,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	21		21	100,00%	14	1	13	92,86%
33	Chimie des matériaux	25		25	100,00%	15	1	14	93,33%
34	Astronomie, astrophysique	4		4	100,00%	3		3	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	17	3	14	82,35%	12	1	11	91,67%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	9		9	100,00%	2		2	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2		2	100,00%	2	1	1	50,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	85	9	76	89,41%	45	6	39	86,67%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	49	4	45	91,84%	34	2	32	94,12%
62	Energétique, génie des procédés	35	1	34	97,14%	11	3	8	72,73%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	34	1	33	97,06%	22	1	21	95,45%
64	Biochimie et biologie moléculaire	36	4	32	88,89%	10		10	100,00%
65	Biologie cellulaire	31	1	30	96,77%	16	3	13	81,25%
66	Physiologie	18		18	100,00%	7	1	6	85,71%
67	Biologie des populations et écologie	20		20	100,00%	13	1	12	92,31%
68	Biologie des organismes	13	1	12	92,31%	5		5	100,00%
69	Neurosciences	11		11	100,00%	4		4	100,00%
70	Sciences de l'éducation	33	1	32	96,97%	21	5	16	76,19%
71	Sciences de l'information et de la communication	27	3	24	88,89%	13	3	10	76,92%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2		2	100,00%				
73	Cultures et langues régionales	3		3	100,00%	3		3	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	39	2	37	94,87%	9		9	100,00%
76	Théologie catholique	1		1	100,00%	1		1	100,00%
77	Théologie protestante					1		1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	13		13	100,00%	8	1	7	87,50%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	23	1	22	95,65%	11		11	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	9		9	100,00%	5	2	3	60,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		1 575	87	1 488	94,48%	759	88	671	88,41%
Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012			5,52%	94,48%			11,59%	88,41%	

(*) exceptés les articles 46-3 ("voix longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne), 51.

Analyse par section et qualification des postes offerts au recrutement, tous articles confondus (*)

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences				Professeurs des universités (**)			
		Qualifiés 2012	Postes offerts	Postes pourvus	Taux de couverture	Qualifiés 2012	Postes offerts	Postes pourvus	Taux de couverture
01	Droit privé et sciences criminelles	82	78	75	96,15%				
02	Droit public	54	39	36	92,31%				
03	Histoire du droit et des institutions	18	8	8	100,00%				
04	Science politique	105	13	13	100,00%				
05	Sciences économiques	190	68	66	97,06%	7	2	1	50,00%
06	Sciences de gestion	169	98	73	74,49%	1	2	1	50,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	191	35	32	91,43%	33	24	21	87,50%
08	Langues et littératures anciennes	46	7	7	100,00%	10	3	3	100,00%
09	Langue et littérature françaises	135	21	20	95,24%	37	25	22	88,00%
10	Littératures comparées	63	3	3	100,00%	13	6	6	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	154	56	51	91,07%	42	38	31	81,58%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	42	9	9	100,00%	14	8	8	100,00%
13	Langues et littératures slaves	25	2	2	100,00%	5	4	4	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	117	29	28	96,55%	27	20	15	75,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	72	20	19	95,00%	13	6	6	100,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	132	55	52	94,55%	33	29	22	75,86%
17	Philosophie	156	11	10	90,91%	22	10	10	100,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	177	26	26	100,00%	28	18	14	77,78%
19	Sociologie, démographie	215	39	37	94,87%	40	19	17	89,47%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	129	11	11	100,00%	14	5	5	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	135	26	26	100,00%	25	27	24	88,89%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	320	37	36	97,30%	55	30	26	86,67%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	124	24	24	100,00%	18	12	9	75,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	57	11	10	90,91%	7	7	6	85,71%
25	Mathématiques	223	40	40	100,00%	104	27	26	96,30%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	271	54	53	98,15%	111	23	21	91,30%
27	Informatique	450	111	110	99,10%	127	64	59	92,19%
28	Milieux denses et matériaux	322	27	27	100,00%	103	23	22	95,65%
29	Constituants élémentaires	111	7	7	100,00%	40	5	5	100,00%
30	Milieux dilués et optique	185	12	11	91,67%	54	10	10	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	343	38	37	97,37%	82	25	22	88,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	298	21	21	100,00%	59	14	13	92,86%
33	Chimie des matériaux	234	25	25	100,00%	57	15	14	93,33%
34	Astronomie, astrophysique	61	4	4	100,00%	5	3	3	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	170	17	14	82,35%	37	12	11	91,67%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	161	9	9	100,00%	29	2	2	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	76	2	2	100,00%	10	2	1	50,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	336	85	76	89,41%	118	45	39	86,67%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	268	49	45	91,84%	71	34	32	94,12%
62	Energétique, génie des procédés	189	35	34	97,14%	62	11	8	72,73%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	161	34	33	97,06%	75	22	21	95,45%
64	Biochimie et biologie moléculaire	418	36	32	88,89%	54	10	10	100,00%
65	Biologie cellulaire	465	31	30	96,77%	74	16	13	81,25%
66	Physiologie	193	18	18	100,00%	40	7	6	85,71%
67	Biologie des populations et écologie	208	20	20	100,00%	51	13	12	92,31%
68	Biologie des organismes	269	13	12	92,31%	47	5	5	100,00%
69	Neurosciences	178	11	11	100,00%	25	4	4	100,00%
70	Sciences de l'éducation	76	33	32	96,97%	22	21	16	76,19%
71	Sciences de l'information et de la communication	70	27	24	88,89%	10	13	10	76,92%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	81	2	2	100,00%	13			
73	Cultures et langues régionales	22	3	3	100,00%	3	3	3	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	77	39	37	94,87%	18	9	9	100,00%
76	Théologie catholique	6	1	1	100,00%	3	1	1	100,00%
77	Théologie protestante	4				3	1	1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	74	13	13	100,00%	5	8	7	87,50%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	93	23	22	95,65%	7	11	11	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	156	9	9	100,00%	5	5	3	60,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		9 157	1 575	1 488	94,48%	1 968	759	671	88,41%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

(*) exceptés les articles 46-3 ("voie longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne), 51.

(**) pour les disciplines des sections 1 à 6, la mise en regard des qualifiés et des postes offerts n'est pas pertinente, le recrutement se déroulant essentiellement par les agrégations ou par la "voie longue"

Ratio par corps et par discipline du nombre des qualifications 2012 et des postes offerts au recrutement

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences			Professeurs des universités		
		Qualifiés 2012	Postes offerts	Ratio Q/P	Qualifiés 2012	Postes offerts	Ratio Q/P
01	Droit privé et sciences criminelles	82	78	1,05			
02	Droit public	54	39	1,38			
03	Histoire du droit et des institutions	18	8	2,25			
04	Science politique	105	13	8,08			
05	Sciences économiques	190	68	2,79	7	2	3,50
06	Sciences de gestion	169	98	1,72	1	2	0,50
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générale:	191	35	5,46	33	24	1,38
08	Langues et littératures anciennes	46	7	6,57	10	3	3,33
09	Langue et littérature françaises	135	21	6,43	37	25	1,48
10	Littératures comparées	63	3	21,00	13	6	2,17
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	154	56	2,75	42	38	1,11
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	42	9	4,67	14	8	1,75
13	Langues et littératures slaves	25	2	12,50	5	4	1,25
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	117	29	4,03	27	20	1,35
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	72	20	3,60	13	6	2,17
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	132	55	2,40	33	29	1,14
17	Philosophie	156	11	14,18	22	10	2,20
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	177	26	6,81	28	18	1,56
19	Sociologie, démographie	215	39	5,51	40	19	2,11
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	129	11	11,73	14	5	2,80
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	135	26	5,19	25	27	0,93
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	320	37	8,65	55	30	1,83
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	124	24	5,17	18	12	1,50
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	57	11	5,18	7	7	1,00
25	Mathématiques	223	40	5,58	104	27	3,85
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	271	54	5,02	111	23	4,83
27	Informatique	450	111	4,05	127	64	1,98
28	Milieux denses et matériaux	322	27	11,93	103	23	4,48
29	Constituants élémentaires	111	7	15,86	40	5	8,00
30	Milieux dilués et optique	185	12	15,42	54	10	5,40
31	Chimie théorique, physique, analytique	343	38	9,03	82	25	3,28
32	Chimie organique, minérale, industrielle	298	21	14,19	59	14	4,21
33	Chimie des matériaux	234	25	9,36	57	15	3,80
34	Astronomie, astrophysique	61	4	15,25	5	3	1,67
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	170	17	10,00	37	12	3,08
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	161	9	17,89	29	2	14,50
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	76	2	38,00	10	2	5,00
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	336	85	3,95	118	45	2,62
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	268	49	5,47	71	34	2,09
62	Energétique, génie des procédés	189	35	5,40	62	11	5,64
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	161	34	4,74	75	22	3,41
64	Biochimie et biologie moléculaire	418	36	11,61	54	10	5,40
65	Biologie cellulaire	465	31	15,00	74	16	4,63
66	Physiologie	193	18	10,72	40	7	5,71
67	Biologie des populations et écologie	208	20	10,40	51	13	3,92
68	Biologie des organismes	269	13	20,69	47	5	9,40
69	Neurosciences	178	11	16,18	25	4	6,25
70	Sciences de l'éducation	76	33	2,30	22	21	1,05
71	Sciences de l'information et de la communication	70	27	2,59	10	13	0,77
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	81	2	40,50	13		
73	Cultures et langues régionales	22	3	7,33	3	3	1,00
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	77	39	1,97	18	9	2,00
76	Théologie catholique	6	1	6,00	3	1	3,00
77	Théologie protestante	4			3	1	3,00
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	74	13	5,69	5	8	0,63
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	93	23	4,04	7	11	0,64
87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	156	9	17,33	5	5	1,00
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		9 157	1 575	5,81	1 968	759	2,59

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012



MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Bilan détaillé des opérations de recrutement des professeurs des universités

Campagne 2012 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie détaille les opérations de recrutement des professeurs pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU. A la démographie des recrutés est adjointe, pour les anciens maîtres de conférences, une présentation, d'une part, de leur mobilité, et d'autre part, de leur ancienneté. Enfin, une mise en perspective des postes pourvus avec la phase de qualification en 2012

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
- DGRH A1-1 -

Opérations de recrutement - Analyse par section et par article
Article 46-1

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles				
02	Droit public				
03	Histoire du droit et des institutions				
04	Science politique				
05	Sciences économiques				
06	Sciences de gestion				
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	24	4	20	83,33%
08	Langues et littératures anciennes	3		3	100,00%
09	Langue et littérature françaises	24	3	21	87,50%
10	Littératures comparées	6		6	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	38	7	31	81,58%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	8		8	100,00%
13	Langues et littératures slaves	4		4	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	20	3	17	85,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	6		6	100,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	29	5	24	82,76%
17	Philosophie	10		10	100,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	18	4	14	77,78%
19	Sociologie, démographie	19	2	17	89,47%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	5		5	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	27	3	24	88,89%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	30	4	26	86,67%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	11	3	8	72,73%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	6	1	5	83,33%
25	Mathématiques	27	1	26	96,30%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	23	2	21	91,30%
27	Informatique	64	5	59	92,19%
28	Milieux denses et matériaux	22	1	21	95,45%
29	Constituants élémentaires	5		5	100,00%
30	Milieux dilués et optique	9		9	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	25	3	22	88,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	13	1	12	92,31%
33	Chimie des matériaux	15	1	14	93,33%
34	Astronomie, astrophysique	3		3	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	12	1	11	91,67%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	2		2	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2	1	1	50,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	44	6	38	86,36%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	34	2	32	94,12%
62	Energétique, génie des procédés	11	3	8	72,73%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	22	1	21	95,45%
64	Biochimie et biologie moléculaire	10		10	100,00%
65	Biologie cellulaire	16	3	13	81,25%
66	Physiologie	7	1	6	85,71%
67	Biologie des populations et écologie	13	1	12	92,31%
68	Biologie des organismes	5		5	100,00%
69	Neurosciences	3		3	100,00%
70	Sciences de l'éducation	21	6	15	71,43%
71	Sciences de l'information et de la communication	13	3	10	76,92%
73	Cultures et langues régionales	3	1	2	66,67%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	9		9	100,00%
76	Théologie catholique	1		1	100,00%
77	Théologie protestante	1		1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	8	1	7	87,50%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	11		11	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	4	1	3	75,00%
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	746	84	662	88,74%
			11,26%	88,74%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 46-3

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement (ANTEE)	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	7	3	4	57,14%
02	Droit public	5	3	2	40,00%
03	Histoire du droit et des institutions	1		1	100,00%
04	Science politique	2		2	100,00%
05	Sciences économiques	4		4	100,00%
06	Sciences de gestion	4	1	3	75,00%
09	Langue et littérature françaises	1	1		
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	1		1	100,00%
19	Sociologie, démographie				
25	Mathématiques	1		1	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	2		2	100,00%
28	Milieux denses et matériaux	2		2	100,00%
29	Constituants élémentaires	2		2	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique				
32	Chimie organique, minérale, industrielle	3		3	100,00%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	4	1	3	75,00%
62	Energétique, génie des procédés	1		1	100,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	2		2	100,00%
64	Biochimie et biologie moléculaire	1		1	100,00%
66	Physiologie				
70	Sciences de l'éducation	2		2	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1		1	100,00%
76	Théologie catholique	1		1	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	1		1	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	1		1	100,00%
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	49	9	40	81,63%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 46-4

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
05	Science économique	2	1	1	50,00%
06	Sciences de gestion	2	1	1	50,00%
09	Langue et littérature françaises	1	1		
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	1		1	100,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	1		1	100,00%
28	Milieus denses et matériaux	1		1	100,00%
30	Milieus dilués et optique	1		1	100,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	1		1	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	1		1	100,00%
69	Neurosciences	1		1	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	1	1		
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	13	4	9	69,23%
			30,77%	69,23%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion
Concours d'agrégation externe (article 49-2-1) et concours d'agrégation interne (article 49-2-2)

Section du CNU	Titre de la section	Agrégation externe (article 49-2-1)				Agrégation interne (article 49-2 -2)			
		Postes	Candidats	Admissibles	Admis	Postes	Candidats	Auditionnés	Retenus
01	Droit privé et sciences criminelles								
02	Droit public	30	201	49	30	6	38		6
03	Histoire du droit et des institutions	8	40	18	8				
04	Science politique								
05	Sciences économiques	22	73	30	22				
06	Sciences de gestion					12	58		12
Total Droit et Sciences économiques et de gestion		60	314	97	60	18	96		18

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

Agrégation externe : Arrêté d'ouverture du 25 janvier 2011 publié au JO du 24 février 2011,

Agrégation interne : Arrêté d'ouverture du 9 mars 2011 publié au JO du 26 mars 2011.

Analyse par section, sexe et corps des postes pourvus, tous articles confondus (*)

Section	Titre de la section	Professeurs des universités			
		Femmes	Hommes	Total	% femmes sur total
01	Droit privé et sciences criminelles				
02	Droit public				
03	Histoire du droit et des institutions				
04	Science politique				
05	Sciences économiques		1	1	
06	Sciences de gestion		1	1	
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	11	10	21	52,38%
08	Langues et littératures anciennes	2	1	3	66,67%
09	Langue et littérature françaises	12	10	22	54,55%
10	Littératures comparées	3	3	6	50,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	23	8	31	74,19%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	3	5	8	37,50%
13	Langues et littératures slaves	2	2	4	50,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	5	10	15	33,33%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques		6	6	
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	13	9	22	59,09%
17	Philosophie	2	8	10	20,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	3	11	14	21,43%
19	Sociologie, démographie	7	10	17	41,18%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire		5	5	
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	10	14	24	41,67%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	8	18	26	30,77%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	5	4	9	55,56%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	1	5	6	16,67%
25	Mathématiques	1	25	26	3,85%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	3	18	21	14,29%
27	Informatique	6	53	59	10,17%
28	Milieus denses et matériaux	2	20	22	9,09%
29	Constituants élémentaires		5	5	
30	Milieus dilués et optique	1	9	10	10,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	4	18	22	18,18%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	4	9	13	30,77%
33	Chimie des matériaux	7	7	14	50,00%
34	Astronomie, astrophysique		3	3	
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes		11	11	
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère		2	2	
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement		1	1	
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	10	29	39	25,64%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	3	29	32	9,38%
62	Energétique, génie des procédés	1	7	8	12,50%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	4	17	21	19,05%
64	Biochimie et biologie moléculaire		10	10	
65	Biologie cellulaire	7	6	13	53,85%
66	Physiologie	2	4	6	33,33%
67	Biologie des populations et écologie	3	9	12	25,00%
68	Biologie des organismes		5	5	
69	Neurosciences	2	2	4	50,00%
70	Sciences de l'éducation	7	9	16	43,75%
71	Sciences de l'information et de la communication	3	7	10	30,00%
73	Cultures et langues régionales		3	3	
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	2	7	9	22,22%
76	Théologie catholique		1	1	
77	Théologie protestante		1	1	
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	6	1	7	85,71%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	4	7	11	36,36%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique		3	3	
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		192	479	671	28,61%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

(*) exceptés les articles 46-3 ("voie longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne) et 51

Répartition par grande discipline, groupe, section du CNU, corps, sexe et âge moyen

	Section	Professeurs des universités						
		Femmes	Age Moyen	Hommes	Age Moyen	Total	Age Moyen	
D R O I T	01							
	02							
	03							
	04							
	GROUPE 1							
	05			2	46 ans	2	46 ans	
	06			4	44 ans 9 mois	4	44 ans 9 mois	
	GROUPE 2			6	45 ans 2 mois	6	45 ans 2 mois	
	TOTAL DROIT			6	45 ans 2 mois	6	45 ans 2 mois	
L E T T R E S	07	11	52 ans 4 mois	10	44 ans 4 mois	21	48 ans 6 mois	
	08	2	43 ans 6 mois	1	48 ans	3	45 ans	
	09	12	47 ans 10 mois	10	47 ans 2 mois	22	47 ans 6 mois	
	10	3	45 ans 4 mois	3	40 ans 4 mois	6	42 ans 10 mois	
	11	23	48 ans 6 mois	8	47 ans 1 mois	31	48 ans 1 mois	
	12	3	44 ans	5	52 ans	8	49 ans	
	13	2	62 ans 6 mois	2	48 ans	4	55 ans 3 mois	
	14	5	47 ans 4 mois	10	46 ans 9 mois	15	47 ans	
	15			6	47 ans 8 mois	6	47 ans 8 mois	
		GROUPE 3	61	48 ans 10 mois	55	46 ans 9 mois	116	47 ans 10 mois
	16	13	45 ans 1 mois	9	43 ans 8 mois	22	44 ans 6 mois	
	17	2	43 ans 6 mois	8	45 ans 10 mois	10	45 ans 4 mois	
	18	3	51 ans 4 mois	11	47 ans 3 mois	14	48 ans 1 mois	
	19	7	47 ans 1 mois	10	47 ans 3 mois	17	47 ans 2 mois	
	20			6	54 ans 2 mois	6	54 ans 2 mois	
	21	10	47 ans	14	49 ans 2 mois	24	48 ans 3 mois	
	22	8	49 ans 7 mois	18	46 ans 6 mois	26	47 ans 5 mois	
	23	5	44 ans 7 mois	4	47 ans 9 mois	9	46 ans	
	24	1	64 ans	5	43 ans 7 mois	6	47 ans	
		GROUPE 4	49	47 ans 2 mois	85	47 ans 2 mois	134	47 ans 2 mois
	70	8	53 ans 3 mois	9	51 ans 8 mois	17	52 ans 4 mois	
	71	3	50 ans	7	45 ans 10 mois	10	47 ans 1 mois	
	72							
	73			3	56 ans	3	56 ans	
	74	2	42 ans 6 mois	7	41 ans 10 mois	9	42 ans	
		GROUPE 12	13	50 ans 10 mois	26	47 ans 11 mois	39	48 ans 11 mois
		Théologie			2	46 ans	2	46 ans
		TOTAL LETTRES	123	48 ans 5 mois	168	47 ans 1 mois	291	47 ans 8 mois
	S C I E N C E S	25	1	42 ans	25	40 ans	26	40 ans
		26	3	40 ans	18	41 ans 8 mois	21	41 ans 5 mois
27		6	44 ans	53	40 ans 10 mois	59	41 ans 2 mois	
		GROUPE 5	10	42 ans 7 mois	96	40 ans 9 mois	106	40 ans 11 mois
28		2	39 ans 6 mois	20	42 ans	22	41 ans 9 mois	
29				5	40 ans 7 mois	5	40 ans 7 mois	
30		1	41 ans	9	43 ans 10 mois	10	43 ans 7 mois	
		GROUPE 6	3	40 ans	34	42 ans 3 mois	37	42 ans 1 mois
31		4	44 ans 3 mois	18	42 ans 2 mois	22	42 ans 7 mois	
32		4	43 ans 6 mois	9	41 ans 10 mois	13	42 ans 4 mois	
33		7	43 ans 5 mois	7	43 ans 3 mois	14	43 ans 4 mois	
		GROUPE 7	15	43 ans 8 mois	34	42 ans 4 mois	49	42 ans 9 mois
34				3	41 ans 8 mois	3	41 ans 8 mois	
35				12	45 ans 1 mois	12	45 ans 1 mois	
36				2	41 ans 6 mois	2	41 ans 6 mois	
37				1	42 ans	1	42 ans	
		GROUPE 8			18	43 ans 11 mois	18	43 ans 11 mois
60		10	47 ans 3 mois	29	42 ans 3 mois	39	43 ans 6 mois	
61		3	41 ans 4 mois	29	42 ans 2 mois	32	42 ans 1 mois	
62		1	41 ans	7	43 ans 6 mois	8	43 ans 3 mois	
63		4	43 ans	17	40 ans 4 mois	21	40 ans 10 mois	
		GROUPE 9	18	45 ans	82	41 ans 11 mois	100	42 ans 6 mois
64				10	45 ans 9 mois	10	45 ans 9 mois	
65		8	44 ans 1 mois	6	42 ans 6 mois	14	43 ans 5 mois	
66		2	49 ans	4	44 ans 9 mois	6	46 ans 2 mois	
67		3	44 ans 8 mois	9	41 ans 10 mois	12	42 ans 7 mois	
68				5	41 ans 9 mois	5	41 ans 9 mois	
69		2	41 ans	2	41 ans	4	41 ans	
		GROUPE 10	15	44 ans 5 mois	36	43 ans 4 mois	51	43 ans 8 mois
		TOTAL SCIENCES	61	43 ans 10 mois	300	41 ans 11 mois	361	42 ans 3 mois
P H A R M A C I E	85	6	44 ans 8 mois	1	38 ans	7	43 ans 8 mois	
	86	4	48 ans 3 mois	7	41 ans 3 mois	11	43 ans 9 mois	
	87			3	47 ans 8 mois	3	47 ans 8 mois	
		GROUPE 11	10	46 ans 1 mois	11	42 ans 8 mois	21	44 ans 4 mois
TOTAL GENERAL		194	46 ans 10 mois	485	43 ans 9 mois	679	44 ans 8 mois	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

Répartition des professeurs recrutés par ancienneté dans le corps d'origine (MCF) et groupe de disciplines CNU

Groupe de disciplines												Total
Ancienneté (en années)	Langues et Littératures	Histoire-géographie et sciences humaines	Mathématiques et informatique	Physique	Chimie	Sciences de la terre	Mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique	Biologie et biochimie	Pharmacie	Groupe interdisciplinaire	Théologie	
03		1	2		1							4
04	1	1	1	2						1		6
05	2	1	5				2	1				11
06	4	5	7	2	1	1	4	1				25
07	7	7	6		2		3	2		3		30
08	7	8	6		3	1	2	4	4	3		38
09	8	7	10	5	1	1	3	3	2	5		45
10	6	9	12	7	1	4	11	4	2	6		62
11	5	10	12	5		2	13	3	3	4		57
12	14	14	6	2	2		14	3	2	6		63
13	6	12	6	6	4	2	13	1	1	1		52
14	9	10	7	7	1		7	3	3	2		49
15	9	6	3	3	4	1	4	4		2		36
16	11	4	2	1	1	1	2	3	1	1		27
17	6	4	2		1	1	5	1	2	1		23
18	3	5	1	4	1	1	6	1		1		23
19	2	4	1	3			2	1	1			14
20		1	1				1			1		4
21		2	2	3		1						8
22	2							2				4
23				1			2					3
24	1	2		1						1		5
25	1											1
26		1										1
Total	104	114	92	52	23	16	94	37	21	37	1	591

Moyenne	12 ans 6 mois	12 ans 4 mois	10 ans 6 mois	13 ans 3 mois	11 ans 7 mois	12 ans 4 mois	12 ans 6 mois	12 ans 3 mois	11 ans 11 mois	11 ans 8 mois	4 ans	12 ans 1 mois
---------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------	---------------	-------	---------------

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

(*) 4 enseignants membres de l'IUF (sections : 23;32;60;69) ont été recrutés au titre de l'article 46-4

Bilan de la phase de qualification par le CNU

Section	Titre de la section	Professeurs des universités		
		Dossiers examinés	Candidats retenus	Taux de qualification
01	Droit privé et sciences criminelles	3		
02	Droit public	1		
03	Histoire du droit et des institutions			
04	Science politique	6		
05	Sciences économiques	16	7	43,75%
06	Sciences de gestion	11	1	9,09%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	48	33	68,75%
08	Langues et littératures anciennes	12	10	83,33%
09	Langue et littérature françaises	51	37	72,55%
10	Littératures comparées	21	13	61,90%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	51	42	82,35%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	16	14	87,50%
13	Langues et littératures slaves	6	5	83,33%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	31	27	87,10%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	22	13	59,09%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	48	33	68,75%
17	Philosophie	33	22	66,67%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	53	28	52,83%
19	Sociologie, démographie	69	40	57,97%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	17	14	82,35%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	35	25	71,43%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	65	55	84,62%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	27	18	66,67%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	35	7	20,00%
25	Mathématiques	106	104	98,11%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	126	111	88,10%
27	Informatique	179	127	70,95%
28	Milieux denses et matériaux	127	103	81,10%
29	Constituants élémentaires	48	40	83,33%
30	Milieux dilués et optique	66	54	81,82%
31	Chimie théorique, physique, analytique	104	82	78,85%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	89	59	66,29%
33	Chimie des matériaux	81	57	70,37%
34	Astronomie, astrophysique	7	5	71,43%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	43	37	86,05%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	41	29	70,73%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	16	10	62,50%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	160	118	73,75%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	117	71	60,68%
62	Energétique, génie des procédés	94	62	65,96%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	97	75	77,32%
64	Biochimie et biologie moléculaire	90	54	60,00%
65	Biologie cellulaire	112	74	66,07%
66	Physiologie	56	40	71,43%
67	Biologie des populations et écologie	60	51	85,00%
68	Biologie des organismes	56	47	83,93%
69	Neurosciences	34	25	73,53%
70	Sciences de l'éducation	54	22	40,74%
71	Sciences de l'information et de la communication	40	10	25,00%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	17	13	76,47%
73	Cultures et langues régionales	3	3	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	44	18	40,91%
76	Théologie catholique	6	3	50,00%
77	Théologie protestante	4	3	75,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	15	5	33,33%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	18	7	38,89%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	10	5	50,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 797	1 968	70,36%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

Note : l'attention du lecteur est attirée sur le fait que ce tableau décrit les qualifications et non les qualifiés, une même personne pouvant se "re-qualifier" plusieurs années de suite ou obtenir une qualification dans des sections différentes.

Répartition des qualifications par section du CNU, corps et sexe des individus qualifiés

Section du CNU	Professeurs des universités							% Qualifications	% Femmes
	Dossiers examinés			Qualifications					
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total			
01		3	3						
02		1	1						
03									
04	2	4	6						
05	5	11	16	1	6	7	43,75%	14,29%	
06	1	10	11		1	1	9,09%		
DROIT	8	29	37	1	7	8	21,62%	12,50%	
07	21	27	48	16	17	33	68,75%	48,48%	
08	8	4	12	6	4	10	83,33%	60,00%	
09	23	28	51	17	20	37	72,55%	45,95%	
10	8	13	21	5	8	13	61,90%	38,46%	
11	27	24	51	22	20	42	82,35%	52,38%	
12	8	8	16	7	7	14	87,50%	50,00%	
13	2	4	6	1	4	5	83,33%	20,00%	
14	22	9	31	18	9	27	87,10%	66,67%	
15	7	15	22	3	10	13	59,09%	23,08%	
16	23	25	48	18	15	33	68,75%	54,55%	
17	11	22	33	7	15	22	66,67%	31,82%	
18	28	25	53	16	12	28	52,83%	57,14%	
19	18	51	69	10	30	40	57,97%	25,00%	
20	6	11	17	4	10	14	82,35%	28,57%	
21	15	20	35	11	14	25	71,43%	44,00%	
22	28	37	65	21	34	55	84,62%	38,18%	
23	11	16	27	9	9	18	66,67%	50,00%	
24	15	20	35	6	1	7	20,00%	85,71%	
70	17	37	54	8	14	22	40,74%	36,36%	
71	15	25	40	5	5	10	25,00%	50,00%	
72	3	14	17	2	11	13	76,47%	15,38%	
73		3	3		3	3	100,00%		
74	7	37	44	2	16	18	40,91%	11,11%	
76	3	3	6	2	1	3	50,00%	66,67%	
77	2	2	4	1	2	3	75,00%	33,33%	
LETTRES	328	480	808	217	291	508	62,87%	42,72%	
25	16	90	106	16	88	104	98,11%	15,38%	
26	28	98	126	25	86	111	88,10%	22,52%	
27	40	139	179	33	94	127	70,95%	25,98%	
28	23	104	127	19	84	103	81,10%	18,45%	
29	9	39	48	7	33	40	83,33%	17,50%	
30	13	53	66	12	42	54	81,82%	22,22%	
31	42	62	104	34	48	82	78,85%	41,46%	
32	30	59	89	16	43	59	66,29%	27,12%	
33	28	53	81	19	38	57	70,37%	33,33%	
34		7	7		5	5	71,43%		
35	7	36	43	6	31	37	86,05%	16,22%	
36	9	32	41	6	23	29	70,73%	20,69%	
37	2	14	16	2	8	10	62,50%	20,00%	
60	19	141	160	15	103	118	73,75%	12,71%	
61	16	101	117	9	62	71	60,68%	12,68%	
62	24	70	94	17	45	62	65,96%	27,42%	
63	16	81	97	13	62	75	77,32%	17,33%	
64	37	53	90	24	30	54	60,00%	44,44%	
65	50	62	112	36	38	74	66,07%	48,65%	
66	20	36	56	16	24	40	71,43%	40,00%	
67	23	37	60	18	33	51	85,00%	35,29%	
68	20	36	56	16	31	47	83,93%	34,04%	
69	8	26	34	6	19	25	73,53%	24,00%	
SCIENCES	480	1 429	1 909	365	1 070	1 435	75,17%	25,44%	
85	7	8	15	3	2	5	33,33%	60,00%	
86	7	11	18	2	5	7	38,89%	28,57%	
87	5	5	10	3	2	5	50,00%	60,00%	
PHARMACIE	19	24	43	8	9	17	39,53%	47,06%	
TOTAL	835	1 962	2 797	591	1 377	1 968	70,36%	30,03%	

Tableau III - k
Analyse des postes pourvus par année de qualification du candidat nommé

Section	Titre de la section	Année de qualification →	2008	2009	2010	2011	2012	xx(1)	Total	% (*)
05	Sciences économiques					1			1	
06	Sciences de gestion					1			1	
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		3	1	4	2	11		21	52,38%
08	Langues et littératures anciennes					2	1		3	33,33%
09	Langue et littérature françaises		1	1	2	6	12		22	54,55%
10	Littératures comparées					1	5		6	83,33%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes				2	6	20	3	31	64,52%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves						8		8	100,00%
13	Langues et littératures slaves			1	1	1	1		4	25,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes				2	4	9		15	60,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques		1				5		6	83,33%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		1		3	8	10		22	45,45%
17	Philosophie		3	1	1	1	3	1	10	30,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art			1	1	4	7	1	14	50,00%
19	Sociologie, démographie				2	3	12		17	70,59%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire					1	4		5	80,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art		1	2	3	3	15		24	62,50%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique		2	2	2	4	16		26	61,54%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale		1	2	1	1	4		9	44,44%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme					5	1		6	16,67%
25	Mathématiques			2	7	7	10		26	38,46%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques		2	2	2	5	10		21	47,62%
27	Informatique			5	10	18	25	1	59	42,37%
28	Milieux denses et matériaux		2	3	1	9	6	1	22	27,27%
29	Constituants élémentaires		1	1	1	1	1		5	20,00%
30	Milieux dilués et optique		1	1	1	3	3	1	10	30,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique		5	4	4	4	4	1	22	18,18%
32	Chimie organique, minérale, industrielle			2	1	5	5		13	38,46%
33	Chimie des matériaux		1	1	3	4	5		14	35,71%
34	Astronomie, astrophysique		1			2			3	
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes		3	1		2	4	1	11	36,36%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère					1	1		2	50,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement				1				1	
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil		2	2	6	14	14	1	39	35,90%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal		2	2	6	10	11	1	32	34,38%
62	Energétique, génie des procédés			1	1	2	4		8	50,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes		1	2	7	5	6		21	28,57%
64	Biochimie et biologie moléculaire		1	1	2	2	3	1	10	30,00%
65	Biologie cellulaire		3	1	1	3	5		13	38,46%
66	Physiologie			1		3		2	6	
67	Biologie des populations et écologie			1	1	4	6		12	50,00%
68	Biologie des organismes					1	4		5	80,00%
69	Neurosciences					2		2	4	
70	Sciences de l'éducation			1	1	7	7		16	43,75%
71	Sciences de l'information et de la communication			1	3	3	3		10	30,00%
73	Cultures et langues régionales		1	1			1		3	33,33%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives			1	1	6	1		9	11,11%
76	Théologie catholique					1			1	
77	Théologie protestante					1			1	
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé			2	2	1	2		7	28,57%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé		1	1	3	2	4		11	36,36%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique				2		1		3	33,33%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			40	51	91	182	290	17	671	43,22%
Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012			6,0%	7,6%	13,6%	27,1%	43,2%	2,5%	100,0%	

* Pourcentage des qualifiés en 2012 par rapport au total.

Analyse des postes pourvus par les candidats qualifiés et nommés en 2012

Section	Titre de la section	Dossiers examinés en 2012	Candidats qualifiés en 2012	Total nommés		
				Total toutes années de qualification confondues	Dont qualifiés en 2012	Taux de réussite des qualifiés en 2012
01	Droit privé et sciences criminelles	3				
02	Droit public	1				
03	Histoire du droit et des institutions					
04	Science politique	6				
05	Sciences économiques	16	7	1		
06	Sciences de gestion	11	1	1		
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générale:	48	33	21	11	33,33%
08	Langues et littératures anciennes	12	10	3	1	10,00%
09	Langue et littérature françaises	51	37	22	12	32,43%
10	Littératures comparées	21	13	6	5	38,46%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes:	51	42	31	20	47,62%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves:	16	14	8	8	57,14%
13	Langues et littératures slaves	6	5	4	1	20,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	31	27	15	9	33,33%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	22	13	6	5	38,46%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	48	33	22	10	30,30%
17	Philosophie	33	22	10	3	13,64%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	53	28	14	7	25,00%
19	Sociologie, démographie	69	40	17	12	30,00%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	17	14	5	4	28,57%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	35	25	24	15	60,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	65	55	26	16	29,09%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	27	18	9	4	22,22%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	35	7	6	1	14,29%
25	Mathématiques	106	104	26	10	9,62%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques:	126	111	21	10	9,01%
27	Informatique	179	127	59	25	19,69%
28	Milieux denses et matériaux	127	103	22	6	5,83%
29	Constituants élémentaires	48	40	5	1	2,50%
30	Milieux dilués et optique	66	54	10	3	5,56%
31	Chimie théorique, physique, analytique	104	82	22	4	4,88%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	89	59	13	5	8,47%
33	Chimie des matériaux	81	57	14	5	8,77%
34	Astronomie, astrophysique	7	5	3		
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	43	37	11	4	10,81%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	41	29	2	1	3,45%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	16	10	1		
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	160	118	39	14	11,86%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	117	71	32	11	15,49%
62	Energétique, génie des procédés	94	62	8	4	6,45%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	97	75	21	6	8,00%
64	Biochimie et biologie moléculaire	90	54	10	3	5,56%
65	Biologie cellulaire	112	74	13	5	6,76%
66	Physiologie	56	40	6		
67	Biologie des populations et écologie	60	51	12	6	11,76%
68	Biologie des organismes	56	47	5	4	8,51%
69	Neurosciences	34	25	4		
70	Sciences de l'éducation	54	22	16	7	31,82%
71	Sciences de l'information et de la communication	40	10	10	3	30,00%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	17	13			
73	Cultures et langues régionales	3	3	3	1	33,33%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	44	18	9	1	5,56%
76	Théologie catholique	6	3	1		
77	Théologie protestante	4	3	1		
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	15	5	7	2	40,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	18	7	11	4	57,14%
87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	10	5	3	1	20,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 797	1 968 *	671	290	14,74%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

* Rappel : un même candidat peut être qualifié dans plusieurs sections



MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Bilan détaillé des opérations de recrutement des maîtres de conférences

Campagne 2012 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie détaille les opérations de recrutement des maîtres de conférences pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU.
L'approche démographique (notamment sexe et âge) des recrutés est complétée et par une mise en perspective des postes pourvus avec la phase de qualification en 2012

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
- DGRH A1-1 -

Opérations de recrutement - Analyse par section et par article
Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	78	3	75	96,15%
02	Droit public	39	3	36	92,31%
03	Histoire du droit et des institutions	8		8	100,00%
04	Science politique	13		13	100,00%
05	Sciences économiques	68	2	66	97,06%
06	Sciences de gestion	97	25	72	74,23%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	35	3	32	91,43%
08	Langues et littératures anciennes	7		7	100,00%
09	Langue et littérature françaises	19	1	18	94,74%
10	Littératures comparées	3		3	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	55	5	50	90,91%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	8		8	100,00%
13	Langues et littératures slaves	2		2	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	29	1	28	96,55%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	20	1	19	95,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	55	3	52	94,55%
17	Philosophie	10	1	9	90,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	26		26	100,00%
19	Sociologie, démographie	39	2	37	94,87%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	11		11	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	26		26	100,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	35	1	34	97,14%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	24		24	100,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	11	1	10	90,91%
25	Mathématiques	40		40	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	52		52	100,00%
27	Informatique	111	1	110	99,10%
28	Milieux denses et matériaux	27		27	100,00%
29	Constituants élémentaires	7		7	100,00%
30	Milieux dilués et optique	12	1	11	91,67%
31	Chimie théorique, physique, analytique	38	1	37	97,37%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	21		21	100,00%
33	Chimie des matériaux	25		25	100,00%
34	Astronomie, astrophysique	4		4	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	17	3	14	82,35%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	9		9	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2		2	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	84	9	75	89,29%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	48	4	44	91,67%
62	Energétique, génie des procédés	34	1	33	97,06%
63	Electronique, optronique et systèmes	32	1	31	96,88%
64	Biochimie et biologie moléculaire	36	4	32	88,89%
65	Biologie cellulaire	31	1	30	96,77%
66	Physiologie	18		18	100,00%
67	Biologie des populations et écologie	20		20	100,00%
68	Biologie des organismes	13	1	12	92,31%
69	Neurosciences	11		11	100,00%
70	Sciences de l'éducation	33	1	32	96,97%
71	Sciences de l'information et de la communication	26	3	23	88,46%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2		2	100,00%
73	Cultures et langues régionales	2		2	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	39	2	37	94,87%
76	Théologie catholique	1		1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	13		13	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	23	1	22	95,65%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	9		9	100,00%
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1558	86	1472	94,48%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

5,52%

94,48%

Note de lecture: les postes dits "offerts au recrutement" ne comprennent pas ceux pourvus par mutation ou par détachement

Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 26-I-2

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
06	Sciences de gestion	1		1	100,0%
09	Langue et littérature françaises	2		2	100,0%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	1		1	100,0%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	1		1	100,0%
17	Philosophie	1		1	100,0%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	2		2	100,0%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	2	1	1	50,0%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	1		1	100,0%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	1		1	100,0%
63	Electronique, optronique et systèmes	2		2	100,0%
71	Sciences de l'information et de la communication	1		1	100,0%
73	Cultures et langues régionales	1		1	100,0%
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	16	1	15	93,8%

source: DGRH A1-1, A2, ANTARES-ANTEE, juin 2012

6,25% 93,75%

Article 26-I-4

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
62	Energétique, génie des procédés	1		1	100,0%
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1		1	100,0%

source: DGRH A1-1, A2, ANTARES-ANTEE, juin 2012

100,0%

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Analyse par section, sexe et corps des postes pourvus, tous articles confondus

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences			
		Femmes	Hommes	Total	% femmes sur total
01	Droit privé et sciences criminelles	41	34	75	54,67%
02	Droit public	13	23	36	36,11%
03	Histoire du droit et des institutions	4	4	8	50,00%
04	Science politique	7	6	13	53,85%
05	Sciences économiques	25	41	66	37,88%
06	Sciences de gestion	40	33	73	54,79%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	26	6	32	81,25%
08	Langues et littératures anciennes	2	5	7	28,57%
09	Langue et littérature françaises	17	3	20	85,00%
10	Littératures comparées	3		3	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	36	15	51	70,59%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	9		9	100,00%
13	Langues et littératures slaves	2		2	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	13	15	28	46,43%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	14	5	19	73,68%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	30	22	52	57,69%
17	Philosophie	3	7	10	30,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	13	13	26	50,00%
19	Sociologie, démographie	21	16	37	56,76%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	8	3	11	72,73%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	14	12	26	53,85%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	20	16	36	55,56%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	16	8	24	66,67%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	5	5	10	50,00%
25	Mathématiques	10	30	40	25,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	16	37	53	30,19%
27	Informatique	22	88	110	20,00%
28	Milieux denses et matériaux	4	23	27	14,81%
29	Constituants élémentaires	1	6	7	14,29%
30	Milieux dilués et optique	2	9	11	18,18%
31	Chimie théorique, physique, analytique	17	20	37	45,95%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	7	14	21	33,33%
33	Chimie des matériaux	8	17	25	32,00%
34	Astronomie, astrophysique		4	4	0,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	3	11	14	21,43%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	3	6	9	33,33%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement		2	2	0,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	19	57	76	25,00%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	7	38	45	15,56%
62	Energétique, génie des procédés	13	21	34	38,24%
63	Electronique, optronique et systèmes	5	28	33	15,15%
64	Biochimie et biologie moléculaire	23	9	32	71,88%
65	Biologie cellulaire	17	13	30	56,67%
66	Physiologie	7	11	18	38,89%
67	Biologie des populations et écologie	15	5	20	75,00%
68	Biologie des organismes	5	7	12	41,67%
69	Neurosciences	4	7	11	36,36%
70	Sciences de l'éducation	17	15	32	53,13%
71	Sciences de l'information et de la communication	16	8	24	66,67%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2		2	100,00%
73	Cultures et langues régionales	2	1	3	66,67%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	12	25	37	32,43%
76	Théologie catholique		1	1	
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	5	8	13	38,46%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	16	6	22	72,73%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	3	6	9	33,33%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		663	825	1 488	44,56%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

Répartition par grande discipline, groupe, section du CNU, corps, sexe et âge moyen

	Section	Maîtres de conférences						
		Femmes	Age Moyen	Hommes	Age Moyen	Total	Age Moyen	
D R O I T	01	41	32 ans 1 mois	34	31 ans 6 mois	75	31 ans 10 mois	
	02	13	32 ans 1 mois	23	31 ans 5 mois	36	31 ans 8 mois	
	03	4	37 ans 6 mois	4	32 ans 6 mois	8	35 ans	
	04	7	32 ans	6	33 ans 10 mois	13	32 ans 10 mois	
	GROUPE 1	65	32 ans 5 mois	67	31 ans 9 mois	132	32 ans 1 mois	
	05	25	31 ans	41	33 ans 8 mois	66	32 ans 8 mois	
	06	40	33 ans 5 mois	34	33 ans 2 mois	74	33 ans 4 mois	
	TOTAL DROIT	130	32 ans 5 mois	142	32 ans 8 mois	272	32 ans 6 mois	
L E T T R E S	07	26	36 ans 2 mois	6	39 ans 2 mois	32	36 ans 9 mois	
	08	2	31 ans	5	35 ans 2 mois	7	34 ans	
	09	17	37 ans 2 mois	3	33 ans	20	36 ans 7 mois	
	10	3	33 ans			3	33 ans	
	11	36	36 ans 11 mois	15	35 ans 4 mois	51	36 ans 5 mois	
	12	9	35 ans 6 mois			9	35 ans 6 mois	
	13	2	45 ans			2	45 ans	
	14	13	36 ans 3 mois	15	35 ans 5 mois	28	35 ans 10 mois	
	15	14	41 ans 4 mois	5	36 ans 7 mois	19	40 ans 1 mois	
	GROUPE 3	122	37 ans 1 mois	49	35 ans 9 mois	171	36 ans 8 mois	
	16	30	33 ans 3 mois	22	36 ans 6 mois	52	34 ans 7 mois	
	17	3	34 ans 8 mois	7	43 ans 1 mois	10	40 ans 7 mois	
	18	13	36 ans 10 mois	13	42 ans 9 mois	26	39 ans 9 mois	
	19	21	35 ans 2 mois	16	35 ans	37	35 ans 1 mois	
	20	8	36 ans 6 mois	3	41 ans 4 mois	11	37 ans 9 mois	
	21	14	36 ans 8 mois	12	37 ans	26	36 ans 10 mois	
	22	21	38 ans	16	34 ans 1 mois	37	36 ans 4 mois	
	23	16	34 ans	8	31 ans 7 mois	24	33 ans 2 mois	
	24	5	31 ans 2 mois	5	32 ans 9 mois	10	32 ans	
	GROUPE 4	131	35 ans 3 mois	102	36 ans 9 mois	233	35 ans 11 mois	
	70	18	38 ans 10 mois	15	41 ans 10 mois	33	40 ans 2 mois	
	71	16	34 ans 4 mois	8	35 ans	24	34 ans 7 mois	
	72	2	35 ans 6 mois			2	35 ans 6 mois	
	73	2	35 ans 6 mois	1	28 ans	3	33 ans	
	74	12	35 ans 1 mois	25	32 ans 11 mois	37	33 ans 7 mois	
	GROUPE 12	50	36 ans 3 mois	49	35 ans 11 mois	99	36 ans 1 mois	
	Théologie			1	49 ans	1	49 ans	
	TOTAL LETTRES	303	36 ans 2 mois	201	36 ans 4 mois	504	36 ans 3 mois	
	S C I E N C E S	25	10	31 ans 1 mois	30	30 ans 2 mois	40	30 ans 4 mois
		26	16	33 ans 3 mois	37	31 ans	53	31 ans 8 mois
		27	22	31 ans 10 mois	88	30 ans 4 mois	110	30 ans 8 mois
		GROUPE 5	48	32 ans 2 mois	155	30 ans 6 mois	203	30 ans 10 mois
28		4	29 ans 6 mois	23	31 ans 8 mois	27	31 ans 4 mois	
29		1	31 ans	6	30 ans 6 mois	7	30 ans 6 mois	
30		2	33 ans 6 mois	9	31 ans 4 mois	11	31 ans 8 mois	
GROUPE 6		7	30 ans 10 mois	38	31 ans 5 mois	45	31 ans 4 mois	
31		17	30 ans 7 mois	20	31 ans 4 mois	37	31 ans	
32		7	29 ans	14	31 ans	21	30 ans 4 mois	
33		8	30 ans 9 mois	17	30 ans 9 mois	25	30 ans 9 mois	
GROUPE 7		32	30 ans 3 mois	51	31 ans	83	30 ans 9 mois	
34				4	31 ans 6 mois	4	31 ans 6 mois	
35		3	30 ans 4 mois	11	31 ans 7 mois	14	31 ans 4 mois	
36		3	30 ans 8 mois	6	33 ans 8 mois	9	32 ans 8 mois	
37				2	33 ans	2	33 ans	
GROUPE 8		6	30 ans 6 mois	23	32 ans 3 mois	29	31 ans 10 mois	
60		19	31 ans	58	31 ans 7 mois	77	31 ans 5 mois	
61		7	31 ans	38	31 ans 7 mois	45	31 ans 6 mois	
62		13	31 ans 9 mois	21	31 ans 7 mois	34	31 ans 8 mois	
63		5	29 ans 4 mois	28	31 ans 11 mois	33	31 ans 6 mois	
GROUPE 9		44	31 ans	145	31 ans 8 mois	189	31 ans 6 mois	
64		23	35 ans 2 mois	9	35 ans 2 mois	32	35 ans 2 mois	
65		17	33 ans 4 mois	13	35 ans 7 mois	30	34 ans 4 mois	
66		7	31 ans 10 mois	11	34 ans 10 mois	18	33 ans 8 mois	
67		15	30 ans 8 mois	5	30 ans	20	30 ans 6 mois	
68		5	31 ans 7 mois	7	32 ans 8 mois	12	32 ans 3 mois	
69		4	32 ans	7	35 ans	11	33 ans 10 mois	
GROUPE 10		71	33 ans	52	34 ans 4 mois	123	33 ans 7 mois	
TOTAL SCIENCES		208	31 ans 10 mois	464	31 ans 6 mois	672	31 ans 7 mois	
P H A R M A C I E		85	5	33 ans 9 mois	8	32 ans 3 mois	13	32 ans 10 mois
		86	16	31 ans 9 mois	6	36 ans 2 mois	22	33 ans
	87	3	34 ans 4 mois	6	37 ans	9	36 ans 1 mois	
	GROUPE 11	24	32 ans 6 mois	20	34 ans 10 mois	44	33 ans 7 mois	
TOTAL GENERAL	665	33 ans 11 mois	827	32 ans 11 mois	1492	33 ans 5 mois		

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

Bilan de la phase de qualification par le CNU

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences		
		Dossiers examinés	Candidats retenus	Taux de qualification
01	Droit privé et sciences criminelles	250	82	32,80%
02	Droit public	225	54	24,00%
03	Histoire du droit et des institutions	51	18	35,29%
04	Science politique	253	105	41,50%
05	Sciences économiques	313	190	60,70%
06	Sciences de gestion	314	169	53,82%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	279	191	68,46%
08	Langues et littératures anciennes	55	46	83,64%
09	Langue et littérature françaises	224	135	60,27%
10	Littératures comparées	120	63	52,50%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	212	154	72,64%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	56	42	75,00%
13	Langues et littératures slaves	41	25	60,98%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	172	117	68,02%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	103	72	69,90%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	261	132	50,57%
17	Philosophie	225	156	69,33%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	369	177	47,97%
19	Sociologie, démographie	403	215	53,35%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	186	129	69,35%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	188	135	71,81%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	421	320	76,01%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	187	124	66,31%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	138	57	41,30%
25	Mathématiques	229	223	97,38%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	305	271	88,85%
27	Informatique	669	450	67,26%
28	Milieux denses et matériaux	366	322	87,98%
29	Constituants élémentaires	125	111	88,80%
30	Milieux dilués et optique	196	185	94,39%
31	Chimie théorique, physique, analytique	417	343	82,25%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	350	298	85,14%
33	Chimie des matériaux	261	234	89,66%
34	Astronomie, astrophysique	68	61	89,71%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	194	170	87,63%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	190	161	84,74%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	86	76	88,37%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	447	336	75,17%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	396	268	67,68%
62	Energétique, génie des procédés	314	189	60,19%
63	Electronique, optronique et systèmes	256	161	62,89%
64	Biochimie et biologie moléculaire	547	418	76,42%
65	Biologie cellulaire	708	465	65,68%
66	Physiologie	252	193	76,59%
67	Biologie des populations et écologie	302	208	68,87%
68	Biologie des organismes	301	269	89,37%
69	Neurosciences	230	178	77,39%
70	Sciences de l'éducation	261	76	29,12%
71	Sciences de l'information et de la communication	224	70	31,25%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	89	81	91,01%
73	Cultures et langues régionales	30	22	73,33%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	160	77	48,13%
76	Théologie catholique	11	6	54,55%
77	Théologie protestante	5	4	80,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	110	74	67,27%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	124	93	75,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	211	156	73,93%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		13 480	9 157 *	67,93%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2012

Note : l'attention du lecteur est attirée sur le fait que ce tableau décrit les qualifications et non les qualifiés, une même personne pouvant se "re-qualifier" plusieurs années de suite ou obtenir une qualification dans des sections différentes.

Campagne de qualification - Année 2012

Répartition des qualifications par section du CNU, corps et sexe des individus qualifiés

Section du CNU	Maîtres de conférences							
	Dossiers examinés			Qualifications			%	% Femmes
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
01	135	115	250	42	40	82	32,80%	51,22%
02	106	119	225	20	34	54	24,00%	37,04%
03	21	30	51	7	11	18	35,29%	38,89%
04	120	133	253	51	54	105	41,50%	48,57%
05	125	188	313	78	112	190	60,70%	41,05%
06	144	170	314	87	82	169	53,82%	51,48%
DROIT	651	755	1 406	285	333	618	43,95%	46,12%
07	201	78	279	144	47	191	68,46%	75,39%
08	38	17	55	30	16	46	83,64%	65,22%
09	163	61	224	102	33	135	60,27%	75,56%
10	78	42	120	46	17	63	52,50%	73,02%
11	140	72	212	108	46	154	72,64%	70,13%
12	38	18	56	30	12	42	75,00%	71,43%
13	34	7	41	22	3	25	60,98%	88,00%
14	122	50	172	84	33	117	68,02%	71,79%
15	62	41	103	48	24	72	69,90%	66,67%
16	164	97	261	85	47	132	50,57%	64,39%
17	77	148	225	50	106	156	69,33%	32,05%
18	217	152	369	103	74	177	47,97%	58,19%
19	215	188	403	124	91	215	53,35%	57,67%
20	115	71	186	81	48	129	69,35%	62,79%
21	111	77	188	84	51	135	71,81%	62,22%
22	202	219	421	151	169	320	76,01%	47,19%
23	90	97	187	63	61	124	66,31%	50,81%
24	66	72	138	31	26	57	41,30%	54,39%
70	152	109	261	44	32	76	29,12%	57,89%
71	122	102	224	43	27	70	31,25%	61,43%
72	36	53	89	32	49	81	91,01%	39,51%
73	15	15	30	10	12	22	73,33%	45,45%
74	59	101	160	29	48	77	48,13%	37,66%
76		11	11		6	6	54,55%	
77	3	2	5	2	2	4	80,00%	50,00%
LETTRES	2 520	1 900	4 420	1 546	1 080	2 626	59,41%	58,87%
25	52	177	229	51	172	223	97,38%	22,87%
26	89	216	305	79	192	271	88,85%	29,15%
27	146	523	669	91	359	450	67,26%	20,22%
28	92	274	366	78	244	322	87,98%	24,22%
29	32	93	125	29	82	111	88,80%	26,13%
30	47	149	196	43	142	185	94,39%	23,24%
31	174	243	417	134	209	343	82,25%	39,07%
32	132	218	350	109	189	298	85,14%	36,58%
33	104	157	261	93	141	234	89,66%	39,74%
34	28	40	68	24	37	61	89,71%	39,34%
35	80	114	194	69	101	170	87,63%	40,59%
36	77	113	190	62	99	161	84,74%	38,51%
37	35	51	86	29	47	76	88,37%	38,16%
60	84	363	447	62	274	336	75,17%	18,45%
61	87	309	396	65	203	268	67,68%	24,25%
62	99	215	314	61	128	189	60,19%	32,28%
63	45	211	256	33	128	161	62,89%	20,50%
64	323	224	547	242	176	418	76,42%	57,89%
65	441	267	708	282	183	465	65,68%	60,65%
66	151	101	252	111	82	193	76,59%	57,51%
67	166	136	302	116	92	208	68,87%	55,77%
68	171	130	301	154	115	269	89,37%	57,25%
69	140	90	230	104	74	178	77,39%	58,43%
SCIENCES	2 795	4 414	7 209	2 121	3 469	5 590	77,54%	37,94%
85	52	58	110	27	47	74	67,27%	36,49%
86	69	55	124	55	38	93	75,00%	59,14%
87	133	78	211	97	59	156	73,93%	62,18%
PHARMACIE	254	191	445	179	144	323	72,58%	55,42%
TOTAL	6 220	7 260	13 480	4 131	5 026	9 157	67,93%	45,11%

Analyse des postes pourvus par année de qualification du candidat nommé

Section	Titre de la section	Année de qualification	→	2008	2009	2010	2011	2012	xx(1)	Total	% (*)
01	Droit privé et sciences criminelles				1	3	25	46		75	61,33%
02	Droit public				1	1	8	26		36	72,22%
03	Histoire du droit et des institutions			1		1	2	4		8	50,00%
04	Science politique			2	1	2	2	6		13	46,15%
05	Sciences économiques			1	3	4	16	41	1	66	62,12%
06	Sciences de gestion			1	4	5	4	59		73	80,82%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales			3	4	5	11	9		32	28,13%
08	Langues et littératures anciennes				2		3	2		7	28,57%
09	Langue et littérature françaises			1	3	7	5	4		20	20,00%
10	Littératures comparées					3				3	
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes				3	8	5	35		51	68,63%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves				1	3	1	3	1	9	33,33%
13	Langues et littératures slaves					1		1		2	50,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes			1	1	3	7	16		28	57,14%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques			2		3	2	12		19	63,16%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale			5	5	6	9	26	1	52	50,00%
17	Philosophie			2	1	1	4	2		10	20,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art			4	5	5	5	7		26	26,92%
19	Sociologie, démographie			1	6	5	11	14		37	37,84%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire				1	3	3	4		11	36,36%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art			1	2	7	11	5		26	19,23%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique			2	3	7	10	14		36	38,89%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale			1	3	1	7	12		24	50,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme						3	7		10	70,00%
25	Mathématiques			1	5	1	12	21		40	52,50%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques			1	1	6	13	32		53	60,38%
27	Informatique			3	8	11	33	53	2	110	48,18%
28	Milieux denses et matériaux			4	2	6	7	8		27	29,63%
29	Constituants élémentaires					2	4	1		7	14,29%
30	Milieux dilués et optique			1	1	4	2	3		11	27,27%
31	Chimie théorique, physique, analytique			2	4	5	9	16	1	37	43,24%
32	Chimie organique, minérale, industrielle			1	3	5	8	4		21	19,05%
33	Chimie des matériaux				3	7	6	9		25	36,00%
34	Astronomie, astrophysique			1		1	1	1		4	25,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes			2	2	3	2	5		14	35,71%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère				1	3	2	2	1	9	22,22%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement					1		1		2	50,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil			2	4	6	25	39		76	51,32%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal			3	8	3	8	23		45	51,11%
62	Energétique, génie des procédés				3	2	15	14		34	41,18%
63	Electronique, optronique et systèmes				5	5	8	15		33	45,45%
64	Biochimie et biologie moléculaire			2	5	6	7	12		32	37,50%
65	Biologie cellulaire			4	5	8	5	7	1	30	23,33%
66	Physiologie			3		5	7	3		18	16,67%
67	Biologie des populations et écologie			3	4	1	8	4		20	20,00%
68	Biologie des organismes			1	2	2	2	5		12	41,67%
69	Neurosciences			1	4	2	1	3		11	27,27%
70	Sciences de l'éducation			2	4	3	11	11	1	32	34,38%
71	Sciences de l'information et de la communication				1	4	6	13		24	54,17%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques			1			1			2	
73	Cultures et langues régionales			1	1			1		3	33,33%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives			4	5	8	13	7		37	18,92%
76	Théologie catholique							1		1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé					3	2	8		13	61,54%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé			2	3	2	6	9		22	40,91%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique			2	2	1	2	2		9	22,22%

TOUTES SECTIONS CONFONDUES

75	136	200	380	688	9	1 488	46,24%
5,04%	9,14%	13,44%	25,54%	46,24%	0,60%		

* Pourcentage des qualifiés en 2012 par rapport au total.

(1) Enseignants dispensés de l'inscription sur la liste de qualification (fonctions équivalentes à l'étranger)

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

Analyse des postes pourvus par les candidats qualifiés et nommés en 2012

Section	Titre de la section	Dossiers examinés en 2012	Candidats qualifiés en 2012	Total nommés		
				Total toutes années de qualification confondues	Dont qualifiés en 2012	Taux de réussite des qualifiés en 2012
01	Droit privé et sciences criminelles	250	82	75	46	56,10%
02	Droit public	225	54	36	26	48,15%
03	Histoire du droit et des institutions	51	18	8	4	22,22%
04	Science politique	253	105	13	6	5,71%
05	Sciences économiques	313	190	66	41	21,58%
06	Sciences de gestion	314	169	73	59	34,91%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générale:	279	191	32	9	4,71%
08	Langues et littératures anciennes	55	46	7	2	4,35%
09	Langue et littérature françaises	224	135	20	4	2,96%
10	Littératures comparées	120	63	3		0,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	212	154	51	35	22,73%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	56	42	9	3	7,14%
13	Langues et littératures slaves	41	25	2	1	4,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	172	117	28	16	13,68%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	103	72	19	12	16,67%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie social	261	132	52	26	19,70%
17	Philosophie	225	156	10	2	1,28%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	369	177	26	7	3,95%
19	Sociologie, démographie	403	215	37	14	6,51%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	186	129	11	4	3,10%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	188	135	26	5	3,70%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	421	320	36	14	4,38%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	187	124	24	12	9,68%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	138	57	10	7	12,28%
25	Mathématiques	229	223	40	21	9,42%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	305	271	53	32	11,81%
27	Informatique	669	450	110	53	11,78%
28	Milieux denses et matériaux	366	322	27	8	2,48%
29	Constituants élémentaires	125	111	7	1	0,90%
30	Milieux dilués et optique	196	185	11	3	1,62%
31	Chimie théorique, physique, analytique	417	343	37	16	4,66%
32	Chimie organique, minérale, industriel	350	298	21	4	1,34%
33	Chimie des matériaux	261	234	25	9	3,85%
34	Astronomie, astrophysique	68	61	4	1	1,64%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	194	170	14	5	2,94%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	190	161	9	2	1,24%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	86	76	2	1	1,32%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	447	336	76	39	11,61%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	396	268	45	23	8,58%
62	Energétique, génie des procédés	314	189	34	14	7,41%
63	Electronique, optronique et systèmes	256	161	33	15	9,32%
64	Biochimie et biologie moléculaire	547	418	32	12	2,87%
65	Biologie cellulaire	708	465	30	7	1,51%
66	Physiologie	252	193	18	3	1,55%
67	Biologie des populations et écologie	302	208	20	4	1,92%
68	Biologie des organismes	301	269	12	5	1,86%
69	Neurosciences	230	178	11	3	1,69%
70	Sciences de l'éducation	261	76	32	11	14,47%
71	Sciences de l'information et de la communication	224	70	24	13	18,57%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	89	81	2		0,00%
73	Cultures et langues régionales	30	22	3	1	4,55%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	160	77	37	7	9,09%
76	Théologie catholique	11	6	1	1	16,67%
77	Théologie protestante	5	4			0,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	110	74	13	8	10,81%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	124	93	22	9	9,68%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	211	156	9	2	1,28%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		13 480	9 157 *	1 488	688	7,51%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

* Rappel : un même candidat peut être qualifié dans plusieurs sections

**Bilan des postes de maître de conférences et de professeur des universités
non pourvus au terme des opérations de recrutement**

Campagne 2012 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie précise la répartition des postes MCF et PR
pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU.
qui resteront vacants au terme des opérations de recrutement.
Les motifs de non pourvoi des postes sont fournis par les établissements, sur ANTARES-ANTEE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Analyse des postes non pourvus

	Non vacant	Absence de candidature	Absence de lauréat	Avis défavorable du président ou du directeur de l'établissement	Refus directeur de l'institut ou l'école interne (art L. 713-9)	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Non pourvus par l'algorithme Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
Maîtres de conférences									
Article 26-I-1 : concours externes		2	23	1	1	14	15	30	86
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré			1						1
Total Maîtres de conférences		2	24	1	1	14	15	30	87
Professeurs des universités									
Article 46-1 : concours externes		6	25			11	7	35	84
Article 46-3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)									9
Article 46-4 : concours réservés aux professionnels		3	1						4
Article 51 : recrutement des disciplines juridiques et économiques		51	12				2	5	70
Total Professeurs des universités		60	38			11	9	40	167
TOTAL GENERAL		62	62	1	1	25	24	70	254
		24,41%	24,41%	0,39%	0,39%	9,84%	9,45%	27,56%	

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Non vacant	Absence de candidature	Absence de lauréat	Avis défavorable du président ou du directeur de l'établissement	Refus directeur de l'institut ou l'école interne (art L. 713-9)	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles							2	1	3
02	Droit public			1				1	1	3
05	Sciences économiques			1					1	2
06	Sciences de gestion		2	6			1	1	15	25
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales			1			1		1	3
09	Langue et littérature françaises							1		1
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			1				2	2	5
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes						1			1
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques			1						1
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale			2					1	3
17	Philosophie						1			1
19	Sociologie, démographie				1				1	2
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique						1			1
24	Aménagement de l'espace, urbanisme			1						1
27	Informatique								1	1
30	Milieux dilués et optique						1			1
31	Chimie théorique, physique, analytique			1						1
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes						1	2		3
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil			3			1	3	2	9
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal			1			3			4
62	Energétique, génie des procédés					1				1
63	Electronique, optronique et systèmes								1	1
64	Biochimie et biologie moléculaire			2				1	1	4
65	Biologie cellulaire							1		1
68	Biologie des organismes			1						1
70	Sciences de l'éducation						1			1
71	Sciences de l'information et de la communication						2	1		3
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives			1					1	2
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé								1	1
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2	23	1	1	14	13	30	86

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 26-I-2

Section	Titre de la section	Non vacant	Absence de candidature	Absence de lauréat	Avis défavorable du président ou du directeur de l'établissement	Refus directeur de l'institut ou l'école interne (art. L 713-9)	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Aucun vœu des candidats classés	Total non pourvus
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques			1							1
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES			1							1

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 46-1

Section	Titre de la section	Non vacant	Absence de candidature	Absence de lauréat	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		1				3	4
09	Langue et littérature françaises		1				2	3
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		1	2			4	7
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes			1	1		1	3
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		1	2			2	5
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art		1	1			2	4
19	Sociologie, démographie			1			1	2
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art						3	3
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique		1	1			2	4
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale				2	1		3
24	Aménagement de l'espace, urbanisme				1			1
25	Mathématiques			1				1
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques				1		1	2
27	Informatique			2	1	1	1	5
28	Milieux denses et matériaux			1				1
31	Chimie théorique, physique, analytique			3				3
32	Chimie organique, minérale, industrielle					1		1
33	Chimie des matériaux						1	1
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes			1				1
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement			1				1
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil			3	1		2	6
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal			1			1	2
62	Energétique, génie des procédés				2	1		3
63	Electronique, optronique et systèmes						1	1
65	Biologie cellulaire			1			2	3
66	Physiologie				1			1
67	Biologie des populations et écologie			1				1
70	Sciences de l'éducation					2	4	6
71	Sciences de l'information et de la communication			2		1		3
73	Cultures et langues régionales						1	1
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé				1			1
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique						1	1
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES		6	25	11	7	35	84
			7,1%	29,8%	13,1%	8,3%	41,7%	

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

e la campagne 2012 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - A

Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 46-4

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Absence de lauréat	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
05	Sciences économiques	1				1
06	Sciences de gestion	1				1
19	Sociologie, démographie		1			1
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	1				1
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	3	1			4

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

Article 51

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Absence de lauréat	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	9	2		1	12
02	Droit public	6	2		2	10
03	Histoire du droit et des institutions	2				2
04	Science politique	2	1	1		4
05	Sciences économiques	8	6	1	2	17
06	Sciences de gestion	24	1			25
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	51	12	2	5	70

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2012

<p>Table des disciplines ou sections du Conseil national des universités</p>

Campagne 2012 - Session "synchronisée" (ANTEE)

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes

Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Grande Discipline	Groupe	Libellé sous-groupe	Section	Titre de la section du CNU
DROIT	1	Droit et science politique	01	Droit privé et sciences criminelles
			02	Droit public
			03	Histoire du droit et des institutions
			04	Science politique
	2	Sciences économiques et de gestion	05	Sciences économiques
			06	Sciences de gestion
LETTRES	3a	Littératures	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
			08	Langues et littératures anciennes
			09	Langue et littérature françaises
			10	Littératures comparées
	3b	Langues	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
			12	Langues et littératures germaniques et scandinaves
			13	Langues et littératures slaves
			14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
			15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
	4a	Sciences humaines	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
			17	Philosophie
			18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
			19	Sociologie, démographie
	4b	Histoire-géographie	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire
			21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux; de l'art
			22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art; de la musique
			23	Géographie physique, humaine, économique et régionale
			24	Aménagement de l'espace, urbanisme
	12a	Groupe interdisciplinaire	70	Sciences de l'éducation
			71	Sciences de l'information et de la communication
72			Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	
73			Cultures et langues régionales	
12b	STAPS	74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	
20	Théologie	76-77	Théologie catholique, théologie protestante	
SCIENCES	5a	Mathématiques	25	Mathématiques
			26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
	5b	Informatique	27	Informatique
	6	Physique	28	Milieus denses et matériaux
			29	Constituants élémentaires
			30	Milieus dilués et optique
	7	Chimie	31	Chimie théorique, physique, analytique
			32	Chimie organique, minérale, industrielle
			33	Chimie des matériaux
	8	Sciences de la terre	34	Astronomie, astrophysique
			35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
			36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère
			37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement
	9	Mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil
			61	Génie informatique, automatique et traitement du signal
			62	Energétique, génie des procédés
			63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes
	10	Biologie et biochimie	64	Biochimie et biologie moléculaire
			65	Biologie cellulaire
			66	Physiologie
67			Biologie des populations et écologie	
68			Biologie des organismes	
69			Neurosciences	
PHARMACIE	11	Pharmacie	85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé
			86	Sciences du médicament et des autres produits de santé
			87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique